

- Un éditorial de Jean-Claude Leclerc: une ambiguïté qui risque d'être fatale au FRAP (page 4)
- Un nouveau conflit majeur s'annonce autour de l'intégration des forces policières de la CUM (page 3)
- Le président de la CSN dénonce les 'outrances' de Marchand au sujet de Chartrand (page 3)

■ la météo

D'abord ensoleillé puis se couvrant. Maximum de près de 40.

# LE DEVOIR

Fais ce que dois

Dédicace SS. Pierre et Paul

VOL. LXI - NO 268

Montréal, mercredi 18 novembre 1970

10 CENTS

Chicoutimi, Saguenay, Bas-du-Fleuve, Rive-Nord, Québec-région, Ontario (Ottawa exclu): 15 CENTS

## Une opération "scandaleuse et impardonnable", dit Lewis

# La police est la cible de dures critiques

OTTAWA (CP) — Les forces policières engagées dans la lutte contre le terrorisme au Québec ont été la cible de dures critiques, hier aux Communes, lors du débat sur le projet de loi destiné à remplacer la loi sur les mesures de guerre.

M. David Lewis, député NPD, a accusé la police d'avoir agi de façon scandaleuse et impardonnable en arrêtant 450 personnes en n'ayant de preuves que contre 43 d'entre elles.

M. David MacDonald, député conservateur, a dit que la police, en effectuant tant d'arrestations au cours de son enquête, a complètement manqué de jugement.

Ces commentaires ont été formulés pendant l'étude, article par article, du nouveau projet de loi d'urgence.

M. Lewis a soutenu que le projet doit contenir des dispositions qui supprimeraient la tentation pour la police d'effectuer des arrestations "au gros". Il a ap-

puyé un amendement visant à exiger que la police ait des "motifs probables et raisonnables" qu'une personne est membre du FLQ avant de l'arrêter. L'amendement a été déposé.

Le texte du projet de loi prévoit que la police peut arrêter une personne qu'elle soupçonne d'appartenir à l'association illégale.

Le ministre de la justice, M. John Turner, a dit que le projet de loi est une mesure temporaire dont l'objet pre-

mier est l'élimination du Front de libération du Québec, responsable de l'enlèvement de M. James Cross et de l'enlèvement ainsi que du meurtre de Pierre Laporte.

À cause de l'urgence qu'il y a à appréhender les terroristes, a-t-il expliqué, le gouvernement a décidé d'accorder à la police des pouvoirs plus considérables d'arrestation.

Deux amendements proposés par M. Pierre De Bané, député libéral de Mata-

ne, ont aussi été déposés. Le premier aurait forcé la police à obtenir un mandat d'arrestation, si possible, avant d'appréhender une personne. Seul M. De Bané a voté en faveur. Le deuxième amendement aurait créé un nouveau délit en interdisant à un employeur de congédier un employé arrêté en vertu de la loi sur les mesures de guerre, puis relâché sans accusation, ce congédiement n'étant motivé que par sa seule arrestation.

Ce projet d'amendement a reçu un

meilleur appui que le premier, mais a quand même été rejeté.

Le député de Matane a expliqué qu'il y a eu abus dans les arrestations et que plusieurs des 397 détenus relâchés ont perdu leur emploi.

M. Turner a répliqué au député de Matane que les efforts de la police seraient paralysés si on devait l'obliger à obtenir un mandat d'arrestation. Quant à ceux qui ont pu perdre leur emploi

Voir page 2: Critiques

## Ce n'est pas le moment de nuire au moral

# Choquette prend la défense des forces policières

par Pierre-L. O'Neill

QUEBEC — Le ministre de la justice du Québec, Me Jérôme Choquette, a qualifié d'inopportune, hier à l'Assemblée nationale, une déclaration du premier ministre Trudeau sur l'inefficacité des forces policières.

Intervenant au cours de la période des questions, le chef de l'opposition, M. Jean-Jacques Bertrand, avait exprimé le vœu que le ministre de la justice du Québec fasse savoir au ministre de la justice d'Ottawa que lorsqu'il s'agit d'administrer la justice, c'est le Québec qui doit prendre les initiatives.

C'est alors que M. Jérôme Choquette a décidé de servir une mise au point au premier ministre du Canada. M. Trudeau avait exprimé l'avis le 10 novembre à la Chambre des communes que le gouvernement fédéral n'aurait peut-être pas été obligé de proclamer la loi sur les mesures de guerre si le Canada avait disposé de forces policières plus efficaces.

Sur un ton ferme, Me Choquette a fait

remarquer qu'une telle déclaration est de nature à affecter le moral des policiers. "Au moment où nos policiers ont fait un effort très considérable, même s'il n'est pas couronné de succès, a-t-il ajouté, je ne considère pas que c'est le temps de commencer à critiquer la police et le travail de nos forces policières."

On sait qu'il fut de nouveau question des activités policières lundi, en Chambre des communes à Ottawa, lorsque le premier ministre Trudeau rejeta une proposition de l'opposition visant à mettre sur pied une commission d'enquête en vue d'évaluer l'efficacité de la police dans l'affaire des enlèvements. Le chef du gouvernement fédéral a alors déclaré que son gouvernement examinait la situation avec la collaboration de la Sûreté du Québec et de la Sûreté de Montréal. "Cela ne signifie pas, avait-il précisé, que les actes passés de la police sont blâmés, mais cet examen a pour but de préparer des tâches futures."

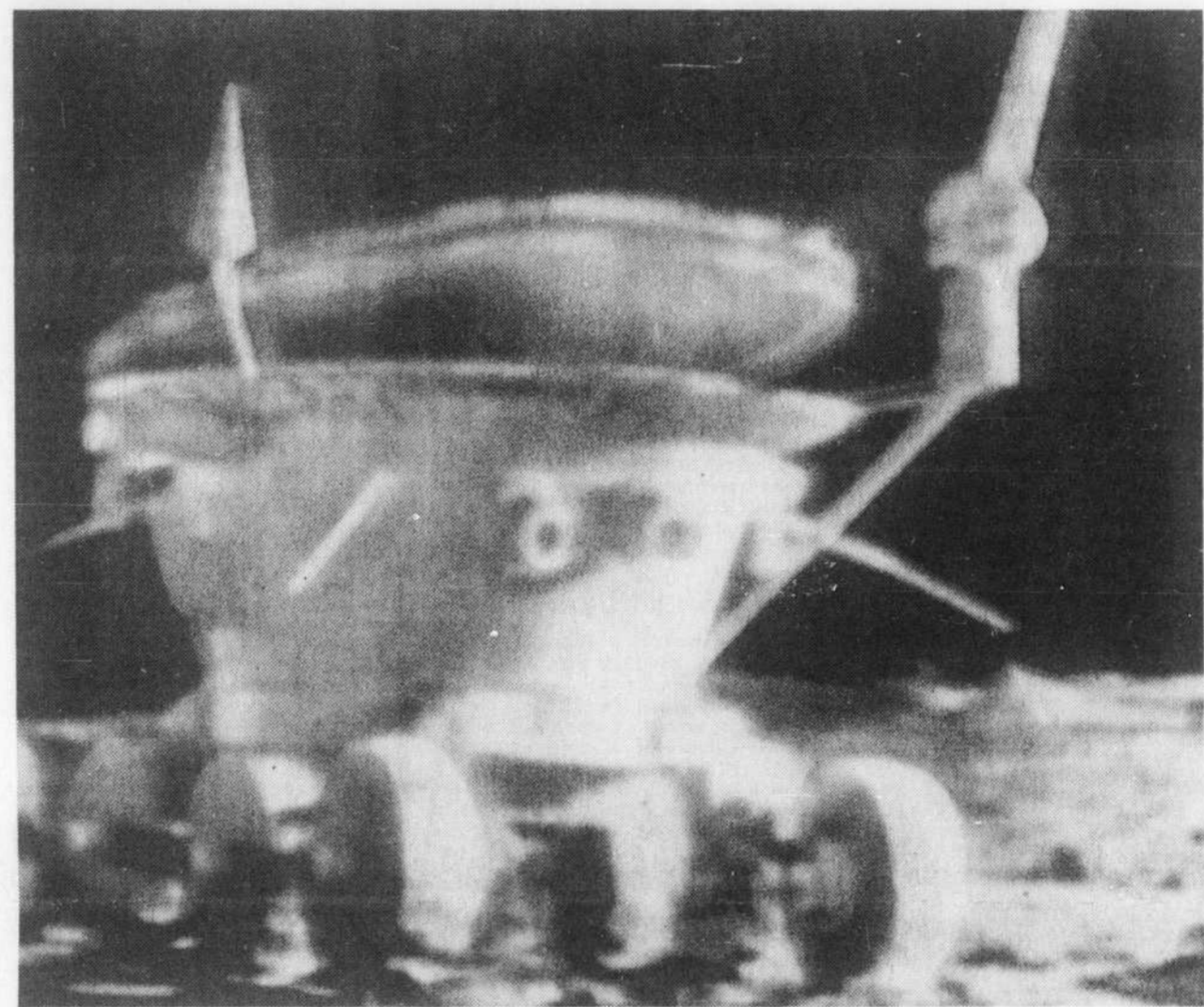
À l'Assemblée nationale, le ministre de la justice a rappelé que le Québec prend l'initiative dans le cadre des limites constitutionnelles qui lui sont assignées. "Évidemment, a-t-il ajouté, la législation dans le domaine criminel, est une matière du ressort fédéral. Et lorsqu'il s'agit d'une législation qui peut affecter notamment le Québec, le ministre de la justice et le gouvernement du Québec dans son entier, prennent un intérêt très considérable dans les mesures qui peuvent affecter notre administration et nos responsabilités dans le domaine du contrôle du crime."

Plus tôt, le ministre de la justice avait relaté, dans les moindres détails, le déroulement de l'arrestation du suspect Bernard Lortie et de trois autres personnes, survenue le 7 novembre dans une maison de rapports du chemin de la Reine-Marie à Montréal. Il a alors confirmé la découverte d'un placard secret et des empreintes digitales de Paul Rose et d'autres personnes. Mais le ministre de la justice soutient que rien ne permet de croire que des personnes pouvaient s'y trouver cachées au moment où les policiers ont pénétré dans la maison. Contrairement à ce que prétendait un communiqué du FLQ, il a également affirmé que les policiers n'ont pas laissé d'armes sur les lieux.

Répliquant à l'ancien ministre de la justice, Rémi Paul, Me Jérôme Choquette a déclaré qu'il n'est pas question d'effectuer une enquête sur le travail des forces policières dans l'affaire Cross-Laporte. Il a cependant reconnu que les derniers incidents ont retenu son attention et qu'il a poursuivi ses consultations auprès du directeur de la Sûreté du Québec pour connaître les circonstances exactes qui ont entouré l'arrestation de Bernard Lortie.

Le ministre a également rappelé l'intention du ministère de procéder à un examen en profondeur sur l'organisation des forces policières, le travail policier et les moyens mis à la dis-

Voir page 2: Choquette



Le "Lunokhod-1" ou lunambule tel que l'a montré, hier soir, la télévision soviétique. Il est monté sur un châssis de huit roues et doté de systèmes de commande et d'appareils scientifiques. Il promène dans sa découverte lunaire une caméra de télévision. Toutefois, même si l'on est sûr qu'il est de dimensions réduites, on ignore ses dimensions réelles et son rayon d'action. (Téléphoto AP, par câble via Moscou)

## Sorti des flancs de Luna-17

# Le "lunambule" inaugure l'ère des robots pensants

MOSCOU (AFP) — Lunokhod-1 le premier véhicule lunaire automatique soviétique déposé hier matin dans la mer des Pluies ne sera pas ramené sur la terre, a annoncé hier soir le commentateur scientifique de la télévision soviétique.

Celui-ci a en effet précisé que Luna-17 qui a déposé Lunokhod-1 sur la sur-

face lunaire, ne dispose pas d'un système de fusées permettant d'assurer le retour de l'engin sur la terre, comme en avait été doté Luna-16 en septembre dernier, ce qui lui avait permis de rapporter sur terre 100 grammes de poudre lunaire.

Donnant enfin les premiers détails

sur le véhicule lunaire soviétique, la télévision a précisé que Lunokhod — terme qui signifie "lunambule" — était un véritable petit robot pensant, capable de se diriger, de s'alimenter en énergie grâce à une batterie solaire constituée par sa toiture, de virer sur lui-même à l'aide de ses huit roues in-

Voir page 6: Lunambule

## Pour faire échec au terrorisme

# Me Bienvenue préconise une série de mesures draconiennes

par Gilles Lesage

QUEBEC — Participant au débat d'urgence à l'Assemblée nationale, le député libéral de Matane, Me Jean Bienvenue, a préconisé hier une série de mesures fort draconiennes susceptibles, à ses yeux, de prévenir la répétition d'une crise semblable à celle qui sévit au Québec depuis un mois et demi.

Un autre député ministériel, Me Denis Hardy, représentant de Terrebonne, a

soutenu que "les milieux de l'éducation ont été et sont encore les lieux privilégiés de la fabrication du terrorisme et de la contestation anarchique". Il a également dénoncé ce qu'il appelle le "nationalisme totalitaire" et fustigé ceux qui ont voulu jouer un rôle "messianique" durant la crise sans passer par les voies normales.

Les propos des deux députés ont été chaleureusement accueillis par leurs collègues libéraux, de même que par les créditistes et certains unionistes.

M. Bienvenue a réclamé les neuf mesures suivantes:

- le rétablissement de la peine de mort pour certains crimes spécifiques;
- la révision complète de la philosophie de la Commission des libérations conditionnelles, avec un appui sur la "ligne dure" pour les terroristes. Il soutient que dans ces cas, jusqu'ici, la Commission a agi avec incohérence, absurdité et stupidité. "Je ne crois pas qu'il y ait au pays organisme plus incompétent et responsable d'un aussi grand nombre de crimes, quand il ne s'agit pas de tragédies", a lancé M. Bienvenue, qui est un ex-procureur de la Couronne.
- carte d'identité obligatoire avec empreintes digitales;
- contrôle plus sévère des manifestations publiques, marches et attroupements de toutes sortes;
- législation sévère et contrôle plus énergique des drogues;
- purge, si nécessaire, et assainis-

sement des ondes et de la presse écrite;

● censure "virile" du cinéma, des livres, des revues et autres publications;

● épuration et restauration de l'ordre et de l'autorité sur les campus des universités et des CEGEP, de sorte que les enseignants n'enseignent que ce qu'ils sont tenus d'enseigner;

Voir page 2: Bienvenue

## ■ au gré du temps

### Autobiographie

Nikita Khrouchtchev va-t-il devenir mémorialiste malgré lui?

Il clame que ses souvenirs, en cours de publication aux États-Unis, sont apocryphes tandis qu'à Moscou les autorités en place laissent planer un doute sur leur authenticité.

Les éditeurs de New York, qui ont payé très cher ces écrits affirmant qu'ils sont bien de la main de l'ancien chef soviétique mais que ce dernier risque gros s'il avoue en être l'auteur.

L'art du mémorial n'est guère prisé en URSS où l'Histoire peut toujours être remise en question au gré des impératifs de la politique.

Nous suggérons à M. Khrouchtchev d'intituler ainsi ses confessions: "Les mémoires d'un amnésique".

Louis-Martin TARD

## Une épidémie de choléra dans le sillage du cyclone

CALCUTTA (AFP) — Les survivants du terrible cyclone qui a déferlé jeudi et vendredi sur le Pakistan oriental sont aux prises avec un nouveau fléau: le choléra.

Une épidémie s'est déclarée à Hatiys, l'une des grandes îles les plus durement touchées par le cataclysme de la semaine dernière, et ce nouveau fléau gêne considérablement la tâche des sauveteurs chargés de venir en aide aux populations sinistrées et d'enterrer les milliers de morts.

Le premier bateau transportant des médicaments et des secours n'a pu accoster à l'île d'Hatiys, située à une soixantaine de milles de Dacca, et a dû jeter l'ancre dans une petite île sablonneuse des environs pour éviter les risques de contamination.

Le commissaire chargé des secours, M. A.M. Anisuzaman, a déclaré que des mesures ont été prises pour vacciner les survivants afin de tenter d'enrayer l'épidémie due au manque d'eau potable et à l'insuffisance des installations sanitaires.

Environ un million de vaccins anticholériques et 600.000 tonnes d'eau potable ont été envoyés vers les zones sinistrées.

Les estimations du désastre varient énormément suivant les sources. Le bilan officiel, établi d'après les cadavres dénombrés, ne cesse de croître. Il fai-

Voir page 2: Cholera

## A-t-on voulu dompter le nationalisme québécois?

par Gilles Lesage

QUEBEC — Adoptant une position plus sévère que celle du chef de son parti, M. Marcel Masse s'est demandé hier si, à la faveur de la crise qui sévit au Québec depuis le 5 octobre, l'on n'a pas tenté de profiter de la situation "pour dompter, une fois pour toutes, les forces nationalistes québécoises et faire entrer la province de Québec dans le giron protecteur de l'État fédéral".

Le député de Montcalm estime que, le gouvernement n'a pas répondu adéquatement aux questions que l'on se pose et "qu'il ne s'agissait pas d'une vaste conspiration ourdie par un puissant mouvement clandestin possédant de nombreux appuis populaires, mais bien plutôt de l'oeuvre erratique d'éléments terroristes isolés, comme on en trouve malheureusement dans toutes les sociétés modernes".

Participant au débat d'urgence à l'Assemblée nationale, l'ex-ministre de l'Union nationale a relevé des contradictions dans les attitudes et décisions du gouvernement et soutenu que "le peuple a senti que les plus hautes instances de l'État étaient complètement dérotées débordées". Selon lui, "les attitudes contradictoires, les gestes empiriques des autorités, le flot d'accusations et de rumeurs plus ou moins échevelées qui a dévalé sur une population déjà tendue et angoissée ont largement contribué à donner à la crise l'ampleur qu'elle a connue".

M. Masse constate qu'entre les maux et les remèdes, il y a une telle marge qu'on doit s'en inquiéter. "Il semble que l'on ait voulu écraser une mouche avec un marteau-pilon. Il semble que l'on veuille garder le plus longtemps possible une situation d'exception. Il semble que l'on veuille jouer à fonder une équivoque et faire porter aux nationalistes québécois le poids d'un crime commis par des éléments révolutionnaires qui se réclament eux-mêmes d'une doctrine subversive. L'attitude en cette chambre de certains députés libéraux en est la

Voir page 2: Nationalisme

## La dénucléarisation des fonds marins

# La commission politique de l'ONU approuve le projet de traité américano-soviétique

NATIONS UNIES (AFP) — La commission politique a approuvé hier une résolution qui "prend note avec approbation" du traité, présenté conjointement cet été par les États-Unis et l'URSS à la conférence du désarmement de Genève, interdisant la mise en place d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers ou dans leur sous-sol.

Ce vote signifie que le traité recevra le sceau de l'Assemblée générale à cette session, comme ce fut le cas pour les traités de dénucléarisation de l'espace

et de non-prolifération des armes nucléaires. Le traité sera ensuite ouvert à la signature et à la ratification des États et entrera en vigueur après sa ratification par vingt-deux gouvernements.

La résolution approuvant le traité avait été présentée à la commission politique

■ On trouvera à la page 9 une analyse de ce traité dont la commission politique a pris note hier "avec approbation".

par 37 pays de tous les continents. Elle a été adoptée par 91 voix contre deux — le Pérou et le Salvador, qui font objection au fait que le traité entérine la notion d'une zone de douze milles pour les eaux territoriales — et six abstentions, dont la France (plus l'Équateur, l'Indonésie, le Koweït, le Sénégal et la Thaïlande).

L'abstention française est due au jugement du gouvernement français que les traités du type de celui-ci ne sont pas des mesures de désarmement véritable

Voir page 2: Dénucléarisation

BONJOUR, AMIS DE LA BONNE TABLE. La Gaingrette Les Trois vous invite à vous régaler, au déjeuner ou au dîner, d'une cuisine française qui sait plaire aux plus fins gourmets. Pourquoi pas aujourd'hui? 273 et rue Saint-Paul, dans le Vieux Montréal, 666-5311. Bonne Journée! Ann.

suites de la première page

**CRITIQUES**

après avoir été détenus, M. Turner a dit que le Code civil prévoit un recours en cas d'arrestation illégale.

M. Lewis a, pour sa part, appuyé fortement l'amendement visant à la protection des emplois.

"Si le gouvernement doit donner à la police le pouvoir de continuer ce qu'elle a fait jusqu'à maintenant d'une manière si excessive et si inefficace, il a aussi la responsabilité de protéger les emplois de la population."

M. Lewis a aussi obtenu un appui important des conservateurs en suggérant qu'un comité de trois personnes interroge les détenus pour savoir s'ils sont traités selon la loi.

Le débat s'est poursuivi hier soir sur le projet de loi anti-FLQ. Le ministre de la justice a résisté aux suggestions des membres de l'opposition en insistant sur l'urgence de la situation et le caractère temporaire des pouvoirs attribués à la police.

**BIENVENUE**

enfin, si les moyens précédents ne suffisent pas, il faudrait songer, selon M. Bienvenue, à instaurer au Québec le service militaire obligatoire.

Le député de Matane a dit que si nous sommes tous plus ou moins responsables pour avoir laissé pourrir la situation... nous sommes tous, et à des degrés divers, responsables de cette escalade de la violence, de cette flambée du terrorisme dont les origines remontent à quelques années.

Reprenant les mots de M. Trudeau, il a qualifié de "trembling knees" et de "bleeding hearts" MM. Claude Ryan, Marcel Pepin, Louis Laberge, Fernand Daoust, Mathias Rioux et autres, sans oublier M. René Lévesque "que le coup du FLQ a achevé de déboussoler dans l'opinion publique". Dénonçant ce qu'il appelle le "bavardage de collègien mal engueulé, l'emploi d'épithètes dépassées et plus ordures les unes que les autres" de M. Lévesque, M. Bienvenue s'est fait interrompre par M. Burns (PQ-Maisonville) qui lui fit remarquer que ces propos ne relevaient pas du débat d'urgence. Ce à quoi le whip en chef du parti libéral, M. Lacroix rétorqua: "C'est la cause principale".

"Le coup du FLQ, c'est pour lui le commencement de la fin", continua M. Bienvenue à l'adresse du chef du Parti québécois.

M. Bienvenue dénonça ensuite la mollesse, l'insouciance et l'indifférence de la population et de ses dirigeants depuis dix ans devant les agissements des terroristes et du FLQ.

M. Bienvenue a soutenu que le Québec n'était pas prêt à faire face à la crise et qu'il ne le serait pas plus si le FLQ frappait encore demain. Il aurait fallu,

dit-il, augmenter les effectifs policiers et "couper, si nécessaire, sur les échanges culturels franco-québécois, sur le pavage du Chemin du Roy, sur les diners d'Etat, sur l'épaisseur de certains tapis..."

Quant au député libéral de Terrebonne, il a soutenu que "le monde étudiant fabrique en son sein la déception, la tension, la contestation et parfois même la violence".

M. Denis Hardy admet que la démocratie n'est pas très vivante au Québec, mais il y a plusieurs responsables dont les partis politiques, les syndicats, les mass media. Et si la concentration des organes d'information peut nuire à la liberté de presse, estime-t-il, "la liberté de presse est également menacée à l'heure actuelle par les journalistes eux-mêmes".

M. Hardy a dit que tous doivent faire leur part pour faire disparaître les inégalités sociales et pour ne pas donner prise au "nationalisme totalitaire".

"Je n'hésite pas à soutenir que ceux qui ont profité de la crise actuelle pour se faire du capital politique et pour tenter d'affaiblir l'Etat afin d'augmenter leur propre pouvoir en essayant de diviser le peuple québécois, de même que ceux qui ont tenté de se donner un rôle messianique ou de se faire passer pour des grands sauveurs, pour essayer de jouer un rôle politique sans passer par les voies normales et qui, par cela, n'ont pas hésité à employer des moyens qui sont plus ou moins recommandés, sinon recommandables, sont des collaborateurs du FLQ."

**NATIONALISME**

preuve..."

Le député unioniste a dit que le Québec est inquiet et frustré, et qu'il a de bonnes raisons de l'être, dont le fait que le gouvernement Bourassa ait abdiqué devant celui d'Ottawa, avec lequel il "veut collaborer à tout prix, au prix de son humiliation et même de son effacement".

M. Masse a invité le gouvernement à se ressaisir et à affirmer "son autorité en face d'Ottawa et qu'il cesse de n'être qu'un instrument docile au fédéralisme inconditionnel".

**M. Bernard Dumont**

De son côté, le député créditiste de Mégantic, M. Bernard Dumont a déclaré "Si la pauvreté n'est pas éliminée au Canada et à moins qu'une décongestion de l'économie s'opère, ces FLQ communistes deviendront menaçants et arrogants. La solution du problème de la pauvreté est entre les mains des dirigeants. Je suis inquiet de l'avenir et je crois qu'il est impossible d'engendrer au Canada des solutions aux problèmes sociaux à moins que le gouvernement fixe une date d'échéance pour solutionner ces problèmes, comme il le fait d'ailleurs dans le cas de construction d'un pont, d'une route, d'un édifice ou d'autres projets".

M. Dumont a précisé qu'une idée mauvaise se combat par des idées meilleures.

**M. Lucien Lessard**

Pour sa part, le député péquiste du Saguenay, M. Lucien Lessard, a dénoncé les mesures de guerre et la "dictature militaire", estimant que les libertés civiles sont menacées autant par un groupe de terroristes que par un pouvoir établi qui semble avoir plus cédé à la panique qu'à une analyse rationnelle de la situation".

Il a parlé du "fascisme" des dirigeants

politiques qui depuis quelques semaines, ont imposé au Québec "l'une des pires répressions morales que nous ayons connues depuis le régime duplessiste".

"Rien n'a été épargné pour faire taire ceux qui résistaient à la propagande gouvernementale et essayaient honnêtement de voir un peu plus clair à travers cette confusion. Rien n'a été épargné pour discréditer, auprès de l'opinion publique, ceux qui refusaient d'accorder une confiance aveugle au pouvoir établi et qui ne se satisfaisaient pas des réponses sommaires qu'on donnait à leurs questions", a dit M. Lessard.

**CHOQUETTE**

position des corps policiers. Les conclusions de cette étude seront consignées dans un Livre blanc qui sera publié plus tard. "Nous devons nous rendre compte, a-t-il ajouté, que nous n'avons peut-être pas consacré toutes les ressources financières, techniques et humaines nécessaires au travail policier, devant un nouveau phénomène de la criminalité".

Quant aux statistiques établissant que le nombre de policiers par citoyen, est plus élevé à Montréal qu'à Toronto, le ministre de la justice n'y attache pas d'importance. Il en tire cependant la conclusion que les corps policiers doivent être devenus plus rationnels et plus efficaces.

M. Choquette a, par ailleurs, confirmé l'existence de deux nouveaux communiqués émanant vraisemblablement du Front de libération du Québec. Signés de la cellule "Réveil national Louis-Riel" les communiqués réclament la paternité d'un attentat au cocktail-molotov, perpétré dimanche dans les bureaux du maire de Ville Laval, et lancent un ultimatum de quatre jours au gouvernement, pour la libération des 24 "prisonniers politiques", sans quoi le FLQ passerait à l'action au cours de la fin de semaine prochaine. Le ministre n'a pu confirmer l'authenticité des communiqués, soulignant qu'ils font l'objet d'une vérification de la part des spécialistes de la Sûreté du Québec.

Pour ce qui est des rumeurs de conflit entre la Sûreté du Québec et la Police de Montréal, M. Choquette a expliqué au leader parlementaire du Parti québécois, le Dr Camille Laurin, que c'est une vieille situation. "On sait qu'il y a toujours eu une certaine émulation entre ces trois corps policiers". Il a précisé que des moyens ont été pris pour assurer des communications plus rapides entre les différents corps policiers. "Malgré une situation de conflit passée qui était latente, a affirmé M. Choquette, je ne l'ai pas sentie au cours de la crise actuelle."

**DÉNUCLÉARISATION**

et qu'en outre ils ne protègent pas suffisamment les droits des pays à littoral.

Le texte du traité, déposé à Genève le 1er septembre, représentait une troisième version d'un projet déposé par les deux superpuissances modifié pour tenir compte, dans une large mesure, des objections des autres membres de la conférence du désarmement.

La première version avait été soumise à l'Assemblée générale de l'ONU l'an dernier, mais renvoyée à Genève pour nouvel examen. Un deuxième projet était présenté à Genève le 23 avril.

Les objections émanaient en particulier des pays latino-américains, mais l'Argentine, le Brésil et le Mexique

**radio / télévision**

**De nouvelles cotes étonnantes**

par Gilles Constantineau

L'avènement de "Moi et l'autre", au milieu des années soixante, avait imposé à nos faiseurs de variétés un concept qui avait fait le tour de presse de la nouveauté, bien qu'il fût déjà mourant de désuétude chez nos voisins du sud: celui du comique rebondit sans cesse sur une situation de fond ouverte à tous les paradoxes et à tous les malentendus.

Ou je m'y connais fort mal, ou bien il faudra enfin admettre que peu de gens avaient compris quoi que ce soit au principe de cette forme de comédie, hormis Gilles Richer lui-même; et Guy Hoffman, réalisateur de "La branche d'Olivier", moins qu'un autre peut-être, l'avait apparemment confondu avec celui du burlesque.

Le comique de situation n'est pas un comique de circonstances. Il repose inévitablement sur un personnage principal et un deuxième de moindre envergure mais de tout aussi grande importance, et il exige du lieu de l'action qu'il permette à chacun des deux antagonistes de développer son jeu dans le sens contraire de celui de l'autre, mais autour du même pivot. "Cré Basile" l'avait compris sans crier dans le même immeuble à des étages différents, ses deux héros retrouvaient sans cesse, d'un épisode à l'autre, l'intarissable cage d'ascenseur où l'un allait dans un sens, et l'autre dans l'autre; l'intervention de tierces personnes ne faisait qu'aggraver ce simple mais fécond manège.

Gilles Richer, avec "Moi et l'autre", n'avait pas fait autrement. Aux logements s'opposés où évoluaient ses deux personnages de base, il s'était contenté d'ajouter, pour raffinement, un certain nombre d'étages et de moyens d'entrée et de sortie. C'était ça, la si-

tuation de principe. Ce n'était pas le jeu des circonstances secondaires appliquées à chaque épisode à un même lieu fondamental. Pour ne pas l'avoir compris, Richard Pérusse, l'auteur de "La branche d'Olivier", est en voie de se faire un palmarès exclusif où personne ne voudra lui contester ses titres: un premier échec anodin, celui des "Martin", voici deux ans, suivi du flop qu'il consomme actuellement de façon d'autant plus retentissante qu'on lui avait confié la relève de la première cote du pays et que plaçant en lui tous les espoirs d'un réseau, on lui avait permis toutes les libertés.

Qu'arrive-t-il à Olivier, en effet? La situation de base lui permet de boucler sa boucle dans tous les sens, mais elle ne permet pas à son associé de le faire. Faute de paradoxe ou de contradiction à ce niveau, "La branche d'Olivier" ne parvient pas à faire rire, quels que soient les efforts de mise en scène que dépense le réalisateur pour mettre en valeur les circonstances secondaires. Ce burlesque de compensation n'a pas du tout l'effet qu'on lui demande: il devient, à la fin, agaçant.

On ne s'étonnera donc pas d'apprendre que dans la dernière liste de cotes d'écoute portant sur le Montréal central et appliquée au laps écoulé entre le 28 septembre et le 18 octobre, "La branche d'Olivier" ne semble même pas en course. Cette liste, qui regroupe 16 émissions sur une échelle de 10 degrés, semble au premier coup d'oeil étonnante; elle l'est moins quand on tient compte du principe énoncé.

En tête, donc, "Moi et l'autre", avec 50 p. cent de l'auditoire. En deuxième, la grande valeur senti-

mentale du Québec qui aime pleurer tout autant que rire, la "Rue des Pignons" (45 p. cent); en troisième, parce que ses auteurs ont respecté les règles du comique de situation même s'ils les exploitent de façon un peu désordonnée, nul autre que "Symphonien" avec 40 p. cent; et en quatrième place, la réponse du 10 à la "Rue des Pignons", les "Berger", qui ont 30 p. cent de l'auditoire.

En est-ce fait du préchi-précha turbulent de "Quelle famille"? Cette émission qui en mars dernier aspirait à prendre la tête des cotes d'écoute se retrouve en 7e place avec 27 p. cent; elle est déclassée par deux émissions doublées, des émissions du 10, "Hawaii 5-0" et "Patrouille du cosmos" qui recueillent respectivement 29 et 28 p. cent du même auditoire possible.

Il ne faut pas perdre de vue que ces cotes d'urgence, dressées par l'agence Nielsen au lendemain des troubles postaux qui avaient privé l'industrie de tout sondage depuis le mois de mars, ont été établies à un moment particulièrement difficile, celui des désormais célèbres "événements d'octobre".

Elles n'en soulignent pas moins le caractère aléatoire des faveurs populaires en matière de télévision. Mis en confiance par les cotes de mars et ayant déployé des efforts extrêmes de séduction rapide pour l'automne, les dirigeants de Radio-Canada n'avaient pas craint, dès le début de septembre, de se féliciter publiquement de leur nouvelle programmation.

Le public n'a pas réagi de la même façon. Sur les 16 émissions relevées, Radio-Canada n'en compte que six, dont deux soirées du hockey qui ne sont à tout prendre qu'un succès facile.

ont finalement été satisfaits des compromis intervenus.

Ce ne fut pas toutefois le cas du Pérou et du Salvador qui menèrent vainement leur bataille devant la commission politique. Le représentant du Pérou, M. Alfonso Arias, a présenté une série d'amendements qui éliminaient la mention de la limite de douze milles des eaux territoriales. Le délégué péruvien aurait voulu, en outre, que le traité ne fasse aucune mention des eaux territoriales et applique l'interdiction de placer des armes nucléaires au fond des mers et à leur sous-sol sans aucune restriction.

Les pays à littoral peuvent naturellement utiliser leurs eaux territoriales pour leur défense, mais devraient limiter celle-ci à l'emploi d'armes classiques, car c'est ainsi seulement qu'il sera possible d'éviter l'extension des armes nucléaires aux eaux côtières, et

les dangers de radiation qui en découlent pour les ressources marines.

Les principaux amendements péruviens recueillirent un maximum de six voix (Pérou, Salvador, Equateur, Guyane, Sénégal, Tanzanie) tandis que 54 pays votaient contre et 39 s'abstenaient.

**CHOLERA**

sait être hier de plus de 55.000 morts. A Calcutta, le bruit courait que les 1.400.000 habitants des 14 îles dévastées avaient tous péri. Mais les estimations les plus souvent citées faisaient état de 350.000 à 500.000 morts.

D'autre part, la Croix-Rouge pakistanaise a officiellement informé la ligue des sociétés de Croix-Rouge à Genève que le cyclone et le raz de marée avaient fait plus de 100.000 morts et deux millions de sinistrés.

Dans un télégramme, véritable cri

d'alarme sur "l'extrême gravité de la situation", la Croix-Rouge pakistanaise affirme que "les survivants manquent de tout" et renouvelle sa demande de couvertures et de vêtements chauds. Elle réclame en outre 100.000 unités de vaccins contre la typhoïde et le choléra.

Des journalistes qui se sont rendus sur l'île de Bholas ont rapporté qu'ils ne pouvaient faire un pas sans buter sur un corps et que de nombreux noyés étaient restés accrochés dans les branches des arbres tandis que des milliers de cadavres flottaient à perte de vue.

De son côté, le président Nixon a décidé hier de consacrer \$10 millions à la phase initiale des secours aux victimes du cyclone. Ce premier don s'ajoute aux secours en espèces déjà versés par l'ambassade des Etats-Unis au Pakistan ainsi qu'aux tentes et couvertures en voie de livraison.

**La contestation**

**Des étudiants de l'UQAM proposent une procédure de consultation plus efficace**

par Gilles Provost

Pour éviter de se faire encore "embarquer" contre leur gré dans des mouvements de contestation, des étudiants de l'université du Québec à Montréal ont récemment proposé à leurs confrères une procédure qui, selon eux, permettrait vraiment une consultation efficace de tous les intéressés.

Par 220 voix contre 3 (et 12 abstentions), les étudiants du module sciences techniques ont recommandé que toutes les décisions soient prises dorénavant au niveau des modules, après s'être assurés de la mise sur pied de moyens de participation efficaces.

Ces étudiants se déclarent "sympathiques à toute action raisonnable et à toute revendication honnête, justifiée par des circonstances particulières, visant à corriger les malaises politiques et sociaux que subit notre société québécoise."

Ils refusent cependant de

se faire davantage "embarquer" contre leur gré "dans des mouvements initiés par de petits groupes qui prétendent, par l'application de mécanismes douteux, quand ce n'est pas dans l'absence de formules de participation véritable, proclamer la souveraineté d'assemblées supposément générales qui ne regroupent même pas le quart de la population à plein temps à l'UQAM et qui ignorent totalement le groupe imposant des étudiants du soir".

Au contraire, soutient l'assemblée du module sciences techniques, tout groupe minoritaire qui désire obtenir l'appui du corps étudiant pour une action à caractère politique, social, pédagogique ou administratif au sens de l'université devrait s'adresser aux conseillers de module.

Ces derniers organiseraient alors un vote sur la question et en transmettraient ensuite les résultats aux autres modules.

A moins que de tels mécanismes soient mis au point et utilisés, ces étudiants annoncent qu'ils se désolidariseraient de tout débrayage appuyé par une certaine partie non représentative de la clientèle de l'UQAM, et avec lequel ils ne seraient pas d'accord.

"Nous réclamerions alors des locaux appropriés à l'administration afin de pouvoir terminer notre session d'étude dans un climat propice", concluent-ils.

**DÉCÈS**

**CHAMBERLAND Josette.** Accidentellement à Marseille, France, le 14 novembre 1970, à l'âge de 25 ans, est décédée Mlle Josette Chamberland, employée d'Air Canada. Fille de Pierre Chamberland des Industries Domco et de Marcelle Descarries, sœur de Hubert, demeurant à 175 rue Lafontaine, Beloeil. La dépouille mortelle sera exposée à partir de jeudi soir à 7 heures au Salon funéraire Maurice Demers, 231 Boul. Laurier, à Beloeil. Les funérailles auront lieu samedi le 21 novembre. Départ à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Ste Maria Goretti, où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de Beloeil, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**MALEPART Marcel.** A Montréal, le 17 novembre 1970 à l'âge de 60 ans, est décédé, Marcel Malepart, publiciste, époux de Madeleine St-Pierre. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses 5 enfants; Pierre, Yves, Jean, Odile et Geneviève et une sœur Mme Arthur Bélanger (Colombe). Les funérailles auront lieu jeudi le 19 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée angle Boul. Décarie et avenue Notre-Dame de Grâce à 1 heure 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**AVIS AU PUBLIC**

**GRANDE VENTE DE LIQUIDATION**

SANS PRÉCÉDENT

DE PEINTURES À L'HUILE

présentement à

**La Galerie Royale**

1420 ouest, rue Sherbrooke 845-4383

**L'ANGLAIS chez L.P.S.**

**COURS DE CONVERSATION, JOUR OU SOIR**

Chez L.P.S. vous bénéficiez des méthodes les plus modernes, des techniques les plus efficaces et des systèmes les plus perfectionnés. Faites, sans engagement, un essai gratuit.

Tous les cours L.P.S. sont déductibles de l'impôt.

De 9 heures à 21 heures

**LANGUAGE POWER SYSTEMS**

MONTRÉAL: Place Bonaventure 878-2821 QUÉBEC: 500 Grande Allée 529-0331

Si vous êtes du genre timide



voyagez par le **CN** en bonne compagnie!

Nos habitués vous le diront... Votre billet de train représente bien plus qu'un simple voyage. Regardez autour de vous. On discute. On blague. On partage une bonne table. On prend un verre à votre santé. On chante en chœur. On renoue de vieilles amitiés. On en fait de nouvelles. Où ça? Dans les trains du CN!

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES ET LES TARIFS, AINSI QUE POUR TOUTES RÉSERVATIONS, CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU UN BUREAU DES VENTES VOYAGEURS DU CN.

**Montréal-Toronto**  
Le Rapido de 16h 40. Pour voyager au rythme enjoué de la belle époque, dans le fameux Bistro.

**Montréal-Vancouver**  
Au salon-bar comme en voiture-coach, y'a de l'entraîn dans le Super Continental.

**Montréal-Ottawa**  
Un départ vers la bonne humeur, 4 fois par jour (5 le vendredi).

## L'intégration des forces policières

# Un autre conflit majeur s'annonce à la CUM

par Pierre Richard

Le vice-président de la Communauté urbaine de Montréal et maire de Ville Mont-Royal, M. Reginald Dawson, a déclaré, hier, que le partage des dépenses des services policiers de l'île de Montréal accroisse considérablement le fardeau fiscal des municipalités de banlieue au profit de Montréal.

M. Dawson a donné ainsi plus de force aux protestations de plusieurs municipalités de banlieue qui ont réussi, la semaine dernière, à faire retarder d'une semaine l'adoption du budget de la CUM pour l'année 1971. Le vice-président de la CUM a, de plus, noté que les maires des banlieues s'opposent de toutes leurs forces à une intégration totale des forces policières sur le territoire de la CUM; on peut donc prévoir une opposition très grande de la part des ban-

lieues au plan de réaménagement des forces policières tel que proposé dans un rapport du Conseil de sécurité publique présidé par le juge Jacques Coderre.

Prenant la parole devant les membres du "Kiwanis Club of St-George", M. Dawson a déclaré que le principe de justice sociale qui est à la base de la CUM et selon lequel les municipalités qui jouissent de ressources fiscales plus considérables à cause d'un plus grand nombre d'industries, doivent les partager avec les autres, semble complètement nié dans son application, en particulier dans le cas du partage du coût des services policiers.

Le maire de Ville Mont-Royal a reconnu que les résidents des banlieues, profitent gratuitement de certains ser-

vices offerts par la police de Montréal mais selon lui, cela ne représente qu'une fraction du coût de la protection offert par leurs propres services de police. Pourtant, a-t-il souligné, plusieurs villes de banlieue seront appelées à déboursier une somme plus considérable pour financer la police de Montréal que leurs propres polices; c'est le cas d'une dizaine de villes de banlieue.

Le budget de la CUM qui sera de nouveau étudié demain soir par le Conseil, prévoit, en effet, une répartition du coût des services policiers entre les municipalités de la CUM selon leurs rôles d'évaluation. Cette répartition a pour effet de rembourser une partie des dépenses de six municipalités dont Montréal qui recevra \$13 millions et

de Verdun \$200,000; d'autre part, plus de vingt municipalités ont à déboursier un surplus qui se chiffre à plus de \$7 millions; la balance du remboursement vient d'une subvention statutaire du gouvernement provincial de plus de \$6 millions.

Les maires des banlieues se réunissent ce soir pour discuter du budget et pour délimiter la position qu'ils adopteront à la réunion de jeudi soir. Dans la pratique, le principe de cette répartition étant prévue par la loi de la CUM, les maires des banlieues ont une marge très restreinte pour faire valoir leurs objections.

M. Dawson a déclaré, hier, que cette partie de la loi est très discutable et qu'elle a été introduite pour aider la Ville de Montréal à rencontrer les de-

mandes de la Fraternité des policiers qui ont été acceptées à la suite du fameux 7 octobre 1969.

Selon le vice-président de la CUM, la bataille sera plus rude sur la question de l'intégration partielle ou totale des forces policières. Le comité exécutif de la Communauté a jusqu'au 1er décembre pour présenter ses recommandations sur cette brûlante question au Conseil et ce dernier doit prendre position avant le 1er janvier 1971.

M. Dawson a, par ailleurs, précisé que la grande majorité des maires de banlieue sont d'accord avec le principe d'un gouvernement régional du type de la CUM. Le maire de Ville Mont-Royal a fait état des nombreuses réalisations de la CUM qui n'a que 9 mois d'existence.

Selon lui, le problème prioritaire de ce nouvel organisme est le manque de ressources financières; il a noté que les politiques de taxation aux plans municipal et scolaire datent du 19ième siècle et qu'elles ne permettent pas de faire face aux besoins nouveaux créés par l'urbanisation. En particulier, le confier à pointer les projets d'extension du métro et de création d'usines d'épuration des eaux qui nécessitent des investissements de l'ordre de \$750 millions dans les prochaines années. Comme M. Lucien Saulnier l'a annoncé à quelques reprises depuis le mois d'octobre, M. Dawson a fait état de pourparlers avec le gouvernement provincial qui déboucheraient très bientôt sur un réaménagement fiscal.

## Hommage aux Communes

# Bernard Pilon, député de Chambly, est décédé

OTTAWA (PC) - Les Communes ont rendu hommage, hier, à la mémoire de l'un des leurs, M. Bernard Pilon, député libéral de Chambly, décédé subitement quelques heures plus tôt.

Le premier ministre a déclaré que le départ de M. Pilon, 52 ans, whip du parti ministériel, créait un grand vide au parlement canadien.

Il a dit que le député de Chambly, élu en 1962, était l'un de ses plus brillants députés et qu'il montrait un dévouement exemplaire dans ses devoirs parlementaires.

De son côté, le chef conservateur, M. Robert Stanfield, parlant presque exclusivement en français, a déclaré que tous les députés des Communes

se souviendront de M. Pilon comme d'un homme affable. "On peut dire que M. Pilon avait l'admiration de la Chambre", a-t-il ajouté.

Quant à M. T. C. Douglas, chef néo-démocrate, il a souligné les tâches que le gouvernement avait confiées à M. Pilon et a dit que celui-ci s'en était toujours bien acquitté.

M. Pilon était un homme affable et qui retenait l'admiration de tous, a ajouté M. Douglas.

Pour sa part, le chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, a souligné qu'il était un ami personnel du député de Chambly, depuis qu'il avait été élu en 1962.

Il a rappelé qu'il avait, à quelques reprises, représenté le Canada en



Bernard Pilon

compagnie du disparu, lors d'événements à l'étranger, et que c'était, notamment, à la faveur de ces événements, qu'il avait appris à apprécier Bernard Pilon.

"M. Pilon était un homme géné-

Suite à la page 6

## La démission de Cliche

# Le FRAP invoque des raisons disciplinaires

par Pierre Richard

Réaffirmant son option pour l'emploi de moyens non-violents le Conseil du FRAP a précisé, hier, qu'il a exigé la démission de Paul Cliche pour des raisons disciplinaires et non parce qu'il s'est déclaré contre le terrorisme.

Dans un communiqué remis aux journaux, hier, le Conseil permanent explique les décisions qu'il a prises à sa réunion de dimanche dernier. Ces prises de position sont les suivantes:

- le FRAP déclare être un mouvement d'information et d'organisation politiques des travailleurs à Montréal dont les objectifs sont la prise de conscience et la lutte des travailleurs contre l'exploitation de la majorité par une minorité de possédants exploitateurs, et dont les moyens sont non-violents;

- le FRAP évalue avoir atteint les deux principaux buts qu'il s'était donnés en participant à la campagne électorale, c'est-à-dire informer les travailleurs de Montréal sur leurs problèmes et s'enraciner au moyen de comités d'action politique dans les divers quartiers;

- le FRAP dénonce le climat de peur créé par les autorités en place pendant la campagne électorale et, dans ce sens, affirme son intention de donner suite à l'action en dommages et intérêts intentée au maire Drapeau;

- le FRAP se donne comme priorité la poursuite du travail amorcé dans les quartiers et la tenue d'un congrès d'orientation politique à la fin de janvier;

- le FRAP dénonce la "loi 1970 concernant l'ordre public" comme étant une tentative d'écraser l'opposition politique des Québécois au gouvernement Trudeau et lance un appel à tous les mouvements populaires pour qu'ils s'unissent pour lutter contre la répression;

- le Conseil permanent exige la démission de M. Paul Cliche comme président du FRAP parce qu'il ne s'est pas conformé à une consigne du Conseil permanent qui avait demandé qu'il n'y ait aucune déclaration publique avant que les comités n'aient fait une évaluation de la campagne électorale;

- le FRAP demande à La Presse de se rétracter pour l'article paru hier en première page et qui avait pour titre: "Parce qu'il s'est opposé contre la violence, le FRAP somme Paul Cliche d'abandonner la présidence."

La proposition demandant à Paul Cliche de remettre sa démission a été adoptée par une large majorité et l'argument décisif a été qu'il n'a pas respecté les procédures qui stipulent que le président du FRAP est le porte-parole officiel du mouvement; en tenant une conférence de presse la semaine dernière contre l'avis du Conseil permanent, M. Cliche allait donc directement à l'encontre de la constitution du FRAP. D'autre part, M. Cliche soutient qu'il n'avait pas le choix parce que le Conseil permanent avait haïonné ceux qui voulaient prendre position contre le terrorisme.

Le communiqué émanant du Conseil permanent ne précise toutefois pas pourquoi ce dernier a refusé de prendre position sur le terrorisme comme l'avaient demandé M. Cliche et d'autres militants; il semble, selon les informations que nous avons pu recueillir, que l'opinion majoritaire est que c'est maintenant un débat dépassé, qu'il est suffisant de réaffirmer que, pour sa part, le FRAP a opté pour l'emploi de moyens non-violents et que ce qui est le plus urgent, c'est de se remettre à la tâche. Il est, cependant, indéniable, que ce silence est une victoire pour les éléments les plus radicaux qui ont toujours voulu empêcher une condamnation catégorique du FLQ par le FRAP.

De même, il ne faut pas croire que la demande de démission de Cliche vient seulement des éléments radicaux qui la souhaitent depuis longtemps; plusieurs militants de diverses tendances n'ont pas admis la façon de procéder du président du FRAP à de nombreuses occasions: conférence de la semaine dernière, convocation des candidats dans la semaine suivant les élections pour prendre position sur la question de la violence. Toutefois, ce qui aurait pu être un vote de blâme est devenu une demande de démission.

Pour sa part, M. Cliche a déclaré, hier, qu'il se donnait quelques jours de réflexion et que son attitude dépend, entre autres, de la position qu'adoptera le comité d'action de Rosemont dont il est

membre. Même s'il acceptait de démissionner, il a l'intention de poursuivre sa tâche dans ce quartier.

Enfin, il semble que le sentiment qui domine chez les militants de la base, c'est de sortir le plus rapidement possible de ce débat dans lequel le FRAP

s'est emporté (et qui, pour une bonne part, a été parachuté des organes directeurs), et de se remettre le plus tôt possible à l'action dans les quartiers au niveau des trois fronts déjà définis par le FRAP: le travail, la consommation et la politique.

## Des commissions et des parents s'opposent au regroupement

A l'heure actuelle, on profite de l'existence de commissions scolaires exceptionnellement petites pour imposer à toutes les commissions scolaires de la province un regroupement dont la population ne veut pas plutôt que de régler les cas exceptionnels.

C'est ce qu'ont conjointement déclaré hier les dirigeants de l'Association des parents catholiques du Québec (APCQ) et la nouvelle Association des commissions scolaires confessionnelles du Québec (ACSCQ).

Ces deux groupements ont donc pris énergiquement position contre l'intention du gouvernement de regrouper de force les 900 commissions scolaires du Québec pour n'en laisser subsister que 180 (en plus des régionales).

Les principales raisons invoquées ont été les suivantes: 1) il n'est pas prouvé, disent ces groupements, qu'il soit impossible de mettre sur pied des services communs en conservant les commissions scolaires locales actuelles; 2) les frais impliqués dans cette réforme administrative seraient bien mieux employés s'ils étaient distribués aux commissions scolaires actuelles pour leur permettre de se donner de meilleurs services. Le regroupement prévu risque d'augmenter démesurément les dépenses purement administratives sans aucun bénéfice réel pour l'enfant.

3) cette réforme éloignera la prise de décision des parents qui sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Ils risquent donc de ne plus pouvoir influencer efficacement la structure à laquelle ils sont forcés de déléguer leurs pouvoirs.

4) ce regroupement risque d'obliger les jeunes de six, sept et huit ans à voyager sur de plus longues distances et de leur faire perdre de longs moments pour se rendre à l'école. Cet éloignement de l'école rendrait aussi plus difficile la participation efficace des parents dont tout le monde reconnaît pourtant de plus en plus l'importance.

De plus, l'APCQ et l'ACSCQ ont critiqué les dirigeants de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec pour avoir fait le jeu du gouvernement et avoir fait accepter aux commissions une formule de regroupement qu'ils avaient rejetée par 232 voix contre 86 à leur congrès de l'an dernier.

L'ACSCQ, qui succède au défunt comité pour le maintien des commissions scolaires, prétend regrouper environ 400 commissions scolaires. Elle affirme que la plupart de ses membres ont refusé de payer leur contribution à la FCSQ pour indiquer leur démission.

Suite à la page 6

## La CEQ:

# Seules les régionales doivent survivre

Le regroupement des commissions scolaires devrait confier aux 55 régionales actuelles la responsabilité de l'élémentaire et du secondaire, a affirmé le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau.

La CEQ, à l'appui de son option, rappelle qu'il faut mettre en place "un système administratif, rationnel, efficace et rentable pour succéder au fouillis des mini-juridictions actuelles."

Il faut aussi assurer à tout prix la continuité pédagogique entre l'élémentaire et le secondaire, rappelle la CEQ, parce que tout changement d'attitude entre ces deux niveaux est profondément néfaste à l'élève.

Tout en acceptant une certaine décen-

tralisation, la CEQ rappelle qu'on ne peut donner plus de pouvoirs aux commissions scolaires sans s'être assuré qu'elles seront vraiment en mesure de les exercer d'une façon plus compétente qu'aujourd'hui.

"Si les commissions scolaires doivent demeurer ces fiéfs du passé utilisant leurs droits et privilèges de manière à (...) passer des règlements sur le dos et la barbe des enseignants, à s'attaquer avec grossièreté à la liberté professionnelle de leur personnel au nom du droit des parents qu'elles n'ont jamais consultés ou à tenir en série des assemblées spéciales non accessibles au public, la corporation s'oppose à ce que de telles administrations aient plus de pouvoirs qu'actuellement."

## Se portant à la défense de Chartrand

# Le président de la CSN dénonce les 'outrances' de Jean Marchand

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, s'en est pris hier aux "outrances incroyables" auxquelles s'est livré, dans de récentes déclarations, le ministre fédéral de l'expansion économique régionale, M. Jean Marchand.

"C'est à contre-cœur que nous allons protester ici, de dire M. Pepin dans un communiqué, vu les précédents syndicaux éminents du ministre (M. Marchand a précédé M. Pepin à la présidence de la CSN) et vu les motifs particuliers que la CSN aurait eu d'espérer de M. Marchand un comportement plus décent et plus sage, mais il nous est plus que jamais impossible de nous taire."

Le chef syndical dénonce particulièrement une déclaration de M. Marchand faite dimanche soir à Saint-Jérôme. Le ministre avait alors dit que sans la proclamation de la loi des mesures de guerre, "peut-être 50 ou 100 personnes" auraient pu éventuellement subir le même sort que MM. Cross et Laporte.

"Cela aurait pu être un ministre, a dit M. Marchand. Cela aurait pu être le président de la CSN car Chartrand ne l'aime guère et pourrait vouloir son enlèvement."

M. Michel Chartrand est le président de la branche montréalaise de la CSN et a eu plusieurs démêlés avec M. Pepin. M. Chartrand est actuellement en prison et accusé de conspiration séditionnelle.

A ce sujet, M. Pepin déclare: "Les différends entre Michel Chartrand et la direction de la CSN sont connus: sous aucun prétexte ces différends, qui sont d'ordre syndical et qui sont graves, ne doivent et ne peuvent empêcher de prendre sa défense en l'occurrence."

"Insinuer, dire, comme l'a fait M. Marchand, que le militant syndical Michel Chartrand pourrait vouloir le kidnapping du président de la CSN (ou de quiconque), c'est quelque chose de pire qu'une supposition échevelée, c'est, je le dis à regret, une bassesse. Ce propos du ministre m'indigne."

"De plus, dans les circonstances où Michel Chartrand se trouve placé, c'est-à-dire en état d'arrestation et d'accusation, un tel propos, dans la bouche d'un membre du pouvoir exécutif, est démocratiquement et politiquement indéfendable et frise le mépris du judiciaire."



D'autre part, le président de la CSN accuse le ministre de contribuer "puissamment à répandre une confusion dangereuse pour la démocratie" en faisant des individus et des groupes qui dénoncent les mesures de guerre ou le chômage des gens qui "préparent les voies de la violence".

Et M. Pepin de poursuivre: "M. Marchand et d'autres hommes

politiques des trois paliers de gouvernement ne semblent pas se rendre compte que leurs outrances sont perçues, à l'heure actuelle, par la plupart des forces d'oppositions, de discussion ou de contestation légitimes, comme une agression contre la démocratie et même comme la conséquence d'une perte de contact avec les réalités du Québec.

"Il importe souverainement, non seulement de leur faire savoir, mais de refouler l'offensive inconsidérée qu'ils mènent. Si une force doit rester calme et judicieuse, par les temps qui courent, c'est bien celle de l'Etat. Ce la pourrait servir d'exemple, au lieu d'attiser le feu. Cela pourrait servir à modérer les excès, même verbaux, plutôt que de les provoquer."

"Il ne s'agit pas à un homme d'Etat d'affoler le public, de laisser flotter des chiffres fantaisistes sur de prétendues forces insurrectionnelles comme M. Marchand l'a fait au plus fort de la crise, de porter des accusations vagues et globales contre des associations légales, de viser collectivement, dans des termes inqualifiables, des groupes de journalistes et des publications qui n'enfreignent aucune loi, de permettre à la police de procéder sans discernement."

"Jamais une force démocratique et li-

Suite à la page 6

## aujourd'hui

A 10h00, au Centre du Kiwanis Club de St-George, 1980 ouest, Dorchester, ouverture d'un bazar annuel.

A 11h00, au salon Mont-Royal de l'hôtel Bonaventure, l'Association canadienne pour la santé mentale inaugure sa 14ème campagne annuelle du cadeau de Noël pour le malade mental.

A 11h30, chez Butch Bouchard, déjeuner du Cercle de la presse d'affaires du Québec. M. Reynald Savoie fera un exposé sur "Les langages de la publicité".

A 12h15, au Sambo, déjeuner du Club Kiwanis Maisonneuve.

A 12h15, au Reine Elisabeth, déjeuner de l'Institut des comptables agréés. Me Marcel Lajeunesse, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, sera le conférencier.

A 12h29, au Club Saint-Denis, déjeuner du Club Kiwanis-Outremont. Mme Daniel Johnson prononcera la conférence.

A 12h30, au salon or du Ritz-Carlton, déjeuner du Saint-Laurent Kiwanis. M. Donald Pollock parlera des effets nocifs de la drogue.

A 12h30, déjeuner du Club des Optimistes du Plateau Mont-Royal au Lutin qui Bouffe, 753, rue Saint-Grégoire. M. René Denault parlera d'un projet d'animation sociale du YMCA que subventionne le ministère du solliciteur général du Canada.

A 17h00, à la salle 1060 de la faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke, conférence du professeur Georges Papy sur "L'introduction de la notion de continuité" dans l'enseignement des mathématiques.

A 15h30, au salon Saint-Laurent de l'hôtel Bonaventure, conférence de presse donnée par M. Oscar Grubert, président de la Canadian Restaurant Association.

A 17h00, chez Butch Bouchard, le comité des fêtes des patriotes communiquera aux journalistes les détails de la fête de dimanche prochain à Saint-Denis-sur-le-Richelieu.

A 18h30, à l'hôtel Sheraton, dîner des Femmes d'assurance de Montréal. M. Guy Pelletier parlera de "La prévention des sinistres".

A 19h00, le ministre Raymond Gagneau donnera une conférence au Club de Réforme de Québec. - A 21h30, le ministre Normand Toupin participera à la fête organisée en l'honneur du maire J.R. Desrosiers du Cap-de-la-Madeleine, à l'hôtel Le Baron.

A 19h30, au buffet de la Place Levasseur, les représentants syndicaux des employés de l'hôpital Rivière-des-Pratelles sont convoqués par le Syndicat canadien de la fonction publique à une assemblée d'urgence sur les menaces de mises à pied.

A 20h00, à la salle du conseil de la ville de Longueuil, cérémonie de prestation de serment et première réunion du conseil municipal nouvellement élu.

A 20h15, à l'auditorium Rousselot de l'hôpital Notre-Dame, enseignement de l'équipe Sérénité sur la méthode sympto-thermique et les autres moyens de régulation des naissances. Pour renseignements, composer: 352-7573 ou 322-9057.

A 20h30, dans le hall d'entrée du centre de récréation Maisonneuve, inauguration de l'exposition Photo-Sport 70 et remise des bourses Dow aux auteurs des meilleures photos soumises. Le public pourra visiter l'exposition de 14h30 à 22h30, du 19 novembre au 5 décembre.

A 11h30, au 2120 est de la rue Sherbrooke, suite 605, les journalistes seront les invités du Magazine Actualité qui entre dans sa deuxième décennie et s'installe dans de nouveaux locaux.

**Protéger sa maison est une économie**  
**LES GOUTIÈRES HO-DO**  
sans joint  
installée exclusivement par  
**PRIMEAU MÉTAL**  
sont la meilleure protection.  
Emailé, galvanisé, cuivre.  
Estimation gratuite

Montréal et Banlieue 322-4160  
Québec et Banlieue 872-9244  
Hull et Banlieue 776-2549  
Ottawa et Banlieue 822-2549  
Cornwall et Banlieue 933-2549

**Services psychologiques**  
**Jolicoeur, Lavallée, Morin, Trudel, Daunais et associés, psychologues**  
MEMBRES DE LA CORPORATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC.

- Consultation pour enfants, adolescents, adultes.
- Évaluation des problèmes d'adaptation à la vie scolaire, familiale, conjugale et sociale.
- Orientation, sélection,
- Counseling, psychothérapie.

**80 est, Henri-Bourassa** Tél.: 384-1051

**suites de la première page**

**CRITIQUES**

après avoir été détenus, M. Turner a dit que le Code civil prévoit un recours en cas d'arrestation illégale.

M. Lewis a, pour sa part, appuyé fortement l'amendement visant à la protection des emplois.

"Si le gouvernement doit donner à la police le pouvoir de continuer ce qu'elle a fait jusqu'à maintenant d'une manière si excessive et si inefficace, il a aussi la responsabilité de protéger les emplois de la population."

M. Lewis a aussi obtenu un appui important des conservateurs en suggérant qu'un comité de trois personnes interroge les détenus pour savoir s'ils sont traités selon la loi.

Le débat s'est poursuivi hier soir sur le projet de loi anti-FLQ. Le ministre de la justice a résisté aux suggestions des membres de l'opposition en insistant sur l'urgence de la situation et le caractère temporaire des pouvoirs attribués à la police.

**BIENVENUE**

enfin, si les moyens précédents ne suffisent pas, il faudrait songer, selon M. Bienvenue, à instaurer au Québec le service militaire obligatoire.

Le député de Matane a dit que si nous sommes tous plus ou moins responsables pour avoir laissé pourrir la situation... nous sommes tous, et à des degrés divers, responsables de cette escalade de la violence, de cette flambée du terrorisme dont les origines remontent à quelques années.

Reprenant les mots de M. Trudeau, il a qualifié de "trembling knees" et de "bleeding hearts" MM. Claude Ryan, Marcel Pepin, Louis Laberge, Fernand Daoust, Matthias Rioux et autres, sans oublier M. René Lévesque "que le coup du FLQ a achevé de déboussoler dans l'opinion publique". Dénonçant ce qu'il appelle le "bavardage de collègien mal engueulé, l'emploi d'épithètes dépassées et plus orduères les unes que les autres" de M. Lévesque, M. Bienvenue s'est fait interrompre par M. Burns (PQ-Maisonrouve) qui lui fit remarquer que ces propos ne relevaient pas du débat d'urgence. Ce à quoi le whip en chef du parti libéral, M. Lacroix rétorqua: "C'est la cause principale".

"Le coup du FLQ, c'est pour lui le commencement de la fin", continua M. Bienvenue à l'adresse du chef du Parti québécois.

M. Bienvenue dénonça ensuite la mollesse, l'insouciance et l'indifférence de la population et de ses dirigeants depuis dix ans devant les agissements des terroristes et du FLQ.

M. Bienvenue a soutenu que le Québec n'était pas prêt à faire face à la crise et qu'il ne le serait pas plus si le FLQ frappait encore demain. Il aurait fallu,

dit-il, augmenter les effectifs policiers et "couper, si nécessaire, sur les échanges culturels franco-québécois, sur le pavage du Chemin du Roy, sur les finiers d'Etat, sur l'épaisseur de certains tapis..."

Quant au député libéral de Terrebonne, il a soutenu que "le monde étudiant fabrique en son sein la déception, la tension, la contestation et parfois même la violence".

M. Denis Hardy admet que la démocratie n'est pas très vivante au Québec, mais il y a plusieurs responsables dont les partis politiques, les syndicats, les mass media. Et si la concentration des organes d'information peut nuire à la liberté de presse, estime-t-il, "la liberté de presse est également menacée à l'heure actuelle par les journalistes eux-mêmes".

M. Hardy a dit que tous doivent faire leur part pour faire disparaître les inégalités sociales et pour ne pas donner prise au "nationalisme totalitaire".

"Je n'hésite pas à soutenir que ceux qui ont profité de la crise actuelle pour se faire du capital politique et pour tenter d'affaiblir l'Etat afin d'augmenter leur propre pouvoir en essayant de diviser le peuple québécois, de même que ceux qui ont tenté de se donner un rôle messianique ou de se faire passer pour des grands sauveurs, pour essayer de jouer un rôle politique sans passer par les voies normales et qui, par cela, n'ont pas hésité à employer des moyens qui sont plus ou moins recommandés, sinon recommandables, sont des collaborateurs du FLQ."

**NATIONALISME**

preuve..."

Le député unioniste a dit que le Québec est inquiet et frustré, et qu'il a de bonnes raisons de l'être, dont le fait que le gouvernement Bourassa ait abdicqué devant celui d'Ottawa, avec lequel il "veut collaborer à tout prix, au prix de son humiliation et même de son effacement".

M. Masse a invité le gouvernement à se ressaisir et à affirmer "son autorité en face d'Ottawa et qu'il cesse de n'être qu'un instrument docile au fédéralisme inconditionnel".

**M. Bernard Dumont**

De son côté, le député créditiste de Mégantic, M. Bernard Dumont a déclaré "Si la pauvreté n'est pas éliminée au Canada et à moins qu'une décongestion de l'économie s'opère, ces FLQ communistes deviendront menaçants et arrogants. La solution du problème de la pauvreté est entre les mains des dirigeants. Je suis inquiet de l'avenir et je crois qu'il est impossible d'engendrer au Canada des solutions aux problèmes sociaux à moins que le gouvernement fixe une date d'échéance pour solutionner ces problèmes, comme il le fait d'ailleurs dans le cas de construction d'un pont, d'une route, d'un édifice ou d'autres projets".

M. Dumont a précisé qu'une idée mauvaise se combat par des idées meilleures.

**M. Lucien Lessard**

Pour sa part, le député péquiste du Saguenay, M. Lucien Lessard, a dénoncé les mesures de guerre et la "dictature militaire", estimant que les libertés civiles sont menacées autant par un groupe de terroristes que par un pouvoir établi qui semble avoir plus cédé à la panique qu'à une analyse rationnelle de la situation".

Il a parlé du "fascisme" des dirigeants

politiques qui depuis quelques semaines, ont imposé au Québec "l'une des pires répressions morales que nous ayons connues depuis le régime duplessiste".

"Rien n'a été épargné pour faire taire ceux qui résistaient à la propagande gouvernementale et essayaient honnêtement de voir un peu plus clair à travers cette confusion. Rien n'a été épargné pour discréditer, auprès de l'opinion publique, ceux qui refusaient d'accorder une confiance aveugle au pouvoir établi et qui ne se satisfaisaient pas des réponses sommaires qu'on donnait à leurs questions", a dit M. Lessard.

**CHOQUETTE**

position des corps policiers. Les conclusions de cette étude seront consignées dans un Livre blanc qui sera publié plus tard. "Nous devons nous rendre compte, a-t-il ajouté, que nous n'avons peut-être pas consacré toutes les ressources financières, techniques et humaines nécessaires au travail policier, devant un nouveau phénomène de la criminalité."

Quant aux statistiques établissant que le nombre de policiers par citoyen, est plus élevé à Montréal qu'à Toronto, le ministre de la justice n'y attache pas d'importance. Il en tire cependant la conclusion que les corps policiers doivent être devenus plus rationnels et plus efficaces.

M. Choquette a, par ailleurs, confirmé l'existence de deux nouveaux communiqués émanant vraisemblablement du Front de libération du Québec. Signés de la cellule "Réveil national Louis-Riel" les communiqués réclament la paternité d'un attentat au cocktail-molotov, perpétré dimanche dans les bureaux du maire de Ville Laval, et lancent un ultimatum de quatre jours au gouvernement, pour la libération des 24 "prisonniers politiques", sans quoi le FLQ passerait à l'action au cours de la fin de semaine prochaine. Le ministre n'a pu confirmer l'authenticité des communiqués, soulignant qu'ils font l'objet d'une vérification de la part des spécialistes de la Sûreté du Québec.

Pour ce qui est des rumeurs de conflit entre la Sûreté du Québec et la Police de Montréal, M. Choquette a expliqué au leader parlementaire du Parti québécois, le Dr Camille Laurin, que c'est une vieille situation. "On sait qu'il y a toujours eu une certaine émulation entre ces trois corps policiers". Il a précisé que des moyens ont été pris pour assurer des communications plus rapides entre les différents corps policiers. "Malgré une situation de conflit passée qui était latente, a affirmé M. Choquette, je ne l'ai pas sentie au cours de la crise actuelle."

**DÉNUCLÉARISATION**

et qu'en outre ils ne protègent pas suffisamment les droits des pays à littoral.

Le texte du traité, déposé à Genève le 1er septembre, représentait une troisième version d'un projet déposé par les deux superpuissances modifié pour tenir compte, dans une large mesure, des objections des autres membres de la conférence du désarmement.

La première version avait été soumise à l'Assemblée générale de l'ONU l'an dernier, mais renvoyée à Genève pour nouvel examen. Un deuxième projet était présenté à Genève le 23 avril.

Les objections émanaient en particulier des pays latino-américains, mais l'Argentine, le Brésil et le Mexique

**radio / télévision**

**De nouvelles cotes étonnantes**

par Gilles Constantineau

L'avènement de "Moi et l'autre", au milieu des années soixante, avait imposé à nos faiseurs de variétés un concept qui avait fait le tour de presse de la nouveauté, bien qu'il fût déjà mourant de désuétude chez nos voisins du sud: celui du comique rebondit sans cesse sur une situation de fond ouverte à tous les paradoxes et à tous les malentendus.

Ou je m'y connais fort mal, ou bien il faudra enfin admettre que peu de gens avaient compris quoi que ce soit au principe de cette forme de comédie, hormis Gilles Richer lui-même; et Guy Hoffman, réalisateur de "La branche d'Olivier", moins qu'un autre peut-être, l'ayant apparemment confondu avec celui du burlesque.

Le comique de situation n'est pas un comique de circonstances. Il repose inévitablement sur un personnage principal et un deuxième de moindre envergure mais de tout aussi grande importance, et il exige du lieu de l'action qu'il permette à chacun des deux antagonistes de développer son jeu dans le sens contraire de celui de l'autre, mais autour du même pivot. "Cré Basile" l'avait compris sans crier à la nouveauté sur les toits: logés dans le même immeuble à des étages différents, ses deux héros retrouvaient sans cesse, d'un épisode à l'autre, l'interminable cage d'écureuil où l'un allait dans un sens, et l'autre dans l'autre; l'intervention de tierces personnes ne faisait qu'aggraver ce simple mais fécond manège.

Gilles Richer, avec "Moi et l'autre", n'avait pas fait autrement. Aux logements superposés où évoluaient ses deux personnages de base, il s'était contenté d'ajouter, pour raffinement, un certain nombre d'étages et de moyens d'entrée et de sortie. C'était ça, la si-

tuation de principe. Ce n'était pas le jeu des circonstances secondaires appliquées à chaque épisode à un même lieu fondamental. Pour ne pas l'avoir compris, Richard Pérusse, l'auteur de "La branche d'Olivier", est en voie de se faire un palmars exclusif où personne ne voudra lui contester ses titres: un premier échec anodin, celui des "Martin", voici deux ans, suivi du flop qu'il consomme actuellement de façon d'autant plus retentissante qu'on lui avait confié la relève de la première cote du pays et que plaçant en lui tous les espoirs d'un réseau, on lui avait permis toutes les libertés.

Qu'arrive-t-il à Olivier, en effet? La situation de base lui permet de boucler sa boucle dans tous les sens, mais elle ne permet pas à son associé de le faire. Faute de paradoxe ou de contradiction à ce niveau, "La branche d'Olivier" ne parvient pas à faire rire, quels que soient les efforts de mise en scène que dépense le réalisateur pour mettre en valeur les circonstances secondaires. Ce burlesque de compensation n'a pas du tout l'effet qu'on lui demande: il devient, à la fin, agaçant.

On ne s'étonnera donc pas d'apprendre que dans la dernière liste de cotes d'écoute portant sur le Montréal central et appliquée au laps écoulé entre le 28 septembre et le 18 octobre, "La branche d'Olivier" n'a semblé même pas en course. Cette liste, qui regroupe 16 émissions sur une échelle de 10 degrés, semble au premier coup d'oeil étonnante; elle l'est moins quand on tient compte du principe énoncé.

En tête, donc, "Moi et l'autre", avec 50 p. cent de l'auditoire. En deuxième, la grande valeur senti-

mentale du Québec qui aime pleurer tout autant que rire, la "Rue des Pignons" (45 p. cent); en troisième, parce que ses auteurs ont respecté les règles du comique de situation même s'ils les exploitent de façon un peu désordonnée, nul autre que "Symphonie" avec 40 p. cent; et en quatrième place, la réponse du 10 à la "Rue des Pignons", les "Berger", qui ont 30 p. cent de l'auditoire.

En est-ce fait du préchi-précha turbulent de "Quelle famille"? Cette émission qui en mars dernier aspirait à prendre la tête des cotes d'écoute se retrouve en 7e place avec 27 p. cent; elle est déclassée par deux émissions doublées, des émissions du 10, "Hawaii 5-0" et "Patrouille du cosmos" qui recueillent respectivement 29 et 28 p. cent du même auditoire possible.

Il ne faut pas perdre de vue que ces cotes d'urgence, dressées par l'agence Nielsen au lendemain des troubles postaux qui avaient privé l'industrie de tout sondage depuis le mois de mars, ont été établies à un moment particulièrement difficile, celui des désormais célèbres "événements d'octobre".

Elles n'en soulignent pas moins le caractère aléatoire des faveurs populaires en matière de télévision. Mis en confiance par les cotes de mars et ayant déployé des efforts extrêmes de séduction rapide pour l'automne, les dirigeants de Radio-Canada n'avaient pas craint, dès le début de septembre, de se féliciter publiquement de leur nouvelle programmation.

Le public n'a pas réagi de la même façon. Sur les 16 émissions relevées, Radio-Canada n'en compte que six, dont deux soirées du hockey qui ne sont à tout prendre qu'un succès facile.

ont finalement été satisfaits des compromis intervenus.

Ce ne fut pas toutefois le cas du Pérou et du Salvador qui menèrent vainement leur bataille devant la commission politique. Le représentant du Pérou, M. Alfonso Arias, a présenté une série d'amendements qui éliminaient la mention de la limite de douze milles des eaux territoriales. Le délégué péruvien aurait voulu, en outre, que le traité ne fasse aucune mention des eaux territoriales et applique l'interdiction de placer des armes nucléaires au fond des mers et à leur sous-sol sans aucune restriction.

Les pays à littoral peuvent naturellement utiliser leurs eaux territoriales pour leur défense, mais devraient limiter celle-ci à l'emploi d'armes classiques, car c'est ainsi seulement qu'il sera possible d'éviter l'extension des armes nucléaires aux eaux côtières, et

les dangers de radiation qui en découlent pour les ressources marines.

Les principaux amendements péruviens recueillirent un maximum de six voix (Pérou, Salvador, Equateur, Guyane, Sénégal, Tanzanie) tandis que 54 pays votaient contre et 39 s'abstenaient.

**CHOLERA**

sait état hier de plus de 55.000 morts. A Calcutta, le bruit courait que les 1.400.000 habitants des 14 îles dévastées avaient tous péri. Mais les estimations les plus souvent citées faisaient état de 350.000 à 500.000 morts.

D'autre part, la Croix-Rouge pakistanaise a officiellement informé la ligue des sociétés de Croix-Rouge à Genève que le cyclone et le raz de marée avaient fait plus de 100.000 morts et deux millions de sinistrés.

Dans un télégramme, véritable cri

d'alarme sur "l'extrême gravité de la situation", la Croix-Rouge pakistanaise affirme que "les survivants manquent de tout" et renouvelle sa demande de couvertures et de vêtements chauds. Elle réclame en outre 100.000 unités de vaccins contre la typhoïde et le choléra.

Des journalistes qui se sont rendus sur l'île de Bholas ont rapporté qu'ils ne pouvaient faire un pas sans buter sur un corps et que de nombreux noyés étaient restés accrochés dans les branches des arbres tandis que des milliers de cadavres flottent à perte de vue.

De son côté, le président Nixon a décidé hier de consacrer \$10 millions à la phase initiale des secours aux victimes du cyclone. Ce premier don s'ajoute aux secours en espèces déjà versés par l'ambassade des Etats-Unis au Pakistan ainsi qu'aux tentes et couvertures en voie de livraison.

**La contestation**

**Des étudiants de l'UQAM proposent une procédure de consultation plus efficace**

par Gilles Provost

Pour éviter de se faire encore "embarquer" contre leur gré dans des mouvements de contestation, des étudiants de l'université du Québec à Montréal ont récemment proposé à leurs confrères une procédure qui, selon eux, permettrait vraiment une consultation efficace de tous les intéressés.

Par 220 voix contre 3 (et 12 abstentions), les étudiants du module sciences techniques ont recommandé que toutes les décisions soient prises dorénavant au niveau des modules, après s'être assurés de la mise sur pied de moyens de participation efficaces.

Ces étudiants se déclarent "sympathiques à toute action raisonnable et à toute revendication honnête, justifiée par des circonstances particulières, visant à corriger les maux politiques et sociaux que subit notre société québécoise".

Ils refusent cependant de

se faire davantage "embarquer" contre leur gré "dans des mouvements initiés par de petits groupes qui prétendent, par l'application de mécanismes douteux, quand ce n'est pas dans l'absence de formules de participation véritable, proclamer la souveraineté d'assemblées supposément générales qui ne regroupent même pas le quart de la population à plein temps à l'UQAM et qui ignorent totalement le groupe imposant des étudiants du soir".

Au contraire, soutient l'assemblée du module sciences techniques, tout groupe minoritaire qui désire obtenir l'appui du corps étudiant pour une action à caractère politique, social, pédagogique ou administratif au sens de l'université devrait s'adresser aux conseillers de module.

Ces derniers organiseraient alors un vote sur la question et en transmettraient ensuite les résultats aux autres modules.

A moins que de tels mécanismes soient mis au point et utilisés, ces étudiants annoncent qu'ils se désolidariseraient de tout débrayage appuyé par une certaine partie non représentative de la clientèle de l'UQAM, et avec lequel ils ne seraient pas d'accord.

"Nous réclamerions alors des locaux appropriés à l'administration afin de pouvoir terminer notre session d'étude dans un climat propice", concluent-ils.

**DÉCÈS**

**CHAMBERLAND Josette.** Accidentellement à Marseille, France, le 14 novembre 1970, à l'âge de 25 ans, est décédée Mlle Josette Chamberland, employée d'Air Canada. Fille de Pierre Chamberland des Industries Demco et de Marcelle Descarries, sœur de Hubert, demeurant à 175 rue Lafontaine, Beloeil. La dépouille mortelle sera exposée à partir de jeudi soir à 7 heures au Salon funéraire Maurice Demers, 231 Boul. Laurier, à Beloeil. Les funérailles auront lieu samedi le 21 novembre, départ à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Ste Maria Goretti, où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de Beloeil, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**MALEPART Marcel.** A Montréal, le 17 novembre 1970 à l'âge de 60 ans, est décédé, Marcel Malepart, publiciste, époux de Madeleine St-Pierre. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses 5 enfants: Pierre, Yves, Jean, Odile et Geneviève et une sœur Mme Arthur Bélanger (Colombe). Les funérailles auront lieu jeudi le 19 novembre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée angle Boul. Décarie et avenue Notre-Dame de Grâce à 1 heure 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Si vous êtes du genre timide

voyagez par le CN en bonne compagnie!

Nos habitués vous le diront... Votre billet de train représente bien plus qu'un simple voyage. Regardez autour de vous. On discute. On blague. On partage une bonne table. On prend un verre à votre santé. On chante en choeur. On renoue de vieilles amitiés. On en fait de nouvelles. Ou ça? Dans les trains du CN!

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES ET LES TARIFS, AINSI QUE POUR TOUTES RÉSERVATIONS, CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU UN BUREAU DES VENTES VOYAGEURS DU CN.

**Montréal-Toronto**  
Le Rapido de 18h 40. Pour voyager au rythme enjoué de la belle époque, dans le fameux Bistrot.

**Montréal-Vancouver**  
Au salon-bar comme en voiture-coach, y'a de l'entrain dans le Super Continental.

**Montréal-Ottawa**  
Un départ vers la bonne humeur, 4 fois par jour (5 le vendredi).

**AVIS AU PUBLIC**

**GRANDE VENTE DE LIQUIDATION**

SANS PRÉCÉDENT

DE PEINTURES À L'HUILE

présentement à

**La Galerie Royale**

1420 ouest, rue Sherbrooke 845-4383

**L'ANGLAIS chez L.P.S.**

**COURS DE CONVERSATION, JOUR OU SOIR**

Chez L.P.S. vous bénéficiez des méthodes les plus modernes, des techniques les plus efficaces et des systèmes les plus perfectionnés. Faites, sans engagement, un essai gratuit.

Tous les cours L.P.S. sont déductibles de l'impôt.

De 9 heures à 21 heures

**LANGUAGE POWER SYSTEMS**

MONTRÉAL: Place Bonaventure 878-2821 QUÉBEC: 500 Grande Allée 529-0331

## L'intégration des forces policières

# Un autre conflit majeur s'annonce à la CUM

par Pierre Richard

Le vice-président de la Communauté urbaine de Montréal et maire de Ville Mont-Royal, M. Reginald Dawson, a déploré, hier, que le partage des dépenses des services policiers de l'île de Montréal accroisse considérablement le fardeau fiscal des municipalités de banlieue au profit de Montréal.

M. Dawson a donné ainsi plus de force aux protestations de plusieurs municipalités de banlieue qui ont réussi, la semaine dernière, à faire retarder d'une semaine l'adoption du budget de la CUM pour l'année 1971. Le vice-président de la CUM a, de plus, noté que les maires des banlieues s'opposent de toutes leurs forces à une intégration totale des forces policières sur le territoire de la CUM; on peut donc prévoir une opposition très grande de la part des ban-

lieues au plan de réaménagement des forces policières tel que proposé dans un rapport du Conseil de sécurité publique présidé par le juge Jacques Coderre.

Prenant la parole devant les membres du "Kiwanis Club of St-George", M. Dawson a déclaré que le principe de justice sociale qui est à la base de la CUM et selon lequel les municipalités qui jouissent de ressources fiscales plus considérables à cause d'un plus grand nombre d'industries, doivent les partager avec les autres, semble complètement nié dans son application, en particulier dans le cas du partage du coût des services policiers.

Le maire de Ville Mont-Royal a reconnu que les résidents des banlieues, profitent gratuitement de certains ser-

vices offerts par la police de Montréal mais selon lui, cela ne représente qu'une fraction du coût de la protection offert par leurs propres services de police. Pourtant, a-t-il souligné, plusieurs villes de banlieue seront appelées à déboursier une somme plus considérable pour financer la police de Montréal que leurs propres polices; c'est le cas d'une dizaine de villes de banlieue.

Le budget de la CUM qui sera de nouveau étudié demain soir par le Conseil, prévoit, en effet, une répartition du coût des services policiers entre les municipalités de la CUM selon leurs rôles d'évaluation. Cette répartition a pour effet de rembourser une partie des dépenses de six municipalités dont Montréal qui recevra \$13 millions et

de Verdun \$200,000; d'autre part, plus de vingt municipalités ont à déboursier un surplus qui se chiffre à plus de \$7 millions; la balance du remboursement vient d'une subvention statutaire du gouvernement provincial de plus de \$6 millions.

Les maires des banlieues se réunissent ce soir pour discuter du budget et pour délimiter la position qu'ils adopteront à la réunion de jeudi soir. Dans la pratique, le principe de cette répartition étant prévue par la loi de la CUM, les maires des banlieues ont une marge très restreinte pour faire valoir leurs objections.

M. Dawson a déclaré, hier, que cette partie de la loi est très discutabile et qu'elle a été introduite pour aider la Ville de Montréal à rencontrer les de-

mandes de la Fraternité des policiers qui ont été acceptées à la suite du "fameux 7 octobre 1969".

Selon le vice-président de la CUM, la bataille sera plus rude sur la question de l'intégration partielle ou totale des forces policières. Le comité exécutif de la Communauté a jusqu'au 1er décembre pour présenter ses recommandations sur cette brûlante question au Conseil et ce dernier doit prendre position avant le 1er janvier 1971.

M. Dawson a, par ailleurs, précisé que la grande majorité des maires de banlieue sont d'accord avec le principe d'un gouvernement régional du type de la CUM. Le maire de Ville Mont-Royal a fait état des nombreuses réalisations de la CUM qui n'a que 9 mois d'existence.

Selon lui, le problème prioritaire de ce nouvel organisme est le manque de ressources financières; il a noté que les politiques de taxation aux plans municipal et scolaire datent du 19ième siècle et qu'elles ne permettent pas de faire face aux besoins nouveaux créés par l'urbanisation. En particulier, le conférencier a pointé les projets d'extension du métro et de création d'usines d'épuration des eaux qui nécessiteront des investissements de l'ordre de \$750 millions dans les prochaines années. Comme M. Lucien Saulnier l'a annoncé à quelques reprises depuis le mois d'octobre, M. Dawson a fait état de pourparlers avec le gouvernement provincial qui déboucheraient très bientôt sur un réaménagement fiscal.

## Hommage aux Communes

# Bernard Pilon, député de Chambly, est décédé

OTTAWA (PC) — Les Communes ont rendu hommage, hier, à la mémoire de l'un de leurs, M. Bernard Pilon, député libéral de Chambly, décédé subitement quelques heures plus tôt.

Le premier ministre a déclaré que le départ de M. Pilon, 52 ans, whip du parti ministériel, créait un grand vide au parlement canadien.

Il a dit que le député de Chambly, élu en 1962, était l'un de ses plus brillants députés et qu'il montrait un dévouement exemplaire dans ses devoirs parlementaires.

De son côté, le chef conservateur, M. Robert Stanfield, parlant presque exclusivement en français, a déclaré que tous les députés des Communes

se souviendront de M. Pilon comme d'un homme affable. "On peut dire que M. Pilon avait l'admiration de la Chambre", a-t-il ajouté.

Quant à M. T. C. Douglas, chef néo-démocrate, il a souligné les tâches que le gouvernement avait confiées à M. Pilon et a dit que celui-ci s'en était toujours bien acquitté.

M. Pilon était un homme affable et qui retenait l'admiration de tous, a ajouté M. Douglas.

Pour sa part, le chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, a souligné qu'il était un ami personnel du député de Chambly, depuis qu'il avait été élu en 1962.

Il a rappelé qu'il avait, à quelques reprises, représenté le Canada en



Bernard Pilon

compagnie du disparu, lors d'événements à l'étranger, et que c'était, notamment à la faveur de ces événements, qu'il avait appris à apprécier Bernard Pilon.

"M. Pilon était un homme géné-

Suite à la page 6

## La démission de Cliche

# Le FRAP invoque des raisons disciplinaires

par Pierre Richard

Réaffirmant son option pour l'emploi de moyens non-violents le Conseil du FRAP a précisé, hier, qu'il a exigé la démission de Paul Cliche pour des raisons disciplinaires et non parce qu'il s'est déclaré contre le terrorisme.

Dans un communiqué remis aux journaux, hier, le Conseil permanent explique les décisions qu'il a prises à sa réunion de dimanche dernier. Ces prises de position sont les suivantes:

- Le FRAP déclare être un mouvement d'information et d'organisation politiques des travailleurs à Montréal dont les objectifs sont la prise de conscience et la lutte des travailleurs contre l'exploitation de la majorité par une minorité de possédants exploités, et dont les moyens sont non-violents;

- Le FRAP évalue avoir atteint les deux principaux buts qu'il s'était donnés en participant à la campagne électorale, c'est-à-dire informer les travailleurs de Montréal sur leurs problèmes et s'enraciner au moyen de comités d'action politique dans les divers quartiers;

- Le FRAP dénonce le climat de peur créé par les autorités en place pendant la campagne électorale et, dans ce sens, affirme son intention de donner suite à l'action en dommages et intérêts intentée au maire Drapeau;

- Le FRAP se donne comme priorité la poursuite du travail amorcé dans les quartiers et la tenue d'un congrès d'orientation politique à la fin de janvier;

- Le FRAP dénonce la "loi 1970 concernant l'ordre public" comme étant une tentative d'effacer l'opposition politique des Québécois au gouvernement Trudeau et lance un appel à tous les mouvements populaires pour qu'ils s'unissent pour lutter contre la répression;

- Le Conseil permanent exige la démission de M. Paul Cliche comme président du FRAP parce qu'il ne s'est pas conformé à une consigne du Conseil permanent qui avait demandé qu'il n'y ait aucune déclaration publique avant que les comités n'aient fait une évaluation de la campagne électorale;

- Le FRAP demande à La Presse de se rétracter pour l'article paru hier en première page et qui avait pour titre: "Parce qu'il s'est prononcé contre la violence, le FRAP somme Paul Cliche d'abandonner la présidence."

La proposition demandant à Paul Cliche de remettre sa démission a été adoptée par une large majorité et l'argument décisif a été qu'il n'a pas respecté les procédures qui stipulent que le président du FRAP est le porte-parole officiel du mouvement; en tenant une conférence de presse la semaine dernière contre l'avis du Conseil permanent, M. Cliche allait donc directement à l'encontre de la constitution du FRAP. D'autre part, M. Cliche soutient qu'il n'avait pas le choix parce que le Conseil permanent avait baïonné ceux qui voulaient prendre position contre le terrorisme.

Le communiqué émanant du Conseil permanent ne précise toutefois pas pourquoi ce dernier a refusé de prendre position sur le terrorisme comme l'avaient demandé M. Cliche et d'autres militants; il semble, selon les informations que nous avons pu recueillir, que l'opinion majoritaire est que c'est maintenant un débat dépassé, qu'il est suffisant de réaffirmer que, pour sa part, le FRAP a opté pour l'emploi de moyens non-violents et que ce qui est le plus urgent, c'est de se remettre à la tâche. Il est, cependant, indéniable, que ce silence est une victoire pour les éléments les plus radicaux qui ont toujours voulu empêcher une condamnation catégorique du FLQ par le FRAP.

De même, il ne faut pas croire que la demande de démission de Cliche vient seulement des éléments radicaux qui la souhaitent depuis longtemps; plusieurs militants de diverses tendances n'ont pas admis la façon de procéder du président du FRAP à de nombreuses occasions: conférence de la semaine dernière, convocation des candidats dans la semaine suivant les élections pour prendre position sur la question de la violence. Toutefois, ce qui aurait pu être un vote de blâme est devenu une demande de démission.

Pour sa part, M. Cliche a déclaré, hier, qu'il se donnait quelques jours de réflexion et que son attitude dépend, entre autres, de la position qu'adoptera le comité d'action de Rosemont dont il est

membre. Même s'il acceptait de démissionner, il a l'intention de poursuivre sa tâche dans ce quartier.

Enfin, il semble que le sentiment qui domine chez les militants de la base, c'est de sortir le plus rapidement possible de ce débat dans lequel le FRAP

s'est emporté (et qui, pour une bonne part, a été parachuté des organes directeurs), et de se remettre le plus tôt possible à l'action dans les quartiers au niveau des trois fronts déjà définis par le FRAP: le travail, la consommation et la politique.

## Des commissions et des parents s'opposent au regroupement

A l'heure actuelle, on profite de l'existence de commissions scolaires exceptionnellement petites pour imposer à toutes les commissions scolaires de la province un regroupement dont la population ne veut pas plutôt que de régler les cas exceptionnels.

C'est ce qu'on conjointement déclaré hier les dirigeants de l'Association des parents catholiques du Québec (APCQ) et la nouvelle Association des commissions scolaires confessionnelles du Québec (ACSCQ).

Ces deux groupements ont donc pris énergiquement position contre l'intention du gouvernement de regrouper de force les 900 commissions scolaires du Québec pour n'en laisser subsister que 180 (en plus des régionales).

Les principales raisons invoquées ont été les suivantes: 1) il n'est pas prouvé, disent ces groupements, qu'il soit impossible de mettre sur pied des services communs en conservant les commissions scolaires locales actuelles. 2) les frais impliqués dans cette réforme administrative seraient bien mieux employés s'ils étaient distribués aux commissions scolaires actuelles pour leur permettre de se donner de meilleurs services. Le regroupement prévu risque d'augmenter démesurément les dépenses purement administratives sans aucun bénéfice réel pour l'enfant.

3) cette réforme éloignera la prise de décision des parents qui sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Ils risquent donc de ne plus pouvoir influencer efficacement la structure à laquelle ils sont forcés de déléguer leurs pouvoirs.

4) ce regroupement risque d'obliger les jeunes de six, sept et huit ans à voyager sur de plus longues distances et de leur faire perdre de longs moments pour se rendre à l'école. Cet éloignement de l'école rendrait aussi plus difficile la participation efficace des parents dont tout le monde reconnaît pourtant de plus en plus l'importance.

De plus, l'APCQ et l'ACSCQ ont critiqué les dirigeants de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec pour avoir fait le jeu du gouvernement et avoir fait accepter aux commissaires une formule de regroupement qu'ils avaient rejetée par 232 voix contre 86 à leur congrès de l'an dernier.

L'ACSCQ, qui succède au défunt comité pour le maintien des commissions scolaires, prétend regrouper environ 400 commissions scolaires. Elle affirme que la plupart de ses membres ont refusé de payer leur contribution à la FCSCQ pour indiquer leur démission.

Suite à la page 6

## La CEQ:

# Seules les régionales doivent survivre

Le regroupement des commissions scolaires devrait confier aux 55 régionales actuelles la responsabilité de l'élémentaire et du secondaire, a affirmé le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau.

La CEQ, à l'appui de son option, rappelle qu'il faut mettre en place "un système administratif, rationnel, efficace et rentable pour succéder au fouillis des mini-juridictions actuelles."

Il faut aussi assurer à tout prix la continuité pédagogique entre l'élémentaire et le secondaire, rappelle la CEQ, parce que tout changement d'attitude entre ces deux niveaux est profondément néfaste à l'élève.

Tout en acceptant une certaine décen-

tralisation, la CEQ rappelle qu'on ne peut donner plus de pouvoirs aux commissions scolaires sans s'être assuré qu'elles seront vraiment en mesure de les exercer d'une façon plus compétente qu'aujourd'hui.

"Si les commissions scolaires doivent demeurer ces fiéfs du passé utilisant leurs droits et privilèges de manière à (...) passer des règlements sur le dos et la barbe des enseignants, à s'attaquer avec grossièreté à la liberté professionnelle de leur personnel au nom du droit des parents qu'elles n'ont jamais consultés ou à tenir en série des assemblées spéciales non accessibles au public, la corporation s'oppose à ce que de telles administrations aient plus de pouvoirs qu'actuellement."

## Services psychologiques

# Jolicoeur, Lavallée, Morin, Trudel, Daunais et associés, psychologues

MEMBRES DE LA CORPORATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC.

- Consultation pour enfants, adolescents, adultes.
- Évaluation des problèmes d'adaptation à la vie scolaire, familiale, conjugale et sociale.
- Orientation, sélection,
- Counseling, psychothérapie.

80 est, Henri-Bourassa

Tél.: 384-1051

## Se portant à la défense de Chartrand

# Le président de la CSN dénonce les 'outrances' de Jean Marchand

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, s'en est pris hier aux "outrances incroyables" auxquelles s'est livré, dans de récentes déclarations, le ministre fédéral de l'expansion économique régionale, M. Jean Marchand.

"C'est à contre-cœur que nous allons protester ici, de dire M. Pepin dans un communiqué, vu les précédents syndicaux éminents du ministre (M. Marchand a précédé M. Pepin à la présidence de la CSN) et vu les motifs particuliers que la CSN aurait eu d'espérer de M. Marchand un comportement plus décent et plus sage, mais il nous est plus que jamais impossible de nous taire."

Le chef syndical dénonce particulièrement une déclaration de M. Marchand faite dimanche soir à Saint-Jérôme. Le ministre avait alors dit que sans la proclamation de la loi des mesures de guerre, "peut-être 50 ou 100 personnes" auraient pu éventuellement subir le même sort que MM. Cross et Laporte.

"Cela aurait pu être un ministre, a dit M. Marchand. Cela aurait pu être le président de la CSN car Chartrand ne l'aime guère et pourrait vouloir son enlèvement."

M. Michel Chartrand est le président de la branche montréalaise de la CSN et a eu plusieurs démêlés avec M. Pepin. M. Chartrand est actuellement en prison et accusé de conspiration séditionnelle.

A ce sujet, M. Pepin déclare: "Les différends entre Michel Chartrand et la direction de la CSN sont connus: sous aucun prétexte ces différends, qui sont d'ordre syndical et qui sont graves, ne doivent et ne peuvent m'empêcher de prendre sa défense en l'occurrence."

"Insinuer, dire, comme l'a fait M. Marchand, que le militant syndical Michel Chartrand pourrait vouloir le kidnapping du président de la CSN (ou de quiconque), c'est quelque chose de pire qu'une supposition échevelée, c'est, je le dis à regret, une bassesse. Ce propos du ministre m'indigne."

"De plus, dans les circonstances où Michel Chartrand se trouve placé, c'est-à-dire en état d'arrestation et d'accusation, un tel propos, dans la bouche d'un membre du pouvoir exécutif, est démocratiquement et politiquement indéfendable et frise le mépris du judiciaire."



D'autre part, le président de la CSN accuse le ministre de contribuer "puissamment à répandre une confusion dangereuse pour la démocratie" en faisant des individus et des groupes qui dénoncent les mesures de guerre ou le chômage des gens qui "préparent les voies de la violence".

Et M. Pepin de poursuivre: "M. Marchand et d'autres hommes

politiques des trois paliers de gouvernement ne semblent pas se rendre compte que leurs outrances sont perçues, à l'heure actuelle, par la plupart des forces d'oppositions, de discussion ou de contestation légitimes, comme une agression contre la démocratie et même comme la conséquence d'une perte de contact avec les réalités du Québec.

"Il importe souverainement, non seulement de leur faire savoir, mais de refouler l'offensive inconsidérée qu'ils mènent. Si une force doit rester calme et judicieuse, par les temps qui courent, c'est bien celle de l'Etat. Ce la pourrait servir d'exemple, au lieu d'attiser le feu. Cela pourrait servir à modérer les excès, même verbaux, plutôt que de les provoquer."

"Il ne sied pas à un homme d'Etat d'affoler le public, de laisser flotter des chiffres fantaisistes sur de prétendues forces insurrectionnelles comme M. Marchand l'a fait au plus fort de la crise, de porter des accusations vagues et globales contre des associations légales, de viser collectivement, dans des termes inqualifiables, des groupes de journalistes et de publications qui n'enfreignent aucune loi, de permettre à la police de procéder sans discernement."

"Jamais une force démocratique et li-

Suite à la page 6

## aujourd'hui

A 10h00, au Centre du Kiwanis Club de St-George, 1980 ouest, Dorchester, ouverture d'un bazar annuel.

A 11h00, au salon Mont-Royal de l'hôtel Bonaventure, l'Association canadienne pour la santé mentale inaugure sa 14ème campagne annuelle du cadeau de Noël pour le malade mental.

A 11h30, chez Butch Bouchard, déjeuner du Cercle de la presse d'affaires du Québec. M. Reynald Savoie fera un exposé sur "Les langages de la publicité."

A 12h15, au Sambo, déjeuner du Club Kiwanis Maisonneuve.

A 12h15, au Reine Elisabeth, déjeuner de l'Institut des comptables agréés. Me Marcel Lajeunesse, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, sera le conférencier.

A 12h29, au Club Saint-Denis, déjeuner du Club Kiwanis-Outremont. Mme Daniel Johnson prononcera la conférence.

A 12h30, au salon or du Fitz-Carlton, déjeuner du Saint-Laurent Kiwanis. M. Donald Pollock parlera des effets nocifs de la drogue.

A 12h30, déjeuner du Club des Optimistes du Plateau Mont-Royal au Lutin qui Bouffe, 753, rue Saint-Grégoire. M. René Denault parlera d'un projet d'animation sociale du YMCA que subventionne le ministère du solliciteur général du Canada.

A 17h00, à la salle 1060 de la faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke, conférence du professeur Georges Papy sur "L'introduction de la notion de continuité" dans l'enseignement des mathématiques.

A 15h30, au salon Saint-Laurent de l'hôtel Bonaventure, conférence de presse donnée par M. Oscar Grubert, président de la Canadian Restaurant Association.

A 17h00, chez Butch Bouchard, le comité des fêtes des patriotes communiquera aux journalistes les détails de la fête de dimanche prochain à Saint-Denis-sur-le-Richelieu.

A 18h30, à l'hôtel Sheraton, dîner des Femmes d'assurance de Montréal. M. Guy Pelletier parlera de "La prévention des sinistres."

A 19h00, le ministre Raymond Gagneau donnera une conférence au Club de Réforme de Québec. — A 21h30, le ministre Normand Toupin participera à la fête organisée en l'honneur du maire J.R. Desrosiers du Cap-de-la-Madeleine, à l'hôtel Le Baron.

A 19h30, au buffet de la Place Levasseur, les représentants syndicaux des employés de l'hôpital Rivière-des-Pratès sont convoqués par le Syndicat canadien de la fonction publique à une assemblée d'urgence sur les menaces de mises à pied.

A 20h00, à la salle du conseil de la ville de Longueuil, cérémonie de prestation de serment et première réunion du conseil municipal nouvellement élu.

A 20h15, à l'auditorium Rousselot de l'hôpital Notre-Dame, enseignement de l'équipe Sérénia sur la méthode sympto-thermique et les autres moyens de régulation des naissances. Pour renseignements, composer: 352-7573 ou 322-9057.

A 20h30, dans le hall d'entrée du centre de récréation Maisonneuve, inauguration de l'exposition Photo-Sport 70 et remise des bourses Dow aux auteurs des meilleures photos soumises. Le public pourra visiter l'exposition de 14h30 à 22h30, du 19 novembre au 5 décembre.

A 11h30, au 2120 est de la rue Sherbrooke, suite 605, les journalistes seront les invités du Magazine Actualité qui entre dans sa deuxième décennie et s'installe dans de nouveaux locaux.

Protéger sa maison est une économie  
**LES GOUTTIÈRES HO-DO**  
sans joint  
installée exclusivement par  
**PRIMEAU MÉTAL**  
sont la meilleure protection.  
Émaillé, galvanisé, cuivre.  
Estimation gratuite

Montréal et Banlieue 322-4160  
Québec et Banlieue 872-9244  
Hull et Banlieue 776-2549  
Ottawa et Banlieue 822-2549  
Cornwall et Banlieue 933-2549

# éditorial

## Une ambiguïté qui risque d'être fatale au FRAP

Les dirigeants du FRAP se sont laissés enfermer dans une ambiguïté qui risque d'être fatale à leur mouvement. S'ils ne réussissent pas à rompre cet encerclement politique, ils risquent de compromettre irrémédiablement la seule opposition démocratique qui existe présentement à Montréal. Faute d'affirmer clairement leur conviction, ils sont déjà tombés dans les pièges de leurs adversaires, d'abord le maire Drapeau, trop heureux de les identifier au terrorisme, puis le FLQ, qui a fait avorter la première tentative "électorale" du FRAP.

Le Conseil permanent du FRAP a annoncé hier qu'il prépare pour la fin de janvier un congrès où il approfondira son "engagement politique". On comprend que dégoûtés des déclarations irresponsables d'un Jean Marchand en pleine campagne électorale, et des techniques d'apurement avec lesquelles le maire Drapeau a remporté les 52 sièges du conseil municipal, bien des militants ne veulent plus entreprendre de discussion sur la violence ou le terrorisme. Mais le FRAP doit admettre qu'il a laissé jeter cette bombe chez lui et que c'est d'abord à lui qu'il incombe de la désamorcer publiquement et nettement. Autrement, les démocrates qui ne veulent pas laisser tout le champ politique à la dictature feutrée du Parti civique et à sa contrepartie clandestine du FLQ, devront réinventer de nouveau un avenir démocratique pour la métropole.

Pressentant l'utilisation démagogique que le chef du Parti civique ne manquerait pas de faire des enlèvements du FLQ, plusieurs militants du FRAP ainsi que la plupart de ses candidats ont voulu condamner la violence et spécialement le terrorisme du FLQ. Dès le 6 octobre leur président, Paul Cliche, tint des propos en ce sens lors d'une réunion à Saint-Henri.

Plus populaires que le peuple, certains dirigeants ont alors désavoué le président Cliche. Ils ont persuadé le Conseil permanent de ne pas condamner le Front de libération du Québec "qui ne se veut pas terroriste envers les travailleurs". Comme l'objectif du FRAP — la prise du pouvoir économique et politique par les travailleurs — était analogue à l'objectif du manifeste du FLQ, le conseil permanent s'est alors dit "en ce sens, d'accord avec le FLQ", se contentant de rappeler que le FRAP voulait réaliser cet objectif par la lutte politique municipale, le front de la consommation et celui du travail.

Il n'en fallait pas plus pour perdre des élections. A la rigueur, le FRAP aurait pu

lire mieux que Jean Marchand le manifeste du FLQ; mais qu'avait-il besoin d'afficher son accord avec un objectif dont le FLQ n'a jamais eu le monopole? Les curés de Québec ou de la Gaspésie peuvent être d'accord avec le manifeste du FLQ; ils n'ont pas d'élection à faire. Le FRAP en avait une; et il y avait déjà assez de peur dans l'air sans y ajouter des malentendus et des maladroites.

Après les déclarations irresponsables des Marchand et des Drapeau, le seul terrorisme que le FRAP a cru devoir dénoncer a été le "terrorisme psychologique et moral" du ministre fédéral. C'est seulement dimanche dernier qu'il a déclaré que c'est par des moyens "non violents" qu'il entend poursuivre sa lutte. Voilà trop de sollicitude à l'endroit du FLQ, qui ne s'est pas gêné pour torpiller le FRAP en pleine campagne électorale.

Si le FRAP ne se débarrasse pas de ces théologiens trop subtils, et des pêcheurs en eaux troubles qui ne l'ont appuyé durant la campagne municipale que pour faire la preuve qu'il ne sert à rien d'emprunter la voie électorale, il va confirmer bien des gens dans leur crainte qu'il n'est pas vraiment un mouvement démocratique. Il deviendrait alors un groupuscule vite abandonné par les travailleurs. Et il faudrait alors tout reconstruire.

Car tel est bien le dilemme dans lequel sont placés les citoyens qui croient encore en un avenir démocratique pour Montréal. Le FRAP reste le seul véhicule politique dont les structures soient démocratiques, si l'on fait exception du Parti québécois au niveau provincial. Durant la campagne, il a été un espoir pour bien des militants: membres du NPD, éléments progressistes du PQ, animateurs sociaux, militants du Mouvement des travailleurs chrétiens, syndicalistes, jeunes "cadres", etc... Si le congrès de janvier ne redresse pas la situation, le mouvement risque de perdre les alliés moraux, les appuis tangibles, qui sont déjà disponibles dans les syndicats, les universités, le mouvement coopératif, et qui peuvent l'aider à dépasser les difficultés du démarrage pour conquérir une légitimité politique.

Autrement, si le FRAP devient la proie des doctrinaires ou des marginaux, on aura rendu encore plus aride le désert qui assèche la vie démocratique à Montréal.

La crise que traverse le FRAP ne peut laisser personne indifférent. Ce mouvement

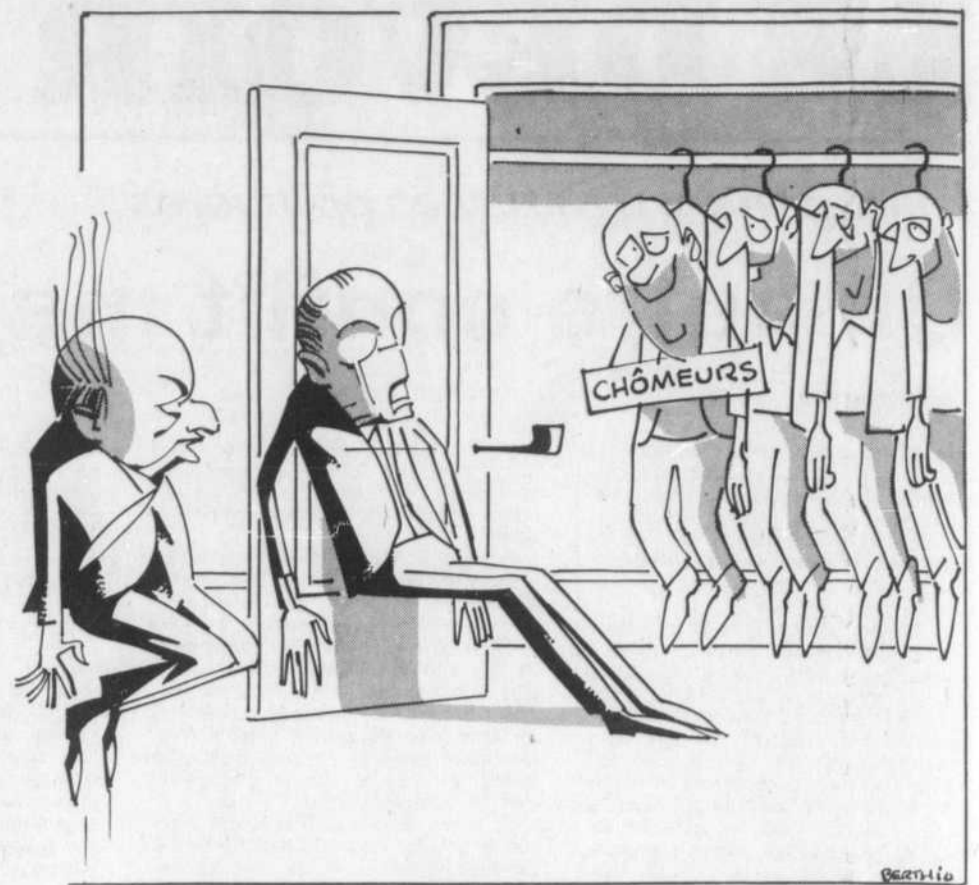
est le seul à être implanté dans les quartiers abandonnés de Montréal. Les votes qu'il a recueillis le 25 octobre, il n'a pas eu à les ravir par la peur. Une plus forte partie de la population lui aurait peut-être donné son appui si l'effondrement social de Montréal n'avait pas atteint ce niveau dramatique que révèlent des abstentions électorales dépassant 60% dans quelques districts.

C'est ce mouvement d'opposition que Drapeau a voulu faire avorter. La seule défaite que le PCM craignait, ce n'était pas de perdre le pouvoir, mais de perdre le pouvoir absolu, l'absence d'opposition grâce à laquelle deux hommes ont accaparé la politique municipale depuis dix ans. L'élection de quelques candidats du FRAP aurait révélé au grand jour le mécontentement social et l'incurie du régime municipal actuel dans trop de domaines vitaux.

Mais même si le Montréal de la misère n'a pas pu l'emporter dans les boîtes de scrutin sur le Montréal de l'épouvante, les problèmes que nous avons connus ces dernières semaines ne disparaîtront pas pour autant. La parodie du 25 octobre a privé un secteur de la population de toute représentation à l'hôtel de ville. La conséquence prévisible ne sera pas plus de dynamisme et de conscience sociale au conseil municipal, mais au contraire moins de sens critique et plus d'aveuglement. Montréal risque ainsi de se laisser inexorablement coincer entre le délire des politiques de grandeur et les violences à la manière du FLQ.

C'est dans ce contexte que les dirigeants du FRAP doivent réexaminer l'image publique qu'ils ont donnée de leur mouvement. L'enjeu dépasse infiniment les querelles de personnalité qui ont pu éclater dans la fièvre des élections ou de la crise provoquée par l'intervention du FLQ. Leur organisme n'aura du reste pas été le seul à être secoué. Le président Paul Cliche n'a pas eu la tâche facile; personne parmi les démocrates qui sont restés en dehors de la bataille ne peut lui faire de reproche. Reste qu'il n'a pas réussi à éviter le piège que tendait le FLQ à tout organisme démocratique et que, pour en sortir, il a dû enfreindre la discipline de son mouvement. Sa démission pourra peut-être détendre le climat et permettre aux militants de désigner à leur tête une nouvelle équipe de dirigeants. Mais tel n'est pas le problème de fond. En ce sens, le congrès de janvier est peut-être celui de la dernière chance.

Jean-Claude LECLERC



Perquisition

### LIBRE OPINION

## Victoire à la Pierrus

par PIERRE VADEBONCOEUR

Pierre Elliott Trudeau achève de perdre la bataille de l'intelligence. Il s'agit d'une lutte qui dure depuis la mort de Duplessis. L'histoire des dix dernières années, considérée sous cet aspect particulier, est très singulière: c'est l'histoire de l'ascension d'un homme et de son discrédit intellectuel grandissant; c'est la chronique d'un immense succès personnel et d'une désaffection croissante pour ses idées, voire pour sa forme d'esprit.

Si le phénomène vaut d'être souligné, c'est que cette défaite intellectuelle, dont chacun peut suivre les péripéties depuis dix ans, est d'un augure important: quand un régime, un ordre, un corps de lois, un système, ne se soutiennent plus aux yeux de la classe intellectuelle d'une nation ou d'une civilisation, c'est qu'ils survivent à leur utilité et aux conditions qui les rendaient viables. Ils peuvent certes encore tenir pour un temps, mais par la force et par d'autres

procédés douteux de pouvoir. De toute façon, cette perte de crédit, irrémédiable, est un symptôme grave et c'est probablement le plus significatif de tous. Sur la scène du monde, le capitalisme est touché de cette façon. Le fédéralisme, ici, l'est également.

Pierre Trudeau, comme on le sait, fut, dès 1960, contesté par la jeunesse étudiante et, à l'université, quand il y enseignait, il connut pour cette raison des déboires considérables. Ce n'était là que le commencement. L'indépendantisme, depuis, a continué de décimer les rangs de ceux qui pensaient comme Trudeau. Professeurs, artistes, écrivains, intellectuels de toutes sortes, ont été progressivement gagnés par les idées nouvelles.

Cela rappelle paradoxalement les dix premières années de Cité libre. Cela rappelle aussi un fait. Les appels intellectuels d'un régime tombent graduellement et l'on se souvient que ce n'est que peu

de temps avant les élections de 1956 que Le Devoir, dont la modération en fait depuis longtemps un excellent baromètre, se retourna contre Duplessis, qu'il avait plus ou moins soutenu jusqu'aux élections de 1952 inclusivement.

Il se passe en ce moment quelque chose d'analogue. L'aventure intellectuelle de Pierre Trudeau tourne à la déroute. Les prestiges du pouvoir et les effets du viol de l'opinion publique peuvent bien masquer ce fait, pourtant évident. Mais les derniers événements et le rôle que le premier ministre y a joué n'ont fait qu'accélérer le mouvement d'opinion qui, chez les intellectuels, chose sûre, tend à l'isoler, lui, sa suite et ses idées.

Dans ces conditions, on ne gouverne pas très longtemps, à moins que ce ne soit sous une forme plus ou moins directe ou plus ou moins détournée de dictature, qui d'ailleurs peut être celle d'une nation étrangère.

### PORTUGAL

## La fin du parti unique

par ÉDOUARD de BLAYE

MADRID — Premier embryon d'un parti politique indépendant, le "S.E.D.E.S." (Association pour le développement économique et social) vient d'être officiellement autorisé à voir le jour au Portugal. Ainsi se trouve battu en brèche le sacro-saint principe du parti unique défini il y a 37 ans par le créateur de "l'Estado Novo", feu Antonio de Oliveira Salazar. La portée de cet événement suffit à expliquer que le président du Conseil portugais, Marcelo Caetano, ait hésité neuf longs mois avant de donner le vert à la création du "S.E.D.E.S."

C'est en effet au mois de février 1970, dans la foulée des élections législatives de l'automne précédent, qu'un groupe de 147 jeunes professeurs, médecins, économistes et intellectuels modérés déposait pour approbation, les statuts de l'association. "Il importe de mettre fin à la stagnation sociale provoquée par la prééminence de groupes et d'institutions fondamentalement préoccupées du maintien de leurs intérêts et de leurs privilèges", affirmait dans son préambule le programme du S.E.D.E.S.

Détail remarquable: parmi les fondateurs du mouvement, on relevait aussi la présence de plusieurs députés du parti unique portugais, de membres connus de l'opposition (tel le catholique de gauche Alcádia Batista), de deux "jeunes loups" de l'actuel gouvernement, le secrétaire d'État au commerce Xavier Pintado et le sous-secrétaire au plan Jeão Salgueiro, et même l'un des fils du propre président du conseil, Miguel Alves Caetano. La présence de ce dernier au sein des promoteurs de l'association n'a sans doute pas manqué d'influer dans la décision du successeur de Salazar d'autoriser finalement la naissance du S.E.D.E.S.

Peu de place pour l'arbitraire

Et, voilà, pour l'entente qui vient d'être conclue entre les omni-partis et le gouvernement.

On doit admettre que cette entente ressemble étrangement à toutes celles qui interviennent généralement dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Le gouvernement a réduit à très peu de choses son propre champ de manoeuvre. Il lui fallait maintenir les droits souverains du parlement. Il l'a fait de la façon la plus limitative possible. Pour le reste, il se conduit comme n'importe quel employeur.

En d'autres termes, il faut reprendre l'expression que nous avons déjà utilisée. La pratique de la médecine demeurera libre dans la province de Québec. Ce que nous aurons ne sera pas une médecine d'État, mais, tout simplement, une médecine "conventionnée".

Mais pourquoi cette décision? Pour les opposants au régime actuel, l'apparent libéralisme de Marcelo Caetano marque en réalité un certain machiavélisme. Selon eux, le président du conseil portugais serait prêt à saisir le moindre faux pas politique des membres du S.E.D.E.S. — une remise en question trop radicale des institutions par exemple — pour se débarrasser d'un seul coup et pour longtemps du courant réformiste qu'ils incarnent.

Pour les partisans du chef du gouvernement par contre, Marcelo Caetano verrait dans la formation du S.E.D.E.S. le plus sûr moyen d'éviter que les intellectuels modérés qui le composent ne soient tentés, le cas échéant, de promouvoir les réformes qu'ils réclament au sein de formations d'opposition illégales, plus difficiles à surveiller et encadrer. De l'avis quasi général, cette deuxième motivation semble la plus vraisemblable. Mais

quels que soient les objectifs réels poursuivis par le successeur de Salazar en acceptant la création de cette Association pour le développement économique et social, cette décision marque un nouveau jalon dans la voie de libéralisation progressive du régime.

Bien qu'officiellement le S.E.D.E.S. ne soit pas reconnu comme parti politique proprement dit, il ne fait pas de doute qu'à moins d'une disparition prématurée, il risque de se transformer peu à peu en un véritable groupe de pression économique jouant en gros le rôle d'une mini-opposition "tolérée". Venant un exactement après les élections législatives d'octobre 1969 au cours desquelles les principaux courants anti-salazaristes avaient eu pour la première fois depuis la guerre l'occasion de faire campagne relativement librement, cette nouvelle expérience ne manque pas de décider d'être significative.

### Billet d'Italie

## Le joul de Troie

"Il fallait peut-être que le maire d'une grande ville de province accède aux responsabilités de premier ministre pour qu'on puisse assister à la révolution tranquille (la formule est de Chaban-Delmas)" écrit Le Figaro (6 novembre). Ce même journal parisien, quelques jours plus tôt, signalait le spectacle de Gilbert Bécaud à l'Olympia écrivait: "Emprunté quelque peu à l'orbite de Vignault, un violoniste canadien à visage bifard sous le melon noir sert de partenaire à Bécaud".

La formule révolutionnaire attribuée au premier ministre français n'est-elle pas plutôt une création de l'équipe Jean Lesage? Si l'on se met maintenant à comparer les grandes vedettes françaises à celles du pays qui n'est pas une province mais l'hiver et si, pour être vedette à Paris, il est bien d'être d'abord consacré à Québec, c'est... le nouveau-monde à l'envers.

Un jour notre idiome, nouveau joul de Troie, fera peut-être une percée à Paris. Lorsqu'on entendra dans un grand restaurant londonien la Seine quelque garçon bien stylé s'écrier à l'instar d'un de ses confrères montréalais: "Pitch moi l'bill j'vas l'puncher" on saura que le Québec fait école mais se trouvera peut-être alors quelque un pour affirmer que l'argot parisien est d'une telle vitalité qu'il assimile sans sourciller les langues doublement étrangères?

Rolande A LACERTE

Varèse, novembre 1970.

### La convention collective des omnipraticiens

## L'État ne pourra régenter l'exercice de la médecine

par VINCENT PRINCE

Une analyse même sommaire de la convention collective que la Fédération des médecins omnipraticiens vient de signer avec le gouvernement Bourassa illustre clairement que l'assurance-maladie ne sera pas synonyme, au Québec, d'étatisation de la médecine.

Nous avons déjà défini une médecine d'État comme étant celle où tout est décidé unilatéralement par l'autorité politique, sans négociation ou sans consultation avec les dispensateurs de soins. Dans le cas qui nous occupe, ce pouvoir politique se situe au moins à trois niveaux: la Régie de l'assurance-maladie, le gouvernement et le Parlement.

Or, à aucun de ces trois niveaux, se trouve-t-on devant un pouvoir politique en mesure de tout décider unilatéralement.

Mais voyons plutôt, et dans l'ordre même où elles apparaissent, ce que disent les clauses de la convention gouvernement-omnipraticiens.

#### Le champ de la négociation

L'article 1.01 est très explicite. Il se lit comme suit: "Le ministre convient que (1) les modes de participation du médecin au régime, (2) ses conditions d'exercice découlant du régime de même que (3) les normes relatives à sa rémunération sont l'objet de négociation entre les parties, le tout sujet aux dispositions de la loi..."

Tout ce domaine doit donc être négocié et non décidé de façon unilatérale par l'autorité. En réalité, cet article 1.01 englobe dans le champ de la négociation tout ce que les médecins avaient demandé d'y englober.

On aura remarqué évidemment que la négociation ne peut aller à l'encontre du cadre de la loi, c'est-à-dire du bill 8. Mais ce cadre demeure tout de même fort général. Il ne force même, en principe, aucun médecin à adhérer au régime.

De toute façon, si l'on continue l'étude de la convention collective, on se rend compte que les omni-partis, par leur négociation, ont réussi à obtenir que même certains pouvoirs de réglementation que la loi accorde au ministre de la santé soient objet de marchandage.

L'article 1.03 stipule que "le ministre convient, préalablement à l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 56, paragraphes a), b), et c) de la loi, d'entreprendre avec la Fédération (des omni-partis) les négociations appropriées aux fins d'harmoniser les intérêts réciproques des parties aux présentes."

Dépourvue de son jargon légal, cette clause signifie que le ministre doit procéder d'abord à des négociations avant de prescrire tout ce

qu'il peut prescrire en vertu des sections I et II du bill 8 (la couverture des soins, l'éligibilité des bénéficiaires, etc.), ou avant d'établir les normes permettant de déterminer le taux d'intérêt à payer sur les comptes en souffrance et des délais de prescription sur le remboursement de cet avis. L'article 1.06 précise qu'elles doivent faire l'objet d'au moins trois rencontres en-dehors du mois qui suit. Ce n'est qu'après ces délais, lit-on à la clause 1.08, que le ministre pourra exercer le pouvoir prévu par la loi.

Et il ne s'agit pas ici d'une simple reconnaissance de principe. Les articles 1.04 et 1.05 précisent que le ministre doit aviser la Fédération des médecins omnipraticiens des règlements en question aussi bien que de leur contenu trente jours (dans certains cas, ce délai est de 60 jours) avant leur adoption par le cabinet. Les négociations doivent débuter 15 jours après la réception de cet avis. L'article 1.06 précise qu'elles doivent faire l'objet d'au moins trois rencontres en-dehors du mois qui suit. Ce n'est qu'après ces délais, lit-on à la clause 1.08, que le ministre pourra exercer le pouvoir prévu par la loi.

Il ne fait pas de doute ici que le mot "négociation" est employé dans son sens large. En réalité, le ministre est obligé de négocier, mais il s'agit d'une négociation qui ne le lie pas. Il ne faudrait pas en conclure, toutefois, que les clauses de la convention ne veulent rien dire. Il est évident, en effet, que si le ministre allait adopter des règlements sans les avis et les séances de négociation prévus, ces mêmes règlements pourraient faire l'objet d'un grief en bonne et due forme. De plus, il est évident que tout ministre de la santé sera nécessairement influencé par ces discussions avec les représentants syndicaux des médecins.

#### Participation et mode de rémunération

En lisant toujours la convention des omni-partis, on se rend compte encore que ceux-ci ont pu négocier la procédure à suivre pour ceux de leurs membres qui désirent se désengager du régime de l'assurance-maladie ou qui, après s'en être désengagés, veulent y participer à nouveau. C'est le champ couvert par l'article 2.

A l'article 3, les parties ont convenu, après discussion, que "le paiement à l'acte constitue le mode général de rémunération" des médecins. (La rémunération par voie de salaire ou de vacation sera négociée ultérieurement.)

A l'article 4, les omni-partis acceptent que les tarifs proposés par le gouvernement servent provisoirement de base à leur rémunération. Ils ont cependant fait accepter par le gouvernement que certaines modifications mineures y soient apportées, modifications qui sont reproduites en annexe.

D'autre part, à l'article 5, les parties ont arrêté entre elles la façon dont seront acheminés les relevés d'honoraires à la Régie de

l'assurance et les délais en-dehors desquels cette dernière devra effectuer ses paiements. On a convenu également de la façon d'identifier les bénéficiaires de ces paiements, du taux d'intérêt à payer sur les comptes en souffrance et des délais de prescription sur le remboursement de cet avis, d'un paiement indéfini.

La loi de l'assurance-maladie prévoit que le médecin sera rémunéré pour les soins qu'il rendra aux résidents du Québec. Dans leur convention collective, à l'article 6, la Fédération des omni-partis et le gouvernement se sont entendus pour prescrire de la bonne foi du médecin à cet égard, chaque fois, selon les renseignements qu'il fournit, le patient est censé être vraiment un résident de la province.

Comme dans toute véritable convention, les parties en cause ont encore convenu de plusieurs autres règles à suivre dans leurs rapports entre elles. Ainsi le gouvernement a accepté que la Régie perçoive, pour le compte de la Fédération des médecins omnipraticiens, la cotisation syndicale que celle-ci impose à ses membres. Et la Régie devra, avant de refuser le paiement d'un honoraire à un médecin, soumettre le cas à un comité consultatif d'appréciation des relevés d'honoraires où siègeront quatre médecins omni-partis, dont deux désignés par la fédération syndicale. C'est d'ailleurs ce comité consultatif qui décidera du genre de relevés d'honoraires qui devra lui être soumis.

#### Grief, arbitrage, médiation

Les parties savent que, malgré tout, il pourra s'élever entre elles des différends quant à l'application de leur entente, ou des mécontentements sur l'interprétation à donner à cette dernière. Elles ont prévu des mécanismes de rencontres pour aplanir ces difficultés. Mais, chaque fois qu'un règlement ne pourra se faire à l'amiable, on devra référer le grief à un conseil d'arbitrage d'un seul homme. L'arbitre sera M. Jean-Réal Cardin, qui pourra se faire remplacer, à l'occasion, par le juge Elphège Marier.

Cet arbitre aura compétence "pour maintenir, modifier, ou rescinder toute décision du ministre ou de la Régie et, s'il le juge à propos, il peut décréter toute compensation à être versée". Sa décision est finale et lie les parties.

De plus, il est clairement stipulé dans la convention que celle-ci peut faire l'objet de négociation en cours d'application, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Ce sera notamment le cas à la suite de l'adoption de toute loi, décret ou arrêté en conseil qui pourrait toucher la présente entente.

Les médecins omnipraticiens ont particulièrement obtenu de ouvrir

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910  
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan  
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy  
Directeur de l'information: Jean Frencoeur  
Trésorier: Arthur Lefebvre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Bowin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".  
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00. Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.  
TELEPHONE: 844-3361

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

# Quelle crise le Québec et le Canada traversent-ils ?

par MICHEL BELLAVANCE

M. Bellavance travaille au département de science politique de l'université Laval. Dans cette libre opinion, il analyse le problème de la stabilité politique dans les sociétés industrielles comme celles du Québec et du Canada.

A la lumière des événements que traverse présentement le Québec et devant l'apparition de formes nouvelles de violence autant dans les sociétés en voie de développement que dans les nations industrialisées, tout le problème de la stabilité politique se trouve à nouveau posé au grand jour. Dans une perspective théorique nous essaierons d'analyser ici la relation développement politique-stabilité telle que posée en problématique par la science politique. Dans cette optique notre objectif est de montrer — en autant qu'il est possible de le faire dans une brève analyse — en quoi cette discipline peut nous aider à comprendre la complexité de cette relation. Référence sera aussi faite, autant qu'il est possible, aux cas canadiens et québécois.

**Caractéristiques du développement politique**

Dans son ouvrage, "Aspects of Political Development", Lucian Pye identifie cinq crises fondamentales que les sociétés politiques doivent résoudre pour que soit assurée une certaine stabilité politique: crises d'identité et de légitimité d'abord; crises de pénétration et de participation ensuite; crise de distribution enfin (1).

Les deux premiers types de crises touchent avant tout le problème de "nation-building" et font référence en quelque sorte à la culture politique définie comme orientations subjectives vis-à-vis certains objets politiques (2). Je reviens plus loin sur ce point.

Les problèmes posés par la résolution de ces deux types de crises sont particulièrement aigus dans les sociétés en voie de développement bien qu'ils ne soient pas limités à ces sociétés comme en fait foi le cas du Canada. Notons que la façon dont ces deux crises sont résolues — ainsi que les modalités de leur résolution — affecte directement la résolution des autres types de crises et que la stabilité politique en dernier ressort peut être fonction de la résolution partielle ou totale de ces premières crises.

Dans l'optique des spécialistes du développement, viennent ensuite et dans l'ordre les crises de pénétration et de participation.

Ces deux crises se rattachent de façon générale au problème de "state building". En d'autres termes, une fois atteint un certain seuil d'identification à la nation et de légitimation de la forme de gouvernement ou de régime politique, il faut dans une perspective de stabilité assurer que ce même gouvernement puisse pénétrer par son action toutes les couches de la société et cela à la grandeur du territoire.

Toujours dans l'optique des spécialistes, le ou les degrés de pénétration de même que les formes de celle-ci

sont intimement liés à la stabilité politique. La résolution de cette crise détermine aussi la résolution des crises déjà mentionnées.

Ces trois premiers types de crises tendent donc à avoir des effets cumulatifs, et de leur solution dépend la capacité des sociétés politiques — notamment les nations en voie de développement — de parvenir au stade du "take-off" (3).

Enfin, les deux derniers types de crises celles de la participation et de la distribution, pour n'être pas exclusivement le propre des sociétés industrialisées, sont relativement plus importantes dans les démocraties anglo-américaines. Nous revenons plus loin sur ces deux types.

La notion de développement politique dans l'esprit de Pye et autres s'identifie donc en quelque sorte à la résolution des cinq types de crises mentionnées. Il y a variation d'une société politique à l'autre dans la façon dont ces crises sont résolues et certaines peuvent ne jamais l'être ou ne l'être que temporairement. Ce type de variation explique en partie au moins les différences observées parmi les sociétés politiques en termes de stabilité.

De ce point de vue, l'expérience canadienne m'apparaît comme inachevée et non concluante. Les crises d'identité et de légitimité n'ont pas été résolues une fois pour toutes en dépit des efforts réalisés surtout sur le plan juridique depuis 1867. À preuve les soubresauts "nationalistes" des 19e et 20e siècles. À preuve aussi l'incapacité constatée de s'entendre sur une redéfinition des règles constitutionnelles. À preuve enfin les conclusions de la récente Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Pour bien comprendre l'acuité des crises que nous avons encore à résoudre, il peut être utile, à mon avis, de replacer ces différentes crises dans une discussion des déterminants possibles de la stabilité politique. C'est ce que je ferai maintenant en distinguant trois types de déterminants: déterminants socio-économiques d'abord; déterminants culturels ensuite; déterminants politiques enfin. Notons tout de suite que les relations étudiées ne sont pas à sens unique et que, par conséquent, le lecteur doit garder à l'esprit l'idée de relations réciproques.

**Déterminants socio-économiques de la stabilité politique**

Dans son ouvrage, "L'Homme et la politique", S.M. Lipset a tenté d'identifier certains facteurs socio-économiques qui, selon lui, seraient associés à un type de démocratie dite stable. Utilisant les indices variés de développement socio-économique — indices de richesse, d'industrialisation, d'éducation et d'urbanisation — l'auteur démontre qu'il y a effectivement association entre développement socio-économique et "démocratie stable" (4).

Pour être juste à l'endroit de Lipset, il faudrait faire ici une critique approfondie de son étude. Comme ceci dépasse de beaucoup le cadre d'un article, mentionnons seulement que les conclusions auxquelles arrive l'auteur sont biaisées dû en grande partie à la méthode utilisée. Un autre sociologue politique, James Coleman, le montre d'ailleurs très bien dans une autre étude (5).

La démonstration la plus valable de l'absence de relation entre développement économique et stabilité politique a été faite, à mon avis, par Samuel P. Huntington dans son ouvrage "Political

Order in Changing Societies" (6). L'auteur signale entre autres choses l'importance de la notion de "seuil de développement" et démontre que, dans le cas de plusieurs sociétés politiques, la relation entre développement économique et stabilité politique est tout-à-fait l'inverse de ce qu'avait affirmé Lipset.

De fait l'exemple du Canada — ou plus spécifiquement du Québec — confirme davantage les conclusions d'Huntington que celles de Lipset. En effet, les changements de nature socio-économique qui se sont produits au Québec depuis 1960 ont précipité et non pas atténué l'état de crise aussi bien aux niveaux de la légitimité et de la participation qu'à celui de la distribution. L'exemple du Québec, et plusieurs autres, remettent donc en question la valeur de certaines données qui concluaient à tort que le développement économique facilitait la perpétuation — sinon l'avènement — des "démocraties stables".

Les notions de changements socio-économiques rapides, par opposition à graduels et de colonialisme économique sont pathologiquement absentes de la plupart des analyses faites par les économistes et les sociologues politiques. Ceci reflète, à mon avis, un biais conscient ou inconscient des chercheurs dans ces champs d'étude. Il est évident, je pense, que pour expliquer la situation instable que nous vivons présentement, il faille recourir davantage aux deux notions mentionnées qu'aux indices généralement utilisés en science économique pour mesurer le "progrès" économique.

**Déterminants culturels de la stabilité politique**

L'approche la plus utilisée pour l'étude de l'impact des facteurs culturels — tout au moins en science politique — s'inspire d'une certaine notion de la culture politique. Cette notion met l'accent sur les orientations politiques des citoyens vivant en société politique, orientations qui s'expriment en termes de système politique en général, sur les fonctions d'input et d'output et sur le rôle de l'individu-citoyen dans le système (7).

La plupart des auteurs qui ont utilisé cette notion ont erré, à mon avis, en soutenant que la "démocratie" était liée à une certaine distribution des orientations politiques dans la masse de la population vivant sur un territoire donné. Cette approche m'apparaît bien faible du fait qu'aucune distinction n'est faite entre culture de masse et culture d'élites. Sur le plan technique, il faut donc s'élever contre l'utilisation exclusive de sondages d'opinion dans le grand public comme seule technique d'analyse permettant dans un premier temps une définition globale de la culture politique et, dans un deuxième temps, la formulation d'hypothèses corrélationnelles reliant la distribution de telles orientations à la stabilité des systèmes politiques. Almond et Verba ont commis de ce point de vue une erreur grossière qui en fait révèle un biais fondamental des chercheurs (8).

Dans cet esprit, l'on doit retenir l'idée que si l'accent était mis davantage sur la culture de certaines élites non exclusivement politiques ou gouvernementales, l'on aurait très probablement plus de choses à dire sur les déterminants culturels de la stabilité politique.

Considérée sous cet angle, il me semble que la crise de légitimité que nous avons commencée à vivre dans les dix dernières années au Québec et qui, a atteint un point culminant dans l'événement

tragique que l'on connaît, se manifeste beaucoup plus au niveau des élites qu'au niveau de la masse des citoyens. On peut sans doute se demander si ce n'est pas là un phénomène "normal" — dans le sens statistique du terme — dans toutes les sociétés politiques. Ce décalage observé entre culture de masse et culture d'élites peut être plus ou moins grand mais l'ampleur de ce décalage est indéniablement liée au phénomène de stabilité politique.

Lié aussi au problème de la stabilité est celui de l'apparition et/ou de l'affirmation de sous-cultures. On parle aujourd'hui beaucoup de la "culture des jeunes" dans les ouvrages de science politique aux États-Unis et ailleurs. Il faudrait être aveugle pour ne pas constater ce phénomène. La transposition sur le plan politique de ce qu'il convient maintenant d'appeler le "conflit des générations" s'opère de façon généralisée dans les sociétés industrielles.

De plus en plus, au Québec comme ailleurs, les jeunes — ou du moins leurs "élites" — se veulent et se perçoivent comme catalyseurs de progrès social et politique et la sous-culture qu'ils incarnent, pour ainsi dire, rend plus aigues les crises de participation et de distribution.

Les valeurs véhiculées par cette sous-culture ne comportent pas nécessairement des éléments anarchiques mais certainement des éléments positifs de changements sociaux et politiques. C'est à ces éléments de changement que doivent prêter attention les dirigeants des sociétés industrialisées. L'insistance mise sur la qualité par opposition à la quantité en termes de politiques vient ici carrément à l'encontre des objectifs réels définis par certaines élites dans une société "démocratique" comme la société américaine, pour ne citer qu'un exemple.

Sur les plans théorique et empirique l'on est donc forcé de réévaluer l'importance des déterminants culturels de la stabilité politique tels qu'identifiés par la science politique actuelle — surtout dans sa version américaine.

**Déterminants politiques de la stabilité**

Parallèlement aux facteurs socio-économiques et culturels susceptibles d'influencer les degrés de stabilité des systèmes politiques, il nous faut aussi mentionner les déterminants proprement politiques.

De ce point de vue, les règles du jeu constitutionnelles, juridiques, parlementaire et autres doivent être définies de façon telle qu'elles puissent être non seulement perçues comme souples et capables d'intégrer certaines modifications mais surtout comme responsables i.e. attentives aux revendications des citoyens.

La crise de légitimité que nous sommes en train de vivre rebondit en quelques sorte à deux niveaux. A un niveau procédural, il est indéniable que la société québécoise a évolué depuis 1960 vers une certaine forme de société de participation.

L'action des "corps intermédiaires" a été légitimisée sur une grande échelle et les leaders de groupes ont été appelés à jouer un rôle plus grand non seulement au niveau de la consultation mais de la participation réelle à l'élaboration ou la formulation des politiques gouvernementales.

Bien sûr, certains groupes ont été privilégiés sous ce rapport mais dans un premier temps l'élargissement des formes de participation s'est manifesté par la mise en place d'une foule de mécanismes nouveaux. D'autres mécanismes restent à inventer dans le cadre de la définition d'une politique de communications étendues dans un sens large et c'est dans cette perspective qu'il devient nécessaire de créer des formes nouvelles si l'on veut que la légitimité procédurale puisse conduire à une certaine stabilité politique.

Cette légitimité procédurale n'est toutefois qu'un aspect de la légitimité politique. Il y a aussi la légitimité substantielle qui, elle, est davantage tournée vers les politiques gouvernementales ou, de façon plus précise, vers le contenu de ces politiques.

Dans cette optique, l'on peut sans doute argumenter que la crise de participation, au sens où Pye l'entend, a été résolue partiellement au Québec depuis la "révolution tranquille", mais on s'est moins penché sur la nécessité de résoudre la crise de distribution (10). Les problèmes sociaux tels qu'identifiés dans un certain manifeste sont des problèmes réels auxquels doivent s'attaquer nos gouvernements. Refuser de les envisager ou s'attaquer à leur résolution par des politiques "à la miette" pourrait constituer un danger pour la stabilité politique à plus ou moins long terme (11).

De plus, il semble y avoir un lien étroit entre la légitimité procédurale et la légitimité substantielle. La critique de l'idéologie pluraliste que le politologue américain Theodore Lowi a formulée dans un récent ouvrage mérite de ce point de vue la plus vaste diffusion. (12). Elle rejoint d'ailleurs les conclusions implicites que l'on peut tirer de l'analyse que faisait Léon Dion il y a quelques années déjà, du "nationalisme de croissance" (13).

De ces différentes analyses on peut donc conclure en la nécessité de réformes globales dans la conception des règles ou mécanismes politiques et de l'élaboration d'une politique précise des communications, conçue aussi comme politique globale.

C'est dans cette perspective que se situent sur le plan des règles du jeu une réforme de la carte électorale et, sur le plan des politiques, toute réforme fiscale et administrative. Ces quelques exemples indiquent peut-être la voie à suivre dans l'immédiat...

**Conclusion**

L'évolution du Québec dans les années

60 s'explique donc en termes économiques d'abord. Sur ce plan, toute analyse doit tenir compte non seulement de la hausse des niveaux de vie ou de variables analogues mais — et surtout si l'on veut expliquer une certaine stabilité (ou instabilité) politique — d'autres variables telles que la rapidité des changements économiques, les variations dans les aspirations économiques, l'impact des politiques économiques et sociales sur certains groupes et la nature des relations économiques internationales.

Elle s'explique aussi sur le plan culturel par la disparition de certaines valeurs notamment religieuses et l'apparition d'autres valeurs qui définissent divers types de sous-cultures — en termes de groupes ethniques, de strates socio-économiques ou de simples générations.

Enfin, elle s'explique en termes proprement politiques par la découverte de règles et mécanismes nouveaux de participation. Mais ces développements politiques ne sont aptes à produire une certaine stabilité politique que si les politiques gouvernementales sont davantage redistributives.

Les modalités du régime d'assurance-maladie et la réforme fiscale à venir, pour ne citer que ces exemples, constituent de ce point de vue les véritables tests des intentions des gouvernants. Procéder "à la miette" en ces domaines équivaldrait à perpétuer délibérément un état de crise dont on imagine mal le dénouement. Aujourd'hui les sociétés industrialisées longtemps considérées comme stables sont en état de crise. Le Canada et le Québec n'échappent pas à la règle comme on vient de le constater tragiquement.

1. Lucian PYE, Aspects of Political Development, Little Brown, 1966, 205p.
2. Cette définition de la culture politique se trouve dans G. ALMOND et S. VERBA, The Civic Culture, Little & Brown, 1963.
3. Cette notion est empruntée de W. ROSTOW, The Stages of Economic Growth, Cambridge University Press, 1960, 178p.
4. S.M. LIPSET, L'Homme et la politique, Éditions du Seuil, Paris, 1960.
5. James COLEMAN, Conclusion of The Politics of the Developing Areas, Princeton, 1960.
6. S.P. HUNTINGTON, Political Order and Changing Societies, Yale, 1968.
7. Voir note 2.
8. Idem.
9. Voir sur ce sujet S.M. LIPSET, Students and Politics, DAEDALUS, 1968, et J. DENNIS et D. EASTON, Children in the Political System, McGraw Hill, 1969.
10. Sur ce point, voir H. GUINDON, Social Unrest, Social Class and Quebec's Bureaucratic Revolution, Queen's Quarterly, 1964.
11. Cette expression est une traduction très libre de l'expression anglaise "incremental policy" que l'on retrouve chez LINDBLOM, DAHL et WILDAVSKY entre autres auteurs.
12. Theodore J. LOWI, The End of Liberalism, Norton, 1969.
13. Léon DION, "The Origins and Character of Nationalism of Growth" in Canadian Forum, janvier 1964.

## ■ lettres au DEVOIR

**Il est disparu... sans qu'on le sache**

Au milieu des événements bouillonnants qui ont ébranlé la province de Québec, durant le mois d'octobre surtout, la mort du R.P. M.-Célas Forest, o.p., ex-doyen de la Faculté de Philosophie

(Montréal), est pratiquement passée inaperçue (juste quelques lignes dans la colonne des décès). Et pourtant le disparu méritait énormément plus! Car peu de ses compatriotes, petits ou grands, ont fait autant pour la vie intellectuelle québécoise.

Dieu seul le sait, mais avec quelle tenacité et quelle diplomatie il a su vaincre les difficultés pour arriver à créer la Faculté de Philosophie à l'Université de Montréal! Difficultés financières, car le budget était très mince; difficultés psychologiques, car Rome et Paris attireraient alors les meilleurs cerveaux; difficultés humaines, car les autorités politiques, religieuses, académiques en place, ne voyaient pas clairement l'utilité et même le bien-fondé d'une faculté montréalaise de philosophie. Si, un jour, les Mémoires du disparu viennent à paraître, nous en apprendrons de bien bonnes et de moins bonnes! Et plus le père Forest a, par son expérience, ses encouragements son dynamisme, son autorité, patronné la fondation du Département de Philosophie (Montréal) et celle de la section des Études médiévales; deux Ecoles qui ne sont pas à dédaigner, loin de là, et qui rayonnent à travers le monde.

Mais le rôle du disparu ne s'est pas limité au domaine universitaire: s'il a enseigné, et avec quelle clarté et quelle profondeur, la philosophie thomiste et la philosophie contemporaine, il a su réveiller l'élite intellectuelle, à Montréal et ailleurs, grâce aux fameux Cercles d'études et de conférence qu'il a fondés et animés durant plusieurs années; il a, apparemment loin des grandes théories et des graves problèmes philosophiques, mais soutenu et inspiré par ceux-ci, il a soulevé de multiples débats sur le féminisme, l'esprit scientifique, le patriotisme et l'éducation. Ainsi, des 1935, il préconisait un système scolaire, un programme académique singulièrement semblables à ceux présentés en 1960 dans le fameux Rapport Parent. Et dans un tas de revues sérieuses, dans les colonnes des journaux, il a multiplié les articles sur ces questions et sur beaucoup d'autres. Son activité était inlassable, car il n'oubliait pas durant ce temps ses cours à l'Université, au collège Marie de France où il comptait d'ailleurs parmi les administrateurs.

Ce philosophe, à la plume, à la parole, précises, claires, élégantes, a su coordonner, stimuler, orienter la pensée philosophique au Québec, tout en restant fidèle à son sacerdoce, à son apostolat. Depuis le renouveau conciliaire, la théologie, la science biblique, la psychologie pastorale ont fait des pas de géant, mais déjà, dès 1940, le révérend père, avec une lucidi-

té et une foi sans faille, énonçait des thèses, des opinions jugées alors très avant-gardistes et même presque hérétiques, opinions actuellement devenues presque des vérités certaines et solides. Et tout cela, il le faisait sans éclat, avec simplicité et humilité.

Car son esprit profond, inspiré, soutenu par la prière personnelle et communautaire, voyait la vérité avec évidence et savait dépasser la tradition routinière, conforté et une foi sans faille, énonçait des thèses, des opinions jugées alors très avant-gardistes et même presque hérétiques, opinions actuellement devenues presque des vérités certaines et solides. Et tout cela, il le faisait sans éclat, avec simplicité et humilité.

Ignorant peut-être plus préoccupés du travail plus éminent et plus publicite!

LS. G. DESFORGES  
L'Assomption, 9-11-70

**CHEVEUX...CHEVELURE... NOUS AIMERIONS SAVOIR**

Pourquoi parler pour ne rien dire... avant un examen approfondi?

Il est certes normal que des personnes doutent et soient sceptiques en ce qui concerne la repousse des cheveux. Le Centre Capillaire Pierre le conçoit, l'admet et se range de votre avis. Et nous alors.

Depuis 15 ans au service du public, nous sommes en permanente contestation avec nous-mêmes. Le Centre Capillaire Pierre utilise des chercheurs du Québec d'abord, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Europe. Le tout est réétudié et mis en valeur par les Laboratoires Accurate de Montréal.

**Que faire?**  
Une consultation initiale de 90 minutes ou plus déterminera la ou les causes du non remplacement de votre chevelure d'après le taux de leur chute, les soins à suivre, la durée de vos traitements, la discipline librement consentie, qui sera requise de vous. Des résultats d'examen, qui soient affirmatifs, serviront à démontrer que vous êtes traitable et que cela en vaut la peine.

**Scepticisme**  
Cela fait certes bien, de paraître ou d'être sceptique, néanmoins il faut faire la juste part des choses et ne pas confondre le scepticisme avec l'entêtement et l'ignorance héréditaire. Admettons en toute objectivité que la science et la biologie ne cessent de progresser.

La calvitie peut et doit être prévenue, si prise à temps par vous et par nous. Ne pas l'admettre serait refuser tout progrès. C'est aujourd'hui une réalité; il faut combattre cet effet destructeur d'une apparence physique amoindrie qui vieillit prématurément, et l'ignorer serait absurde. Si vous demeurez sceptique, grand bien vous fasse, mais cessez donc de glaner des avis professionnels à gauche et à droite qui sont habituellement donnés par des gens non qualifiés.

Les "Guéris Tout" tels que moelle de boeuf, graisse d'ours, vaseline, shampooing spéciaux et autres divagations collectives ont causé plus de calvities accélérées que si rien n'avait été fait du tout.

Dans ce cas-là les regrets sont pour longtemps. Soyez surtout logique avec vous-même et pour vous-même, prenez conscience de votre réalité, soyez votre propre juge.

Les consultations sont privées et sur rendez-vous seulement.

par **RAYMOND**  
TRICHOLOGUE

**Centre Capillaire Pierre**  
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE  
450 est, rue SHERBROOKE, angle Berri  
SUITE 390 — sortie de Métro Sherbrooke  
**288-3823 — 288-7378**  
HEURE: de 11 h. a.m. à 8 h. p.m.  
samedi: 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

**ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL**

Votre enfant a-t-il des difficultés scolaires?  
Avez-vous des problèmes de classement?

**NIVEAU: SECONDAIRE**  
**MATHÉMATIQUES - FRANÇAIS - SCIENCES - ETC.**

Inscription en tout temps

**COURS DU SAMEDI**

AUSSI: Sessions intensives sur semaine

Informations: 849-2275  
JACQUES DUVAL, directeur

**ÉCOLE de RATTRAPAGE Enr.**

Membre de la Fédération des Écoles privées de la Province de Québec  
1600 RUE BERRI (Palais du Commerce) SUITE 220  
ACCÈS DIRECT AU MÉTRO BERRI-DÉMONTIGNY

**Fête annuelle de la compagnie ?**

Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusque dans les moindres détails: salle, repas et rafraîchissements. Adieu soucis!

Rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.

VIN DE FÊTE...  
**Vin Fou**  
BLANC BRUT

HENRI MAIRE AU CHATEAU MONFORT NEGOCIANT A ARBOIS JURA FRANCE

R.A.Q. C1964 \$ 5.00  
OFFICE GENERAL DES GRANDES MARQUES

**Futures Secrétaires...**

la STÉNOTYPIE peut vous mener aux plus hauts niveaux du **SECRETARIAT**: Sténotypistes ou Paroliers, à la Cour, en conventions, en congrès, toute entreprises progressives.

Nos secrétaires sont plus qualifiées, c'est normal, nos étudiants (es) sont sélectionnés (es).

Dactylo réceptionniste  
Sténotypiste  
Secrétaire de direction  
Dactylo dictaphoniste  
Secrétaire légale  
Secrétaire médicale  
Sténo officielle  
Sténo de discours

**Institut International de Sténotypie Inc.**  
1015, Côte du Beaver Hall  
Montréal (métro Victoria) **878-9186**

# Création d'une filiale autonome Bell Canada et Northern Electric consolident leurs recherches

de notre envoyé spécial, Michel Lefèvre

**OTTAWA** — Bell Canada et Northern Electric ont annoncé, hier à Ottawa, la création d'une filiale autonome de recherche et de perfectionnement pour consolider et renforcer leurs possibilités dans le domaine de la recherche.

Le 1er janvier 1971, le centre de recherche et de perfectionnement de la Northern Electric deviendra la Société de Recherches Bell Northern Limited. Bell Canada et Northern Electric se partageront les actions de la nouvelle société dans une proportion de 51 0/0 et 49 0/0 respectivement.

Le nouveau statut de cette société de recherches connexe à deux sociétés bien connues dans le domaine des télécommunications, tant sur le plan exploitation (Bell Canada) que fabrication (Northern Electric), donne une personnalité technique distincte à cette nouvelle entreprise qui jouera vraisemblablement un rôle important au sein de la communauté technique internationale. Cette nouvelle identité stimulera les nouvelles et mettra en valeur les critères d'excellence et à satisfaction des besoins à long terme.

Par ailleurs la structure administrative assurera à l'entreprise une mobilité précieuse, tant sur le plan psychologique qu'administratif et technique, et lui permettra de faire une appréciation objective et appropriée de ses initiatives en vue de réaliser des inventions pertinentes.

Le président est M. Donald A. Chisholm, d'Ottawa, vice-président responsable de la recherche et du perfectionnement à la Northern depuis juin 1969.

M. Chisholm a souligné que l'établissement d'un organisme de recherche autonome permettra à Bell et à Northern de contribuer encore plus efficacement à l'avancement de la technologie des télécommunications au Canada.

"En dissociant l'aspect recherche et perfectionnement du secteur du service et de la fabrication, nous concentrons l'expérience acquise au cours des années et nous serons plus en mesure de nous adapter sans délai aux progrès et aux innovations dans les télécommunications mondiales", précise M. Chisholm.

La nouvelle société administrera tout l'actif et une grande partie du personnel des laboratoires de la Northern Electric, une section de la Northern depuis 1957. Les principaux laboratoires sont situés à Crystal Bay et à Kanata, en banlieue d'Ottawa. Il existe d'autres centres de recherche reliés aux usines de la Northern à Montréal et Lachine (Québec), à Belleville, Bramalea et London (Ontario).

Pour la première année, le budget de recherches Bell-Northern se chiffre à quelque \$36 millions, avec un actif matériel de près de \$24 millions, au coût initial. La société comptera un total d'environ 1800 personnes.

Présentement, les divers laboratoires de la Northern

effectuent des recherches en métallurgie, en acoustique, en électronique, en simulation par ordinateurs, sur les semi-conducteurs, les micro-onde, les minerais magnétiques et les communications dans l'environnement. Au nombre des réalisations importantes des dernières années, on note le téléphone Contempra, très populaire au Canada et ailleurs, les contributions à la technologie des satellites de communications, la conception de stations terrestres, les systèmes de commutation électronique, de transmission par câbles et par micro-onde, la documentation télévisuelle, les semi-conducteurs et les pièges téléphoniques miniaturisés.

Invité à prendre la parole M. V.O. Marquez, président de Northern Electric Ltée, estimant que le moment est venu de donner aux laboratoires une identité propre, déclare qu'une telle autonomie ne peut que contribuer à faciliter leur tâche, à augmenter leur prestige dans le monde scientifique, et à leur permettre de poursuivre une action mieux orientée vers les besoins futurs des télécommunications.

Enfin M. R.C. Scrivener, président de Bell Canada a tenu à faire quelques observations sur le rôle de la recherche théorique et appliquée au Canada, tel que conçu par un membre du secteur des télécommunications.

Précisant que les Canadiens disposent du service de télécommunications le meilleur et le moins cher au monde, il estime que ce milieu continuera d'évoluer sous

la poussée de la technologie nouvelle qui marque cette industrie.

Attribuant les succès atteints à l'intégration de la recherche, de la fabrication et de l'exploitation des services, il déclare que ces actions complémentaires doivent toujours être coordonnées et orientées vers un but unique.

Croyant que l'industrie doit s'attacher encore plus à la recherche et au perfectionnement, afin de stimuler l'expansion économique du Canada, il estime que 70% des travaux dans ce domaine devraient être effectués par les firmes, les universités et le gouvernement accomplissant le reste.

Les recherches Bell-Northern ont pour mission de répondre, par l'intermédiaire des compagnies de téléphone, aux besoins en communications du public. Elles ont aussi pour rôle d'assurer une production rentable en vue du marché canadien et étranger. Par ses recherches hautement spécialisées, ses perfectionnements et ses innovations, ce centre nous permettra de nous acquitter de nos obligations et de maintenir le pays aux premiers rangs des télécommunications.

De plus soulignons que l'emblème de la Société de Recherches Bell-Northern évoque l'homme cherchant à relever le défi de son milieu. Réunissant les symboles traditionnels de l'homme, de l'univers et de l'évolution, cet emblème nouveau donne une image bien concrète de toutes les aspirations d'une société de recherches moderne.

suites  
de la première  
page

## LUNAMBULE

dépendantes, d'éviter les obstacles, de sonder le terrain, de prélever des échantillons de sol et d'en faire des analyses chimiques, minérales en transmettant immédiatement tous les résultats obtenus au centre de contrôle terrestre.

Le commentateur de la télévision a déclaré d'autre part que les systèmes de télémétrie installés à bord de l'engin permettent aux savants à terre de faire manoeuvrer le véhicule par télécommande et de diriger le programme de travail scientifique.

L'URSS est donc allée plus loin dans l'accomplissement de son programme de découverte automatisée de la lune en faisant exécuter par un robot ces quelques pas sur la lune déjà franchis à deux reprises par les astronautes américains.

Deux mois après l'exploit technique réalisé par Luna-16 qui ramena en URSS des échantillons du sol lunaire recueillis par une foreuse automatique, Luna-17 comble le retard pris par les savants soviétiques sur la NASA américaine et rétablit toutes les chances des robots américains dans leur match scientifique contre les hommes américains.

L'engin a également donné l'occasion à la France, la troisième puissance spatiale, d'être présente pour la première fois dans la découverte lunaire, par l'intermédiaire d'un réflecteur à laser, monté sur le tout-terrain lunaire à huit roues, immobile à 60 pieds de Luna-17.

Sans risques pour l'homme, l'expérience, comme celles qui l'ont précédée est moins fertile en émotion que les expéditions lunaires habitées américaines

du programme Apollo. Cette fois-ci pourtant, on y décèle un côté sensationnel dans la mesure où le fonctionnement impeccable des robots sur cet astre désolé préfigure l'ère des robots de l'espace telle que la science-fiction a essayé de l'imaginer.

Jusqu'à hier matin, le vol de Luna-17 avait été banal. Lancé le 10 novembre, l'engin avait mis une semaine pour quitter l'orbite terrestre, gagner la banlieue lunaire, s'y mettre en orbite et chercher son terrain d'atterrissage.

Le souci des savants soviétiques d'explorer le plus de sites possibles de la lune laissait supposer à l'avance que l'engin se poserait sur une autre région que la mer de l'Abondance sondée il y a deux mois par la foreuse de Luna-16.

A huit heures 47 (HNE) l'engin atterrissait en douceur dans la mer des Pluies et s'immobilisait, passant le relais au quartier général opérationnel de Baykonour. Pendant deux heures et demie hier matin, les techniciens à terre ont contrôlé à l'aide de voyants le bon état physique de l'appareillage mécanique de l'engin et, au moyen de la télévision de bord, ont inspecté les alentours. Le check-up s'étant révélé positif, le terrain reconnu carrossable, la science-fiction commença.

Une trappe s'ouvrit soudain sur le flanc de l'engin, d'où fit irruption un véhicule télécommandé à huit roues, pavoisé de drapeaux comme les autobus les jours de fête. A-t-il la taille d'un jouet d'enfant, ou des dimensions plus impressionnantes? L'agence Tass ne le précise pas. On sait seulement qu'il est assez volumineux pour transporter un appareillage scientifique, des appareils et systèmes de direction et de commande, des appareils radio, une caméra de télévision et un réflecteur laser de fabrication française.

Le lunambule hésita un moment après avoir touché le sol lunaire, puis progressa dans la poussière ambiante et, de ses huit roues, s'éloigna de la cabine mère, parcourut 60 pieds, puis s'arrêta.

Au demeurant, hier matin, il n'est pas parti à l'aveuglette et, s'il doit rejoindre son garage dans l'étage de redcollage sur une rampe, il retrouvera son chemin: comme les escargots et leurs cornes, le lunambule a des yeux par lesquels la station de contrôle à terre

voit. Une caméra de télévision de bord scrute les centimètres devant les roues, et la télécommande, en agissant sur la direction, lui fraye le chemin entre les rochers ou les pierres.

Le Lunokhod dans sa phase actuelle n'est-il qu'un tout-terrain, une sorte de "lunatrack" de reconnaissance? Sera-t-il aussi un laboratoire ambulatoire capable, par les instruments scientifiques qu'il transporte, d'analyser par télécommunication immédiate les sols qu'il explore? Est-il enfin capable de charger à son bord de nouveaux échantillons?

Ce sont des questions auxquelles on aura sans doute des réponses très prochainement si tout se passe bien.

Les spécialistes scientifiques à Moscou ont maintenant deux quasi-certitudes: l'URSS montre qu'elle est progressivement capable de faire sans risques, avec ses robots, ce que les Etats-Unis ont réalisé les premiers avec leurs cosmonautes. Mieux: si la voie humaine choisie par la NASA paraît aujourd'hui mener, dans l'immédiat, vers une impasse, la voie automatique apparaît riche d'avenir et d'applications multiples, tant pour la lune que pour les grandes planètes.

Déjà, les savants soviétiques envisagent, pour l'avenir, les "planétokhod", ces véhicules tout terrain se déplaçant à la surface de Mars, la planète rouge. La science et la technique commencent à précéder la fiction. Le jour n'est pas lointain où les cartes de la lune et des planètes comporteront, outre les reliefs naturels, les routes parcourues par les Robots pensants.

## LA SQ

cette cellule. Dimanche, CKAC a reçu un communiqué de la cellule Louis Riel qui réclame la paternité d'un cocktail-molotov, lancé vendredi soir dans la fenêtre du bureau du maire de Laval, M. Jacques Tétreault.

L'engin n'a pas explosé et la police de cette ville dit tout ignorer de cet attentat.

Entre-temps, malgré une pluie de critiques émanant de certains milieux politiques, la police continue ses re-

cherches en vue de retrouver les ravisseurs.

Hier, à Montréal, une seule personne a été arrêtée en vertu de la loi sur les mesures de guerre, ce qui porte le nombre total d'arrestations à 450. Toutefois, deux détenus ont été relâchés. Au total, 397 détenus ont été libérés, alors que 53 personnes sont encore en prison.

Entre lundi et mardi, la police a effectué 9 vérifications et enquêtes à Montréal, ville Lemoyne, Notre-Dame-de-Grâce, Verdun, St-Eustache et Shefford.

Au cours d'une vaste opération de ratissage dans 18 municipalités du secteur ouest de l'île de Montréal dans le but de découvrir les ravisseurs, les limiers ont effectué 15.000 entrevues avec des citoyens et 4.000 vérifications dans des hangars, entrepôts et bâtisses.

Cette opération, dirigée par M. Walter Boyle, directeur de la police de ville Mont-Royal, touchait les municipalités suivantes: Verdun, Westmount, Pierrefonds, Ste-Anne de Bellevue, Montréal ouest, Outremont, Lachine, Dorval, Senneville, St-Laurent, LaSalle, Beaconsfield, Hampstead, Côte St-Luc, ville St-Pierre, Ste-Genevieve, Pointe-Claire et ville Mount Royal. Les résultats de cette fouille systématique, s'il y en a eu, n'ont pas été révélés par la Sûreté du Québec.

Ce ratissage a marqué une nouvelle escalade de l'enquête policière dans l'affaire Cross-Laporte. Il a été mené à la demande du directeur général de la SQ, M. Maurice Saint-Pierre.

Deux autres personnes ont été accusées, à Montréal, d'être ou de s'être déclarées membres du FLQ. Il s'agit de Jacques Geofroy, 23 ans, et de Ginette Courcelles, 22 ans.

Leur procès sera fixé lors de l'ouverture des assises de janvier 1971 et le procureur général du Québec s'est opposé à tout cautionnement.

Le couple a été appréhendé près de Rosemère, il y a environ deux semaines.

Le jeune homme a refusé de plaider, déclarant: "Je ne reconnais pas ce jury (...) vous aurez tout votre procès un jour." Un plaidoyer de non culpabilité a donc été enregistré. Ginette Courcelles a plaidé non coupable.

D'autre part, Jean-François Brossin et Gérard Lachance, accusés le 5 novembre d'appartenance au FLQ, se sont vu refuser tout cautionnement par le juge Kenneth Mackay.

Le juge a expliqué qu'il ne pouvait accorder un cautionnement à moins que le procureur-général n'y consente.

L'avocat des accusés, Me Bernard S. Mergier, a déclaré qu'il est "effaré de constater que la personne qui refuse son consentement est la même personne qu'il est l'accusatrice dans cette affaire". Le procureur de la Couronne, Me Jacques Ducros, a répliqué que les règlements adoptés en vertu de la loi d'urgence sont clairs sur ce point et donnent raison au juge Mackay.

A Rimouski, enfin, trois jeunes hommes subirent leur enquête préliminaire le 17 décembre sous l'accusation d'avoir lancé des appels téléphoniques anonymes. Ils étaient détenus en vertu de la loi d'urgence depuis le 4 novembre. Il s'agit de Claude et Luc Charron, et de Jacques Plante.

## DES COMMISSIONS

Suite de la page 3

Ces 400 commissions (sur ce nombre, certaines se sont peut être récemment regroupées, selon le secrétaire de l'ACSCQ, M. Raymond Beaudoin) sont surtout de petites commissions scolaires: selon le président de l'ACSCQ, M. Dominique Blodreau, les plus grosses auraient jusqu'à 1.500 élèves.

Les parents catholiques affirment aussi qu'il impose par une loi un système de commissions scolaires multi-confessionnelles serait renier le principe et l'esprit du code scolaire actuel (art. 46) qui accorde aux parents un droit prioritaire comme gardiens des intérêts des enfants de leur milieu. Ce serait aussi faire prévaloir sur ce droit des exigences d'ordre administratif et les vues de l'Etat quant à l'intérêt des enfants.

L'APQC refuse aussi de voir disparaître les commissions scolaires catholiques qu'elle juge nécessaires pour assurer aux parents l'école et l'éducation de leur choix.

"Il est injuste d'attribuer à une "mentalité rétrograde la résistance des parents au regroupement scolaire; elle est d'abord motivée par l'intérêt des enfants dont ils se croient les premiers gardiens", rappellent-ils,

## LE PRÉSIDENT

Suite de la page 3

bre comme la CSN n'acceptera de pareils procédés.

"Les heures que nous vivons sont trop graves pour que quiconque possédant du pouvoir se permette de l'exercer inconsidérément. C'est la démocratie légitime, et elle seule, qu'il faut d'abord et avant tout remettre sur ses rails. Cela implique, quand on est un homme public, qu'on ait des adversaires et même, si j'ose dire, qu'on leur facilite honorablement la tâche. Il n'y a pas trente-six chemins: la démocratie la plus entière, y compris les libertés civiles, doivent prévaloir, c'est-à-dire s'exercer. Il faut enlever des obstacles, non pas en mettre. Il faut ouvrir les voies normales de l'opposition, il ne faut pas les fermer. Il faut beaucoup écouter, car la société va mal. Il faut faire un effort sans précédent de redressement, dût-on sacrifier dans des privilèges et des structures économique-sociales vêtues. Il n'y a pas de temps à perdre à soulager ses amertumes. Une seule question importe: sommes-nous prêts à tout revoir, à tout réviser ce qu'il faudra? La seule réponse qui importe, c'est une réponse à cette question. Et c'est d'abord à l'Etat qu'elle est posée. Nous comptons bien qu'il nous la fournisse, plutôt que son pathos."

## BERNARD PILON

Suite de la page 3

reux, qui plaçait les questions politiques après l'humanisme. Je dis que le parlement perd aujourd'hui un réel serviteur".

Puis, M. John Diefenbaker, ancien premier ministre conservateur, a demandé au gouvernement si, étant donné le malheur qui frappait les députés, on n'avait songé à ajourner les travaux de la Chambre pour le reste de la journée.

Le ministre de l'agriculture, M. Olson, leader parlementaire par intérim, a souligné que l'on y avait songé, mais que la coutume voulait que la Chambre s'ajourne lorsque le décès de l'un de ses membres survient alors qu'elle est en séance.

Il a ajouté que l'annonce du décès de M. Pilon avait été faite quelques heures avant que la Chambre ne se réunisse.

# Ontario-Québec: une frontière à préciser

par Pierre-L. O'Neill

**QUEBEC** — La Commission Dorion recommande que le Québec entreprenne des négociations avec l'Ontario pour résoudre définitivement les problèmes de délimitation et de démarcation de la frontière interprovinciale et que les démarches nécessaires soient faites pour que le gouvernement fédéral reconnaisse par une loi, l'entente éventuelle entre le Québec et l'Ontario.

Ce sont là, trois des quinze recommandations, contenues dans la deuxième tranche du rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire

du Québec et déposée, ces jours derniers, à l'Assemblée nationale par le premier ministre Bourassa.

La première tranche du rapport, consacrée aux problèmes de la région de la capitale canadienne, avait été rendue publique en décembre 1968. Le premier ministre a informé la Chambre que les autres tranches du rapport Dorion, relatives à la frontière du Labrador, au domaine indien et à quelques autres problèmes spécifiques, seront déposées aussitôt que le gouvernement les aura reçues et que le conseil

des ministres en aura pris connaissance.

Comme base aux négociations avec l'Ontario, la Commission Dorion recommande que le gouvernement du Québec préconise, pour les secteurs non délimités et démarqués de la frontière, les principes de délimitation suivants:

a) le milieu de la voie maritime actuelle pour toute la longueur du segment du Saint-Laurent et du lac Saint-François;

b) alternativement, le milieu de la voie maritime, tel que

les documents de 1856 en établissent la localisation, jusqu'à l'est de l'île Thompson et, de là, en suivant la ligne médiane du lac Saint-François;

c) le milieu du canal principal dans la rivière des Outaouais;

d) pour le segment de frontière courant de la ville de Témiscamingue jusqu'à la tête du lac Témiscamingue, la ligne médiane du lac (cette ligne contourne les îles situées en position médiane, en suivant alors le milieu du bras principal).

Dans le cadre de ces négociations, la commission recommande que soit envisagée l'opportunité de procéder à des modifications mineures de la frontière interprovinciale telle que délimitée dans les textes, notamment:

a) en fixant la ligne frontière au centre des ponts et barrages croisant la frontière tout en se conformant, pour le reste, au tracé établi par les commissaires-arpenteurs après 1866;

b) en contournant les points de terre que coupe le segment de la méridienne de façon à éliminer les "périclaves" (parcelles de territoire que l'on ne peut atteindre qu'en empruntant le territoire voisin).

Une fois entente intervenue entre les deux provinces sur les principes de la délimitation définitive de tous les segments de la frontière, la Commission Dorion propose que soit établi un protocole de règlement des problèmes frontaliers prévoyant notamment la nomination d'une commission mixte de démarcation pour l'abornement de la frontière.

Enfin, les commissaires recommandent au gouvernement du Québec de prévoir la consolidation, dès que possible, au sein d'un organisme permanent ad hoc, l'information sur tous les aspects de la frontière Québec-Ontario comme sur les autres problèmes de frontières et de territoires.

# Des enseignants préparent un 'livre noir' sur le français

**QUEBEC (PC)** — Un "Livre noir" sur la situation du français au Québec sera publié d'ici un mois et demi par l'Association québécoise des professeurs de français qui en fera son manifeste.

Au cours d'une conférence de presse à l'issue de la réunion de l'assemblée générale de l'organisme à Québec, le nouveau président de l'AQPF, M. André Gaulin, a déclaré que ce "Livre noir" se veut une avant-première du Livre blanc sur la situation du français au Québec que doit publier, au début de 1971, le gouvernement Bourassa.

Le manifeste de l'association sera en fait le premier numéro d'un journal mensuel, "Québec français", qui sera à la fois un organe de combat et de pédagogie.

Dans ce premier numéro, l'AQPF dénoncera le bill 63 sur la langue française qui fut adopté le 23 novembre 1969.

De cette loi, "Québec français" dira qu'elle équivalait au rapport Durham qui précé-

## Élu dauphin du Barreau de Québec

**QUEBEC (PC)** — Me Maurice Lagacé c.r., procureur-chef adjoint de la Couronne à Québec, a été élu premier conseiller ou dauphin du Barreau de Québec.

L'élection de Me Lagacé a eu lieu au cours d'une assemblée du Barreau tenue à huis clos au palais de justice de Québec et qui s'est continuée par des travaux d'étude

à la faculté de droit de l'université Laval, sous la présidence de Me Guy DesRivières.

Me Lagacé, âgé de 55 ans, succède à Me Anatole Coriveau, nommé récemment juge de la cour des sessions de la paix. En tant que dauphin du Barreau, il devient le successeur possible du Bâtonnier actuel, Me Guy DesRivières, pour 1971.

**SWEEPSTAKE  
DU CENTENAIRE  
DU MANITOBA**

# \$100,000

chacun

# AUX DIX GAGNANTS

\$1,000.00 payable annuellement, commençant le 31 déc. 1970

Un cadeau agréable  
à recevoir durant  
99 années consécutives

PLUS	50 PRIX DE \$100.00
PLUS	100 PRIX DE \$ 20.70
PLUS	100 PRIX DE \$ 19.70
PLUS	100 PRIX DE \$ 18.70

**MANITOBA CENTENNIAL CITIZENS' CAMPAIGN**  
C.P. 1970, Winnipeg, Manitoba

date de fermeture: 18 déc. 1970  
date du tirage: 31 déc. 1970  
Les billets sont disponibles au Manitoba Centennial Citizens' Campaign C.P. 1970 Winnipeg Manitoba

Envoyez-moi ..... billets (s) à \$2.50 chacun  
Envoyez-moi ..... livrets de 12 pour \$25, par livret  
Mon chèque  Mandat poste  ci-inclus \$ .....

Nom .....

Adresse .....

Ville ..... Province .....

Veuillez envoyer ..... cartes pour cadeau C6-D

aux 4 coins du monde

Un de moins pour Nixon

WASHINGTON (AP) — Le sénateur démocrate récemment élu, Lloyd Bentsen, du Texas, dit que les républicains ne doivent pas compter sur lui à titre d'allié idéologique.

M. Bentsen a dit avoir déclaré la même chose au président lors d'une courte visite lundi. A cette occasion M. Nixon avait accueilli les nouveaux sénateurs de New-York, de l'Ohio, du Maryland, du Connecticut, du Tennessee et du Delaware, de même que M. Hubert Humphrey, du Minnesota, son adversaire politique présidentiel aux élections de 1968.

M. Bentsen a dit avoir été fort amusé par la déclaration du vice-président Spiro Agnew, voulant qu'il soit prêt à accorder souvent son appui au gouvernement Nixon. Il a précisé que la Maison-Blanche pêche par optimisme si elle compte sur lui pour faire partie de sa prétendue majorité en puissance au sénat.

Mme Pompidou à Colombey

COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES (AFP) — Mme Georges Pompidou s'est longuement recueillie hier après midi sur la tombe du général de Gaulle. Sous la pluie qui tombait sans arrêt et mêlée à la foule des pèlerins, la première dame de France, vêtue d'un manteau noir et coiffée d'une toque de fourrure, accompagnée de l'ancien aide de camp du général de Gaulle, le colonel Desgrées du Lou, a rendu un ultime hommage au chef de la France libre.

Mme Pompidou a ensuite gagné la Boisserie où elle a été reçue par Mme de Gaulle.

Le monde est avec la Namibie

NATIONS UNIES (AFP) — Par 90 voix contre cinq et 14 abstentions la commission des territoires non autonomes (quatrième commission) a adopté une résolution afro-asiatique réaffirmant la solidarité de l'Assemblée générale avec le peuple de Namibie (Sud-Ouest africain) dans sa lutte légitime contre l'occupation étrangère.

Cette résolution "condamne l'Afrique du Sud pour son refus persistant d'observer les décisions du Conseil de sécurité et de se retirer du territoire.

Enfin la résolution afro-asiatique "attire l'attention du conseil de sécurité sur les mesures qui pourraient être prises, y compris les sanctions, en raison du refus continu du gouvernement sud-africain d'observer les décisions du conseil.

Errare democraticum est

LONDRES (AFP) — Les conservateurs ont peut-être remporté les élections générales de juin dernier à cause d'une erreur de calcul. Les experts du ministère du commerce se sont en effet aperçus que le déficit de la balance commerciale britannique en mai dernier avait été exagéré. Le ministre du commerce et de l'industrie, M. John Davies, a reconnu ce fait à la Chambre des Communes en déclarant que jusqu'à présent le volume des exportations avait été sous-estimé d'environ 2 pour cent.

Trois jours avant les élections générales, l'annonce d'un déficit de 31 millions de livres de la balance commerciale pour le mois de mai, était venu renforcer à point la campagne électorale des conservateurs. De nombreux observateurs avaient alors estimé que l'ampleur de ce déficit avait certainement été un facteur de la défaite travailliste. Compte tenu des rectifications apportées au bilan des exportations, le déficit de la balance commerciale n'aurait dû être que de 16 millions de livres.

Présence en Afrique

ABIDJAN (AFP) — MM. Henri Konan Bédié, ministre ivoirien de l'économie et des finances, et Georges Charpentier, ambassadeur du Canada, ont signé hier une convention ivoiro-canadienne de financement de 2,5 millions de dollars canadiens, soit environ 650 millions de francs CFA, pour la construction à Abidjan d'une bibliothèque nationale.

L'édifice conçu par des architectes canadiens sera préfabriqué au Canada et installé dans la capitale ivoirienne. Prévu pour 200.000 volumes avec extension possible pour 600.000 volumes il doit être achevé dans le courant de l'été 1972. Le bâtiment, entièrement climatisé, comportera deux étages bâtis sur pilotis.

Le Canada prend à sa charge sous forme de subvention non remboursable les deux tiers de l'opération soit environ 1,3 millions de dollars canadiens. A cette somme s'ajoutent les frais de transport.

A l'issue de la cérémonie de signature, M. Konan Bédié s'est félicité de ce nouvel apport de l'assistance canadienne au développement culturel de la Côte d'Ivoire.

Accusé de crime de guerre

BELGRADE (AFP) — Un citoyen canadien d'origine yougoslave, Radovan Mirkovic, va passer en jugement pour crime de guerre à partir d'aujourd'hui à Leskovac (Serbie). Il est accusé d'avoir, en 1942, participé à l'exécution sommaire de sept partisans, alors qu'il était lui-même membre d'un groupe franc "Tchetnik" (royalistes serbes).

M. Mirkovic a été arrêté dans son village natal de Konjarnik, où il était revenu cette année, pour la première fois, depuis qu'il avait quitté le pays, en 1945. Il risque théoriquement la peine de mort.

Des armes pour les colonels

ATHENES (AFP) — De nouvelles livraisons d'armes américaines à la Grèce d'un "montant considérable" — mais qui n'est pas précisé — seront prochainement effectuées en vue de renforcer l'aile sud-est de l'alliance atlantique, a annoncé hier le correspondant diplomatique de l'officiuse "agence d'Athènes" analysant les perspectives de la prochaine conférence ministérielle de l'OTAN qui se tiendra au début de décembre prochain à Bruxelles.

Berlitz peut améliorer votre anglais

Comment? La Méthode Berlitz®. Nos 90 années de recherches vous aident à apprendre l'anglais plus facilement et plus rapidement.

Incrovable? Venez nous voir! On vous donnera une démonstration en anglais... espagnol... allemand... italien... ou français.

Berlitz Langues vivantes • Leçons pratiques

Montreal, 2055, rue Peel, Tél. 288-3111

Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 387-2566

St-Jean, 207, Richeleu, Tél. 346-6100

PRIX MONTRÔSE ESCOMPTÉS EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE DEUTSCHE GRAMMOPHON 12" MICROSILLON STEREO GRAVURE UNIVERSELLE 58 LE DISQUE

- 136 226 MOZART Eine kleine Nachtmusik - BEETHOVEN "Egmont" - Ouvertures SMETANA - La Moldaue - LISZT Preludes - Berlin Philharmonique. 136 257 DELIBES Coppélia Ballet suite CHOPIN Les Sylphides - Von Karajan. 136 275 PUCINI La Bohème (extraits) R. Scotti. 136 276 YERDI Le Traviata de Verdi. 136 277 YERDI Il Trovatore (extraits) A. Stello. 136 278 YERDI La Traviata de Verdi. 136 279 THOMAS MIGNON (extraits) Solistes en français. 136 366 HALLELUJA HALLELUJA - Handel. 136 340 MOZART La Flûte Magique (extraits) Fischer-Dieskau F. Crass. 136 451 CHOPIN Scherzo no. 134 Thomas Vasary, piano. 136 483 CONCERTOS POUR TROMPETTES Haydn. 136 518 MOZART Concerto pour piano no. 17 & 21. 136 547 CONCERTOS POUR FLÛTE Mozart. 136 548 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 550 MOZART Concerto pour clarinette. 136 551 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 552 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 553 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 554 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 555 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 556 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 557 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 558 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 559 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 560 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 561 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 562 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 563 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 564 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 565 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 566 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 567 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 568 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 569 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 570 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 571 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 572 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 573 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 574 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 575 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 576 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 577 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 578 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 579 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 580 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 581 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 582 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 583 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 584 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 585 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 586 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 587 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 588 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 589 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 590 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 591 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 592 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 593 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 594 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 595 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 596 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 597 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 598 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 599 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 600 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 601 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 602 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 603 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 604 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 605 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 606 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 607 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 608 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 609 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 610 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 611 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 612 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 613 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 614 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 615 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 616 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 617 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 618 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 619 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 620 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 621 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 622 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 623 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 624 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 625 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 626 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 627 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 628 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 629 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 630 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 631 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 632 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 633 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 634 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 635 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 636 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 637 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 638 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 639 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 640 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 641 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 642 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 643 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 644 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 645 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 646 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 647 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 648 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 649 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 650 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 651 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 652 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 653 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 654 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 655 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 656 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 657 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 658 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 659 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 660 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 661 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 662 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 663 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 664 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 665 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 666 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 667 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 668 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 669 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 670 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 671 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 672 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 673 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 674 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 675 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 676 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 677 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 678 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 679 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 680 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 681 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 682 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 683 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 684 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 685 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 686 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 687 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 688 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 689 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 690 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 691 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 692 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 693 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 694 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 695 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 696 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 697 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 698 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 699 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 700 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 701 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 702 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 703 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 704 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 705 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 706 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 707 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 708 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 709 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 710 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 711 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 712 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 713 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 714 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 715 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 716 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 717 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 718 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 719 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 720 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 721 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 722 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 723 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 724 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 725 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 726 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 727 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 728 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 729 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 730 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 731 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 732 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 733 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 734 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 735 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 736 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 737 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 738 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 739 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 740 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 741 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 742 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 743 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 744 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 745 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 746 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 747 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 748 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 749 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 750 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 751 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 752 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 753 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 754 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 755 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 756 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 757 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 758 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 759 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 760 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 761 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 762 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 763 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 764 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 765 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 766 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 767 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 768 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 769 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 770 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 771 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 772 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 773 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 774 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 775 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 776 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 777 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 778 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 779 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 780 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 781 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 782 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 783 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 784 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 785 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 786 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 787 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 788 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 789 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 790 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 791 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 792 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 793 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 794 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 795 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 796 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 797 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 798 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 799 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 800 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 801 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 802 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 803 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 804 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 805 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 806 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 807 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 808 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 809 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 810 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 811 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 812 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 813 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 814 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 815 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 816 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 817 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 818 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 819 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 820 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 821 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 822 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 823 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 824 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 825 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 826 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 827 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 828 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 829 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 830 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 831 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 832 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 833 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 834 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 835 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 836 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 837 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 838 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 839 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 840 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 841 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 842 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 843 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 844 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 845 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 846 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 847 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 848 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 849 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 850 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 851 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 852 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 853 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 854 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 855 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 856 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 857 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 858 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 859 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 860 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 861 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 862 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 863 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 864 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 865 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 866 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 867 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 868 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 869 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 870 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 871 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 872 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 873 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 874 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 875 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 876 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 877 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 878 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 879 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 880 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 881 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 882 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 883 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 884 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 885 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 886 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 887 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 888 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 889 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 890 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 891 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 892 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 893 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 894 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 895 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 896 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 897 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 898 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 899 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 900 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 901 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 902 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 903 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 904 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 905 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 906 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 907 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 908 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 909 MOZART Concerto pour piano no. 11 & 12. 136 910 MOZART Concerto

# Le crime du FLQ aura été de tirer la conclusion logique de l'enseignement reçu (Donald Creighton)

TORONTO (PC) — Les récents actes de terrorisme commis au Québec ne sont pas faits pour surprendre, car toute une génération de Canadiens français a appris "à mépriser, sinon à haïr, jusqu'au mot de Confédération" a déclaré le Dr Donald Creighton, professeur d'histoire à l'université de Toronto.

Le Dr Creighton, qui prononçait un discours à une réunion conjointe de l'Empire Club et du Canadian Club, a ajouté que les crimes commis par le Front de libération du Québec sont les conséquences de l'histoire.

"Les membres du FLQ ont appris de leurs aînés, que, pour préserver son identité, le Canada français doit s'affranchir de la confédération canadienne. Leur crime a été de tirer la conclusion logique de cet enseignement et d'agir en conséquence."

Les récents événements du Québec, poursuit le Dr Creighton, ont placé la nation dans une posture dangereuse. "D'une

part, dit-il, nous assistons à la montée constante de la puissance des États-Unis, tandis que, de l'autre, nous voyons s'accroître notre division nationale et notre faiblesse."

Tandis qu'on enseignait aux Canadiens français de haïr la Confédération, les Canadiens anglais apprenaient que "la condition du Canada français est un crime dont ils sont coupables et pour lequel ils doivent réparation sous forme de remaniement constitutionnel."

"Les efforts en vue de satisfaire le Canada français ont non seulement absorbé toute notre attention, mais ils nous ont engagés dans une voie dont l'issue est dangereusement incertaine."

De l'avis du professeur d'histoire, la série de conférences constitutionnelles tenues entre le fédéral et les provinces n'a fait que mettre en évidence l'ampleur des obstacles à surmonter pour faire de ce pays un pays uni et bilingue.

Il s'est avéré, dit-il, dès le début, que l'association sur un pied d'égalité des deux races fondatrices du Canada ne pouvait être qu'apparente et superficielle. A tel point, du reste, que les dirigeants canadiens-français, tout en parlant d'unité et de bilinguisme, pensaient en fait à l'indépendance du Québec.

Pour le Dr Creighton, une seule alternative s'offre au Canada: la dislocation du pays ou le maintien d'un État fragmenté et décentralisé "solidement intégré à l'empire économique et militaire des États-Unis".

L'unique espoir de délivrance, dit-il, réside dans une vigoureuse affirmation du nationalisme canadien "dans sa forme première et intégrale".

"La vaine et périlleuse recherche d'un dualisme qui n'a pas été un objectif à l'origine de la confédération et qui risque d'entraîner sa dissolution, devrait être abandonnée."

"Seule une nation, et non pas deux en une, peut assurer la défense effective du Canada."

## Stanfield commente les résultats des élections

### C'est la preuve qu'aucune question ne polarise l'opinion

M. Robert Stanfield a déclaré hier que le résultat des élections complémentaires de lundi montrait qu'aucune question ne polarise l'opinion publique au Canada. Dans un communiqué remis à la presse, le chef du parti conservateur ajoute: "La paralysie économique, le chômage et la politique agricole de même que l'équilibre entre la liberté et la sécurité sont des questions de la plus haute importance pour les Canadiens".

M. Stanfield a précisé que,

traditionnellement, le parti au pouvoir est favorisé lors d'élections complémentaires au Québec et que l'élection de lundi confirmait cette tradition. D'autre part, les résultats du vote dans la circonscription de Lisgar, au Manitoba, où son parti a maintenu son emprise ont particulièrement réjoui le chef conservateur.

"Cette victoire conservatrice est un hommage à la puissance du candidat et à l'organisation qui l'appuyait. C'est

également le résultat des efforts vigoureux et coordonnés que nous avons déployés pour remporter ce siège".

Le président de l'association progressiste-conservatrice du Manitoba, M. Sidney Spivak, a pour sa part déclaré que les résultats de cette élection étaient "de bon augure" pour le parti provincial.

Le soir de sa victoire, M. Jack Murta, le nouveau député conservateur de Lisgar, avait tenu à souligner que le succès de sa campagne témoi-

gnait du sentiment que l'Ouest éprouve à l'égard du gouvernement libéral.

57% des électeurs de Lisgar se sont prévalus de leur droit de vote lundi, de sorte qu'on a enregistré 4,054 votes de moins qu'en 1968 bien que le total des électeurs, en hausse de 7%, atteignait 34,000 à la suite d'une modification de la loi permettant aux personnes de 18 à 21 ans de voter.

Nonobstant cette baisse générale, le parti conservateur a obtenu à peu près le même

nombre de suffrages, soit 11,160 contre 11,785 en 1968. Ce chiffre représente 57,3% des suffrages exprimés, soit une hausse de 5,7% par rapport à l'élection précédente.

De son côté, le parti libéral représenté par l'avocat Ken Hanssen n'a retenu que 22,6% (4,399) des voix, ce qui représente 11,3% par rapport à 1968. Le candidat néo-démocrate M. Garry Hans, un étudiant de 23 ans, a pour sa part réussi à enlever aux créditistes le troisième rang en obtenant 1,818 votes, soit 9,3% des suffrages. Il s'agit d'une augmentation de 3,7% du total retenu par rapport aux dernières élections. Avec 1,695 voix (8,8%), le créditiste R. John L. Barns a toutefois augmenté de 2,2% sa portion du suffrage total. Ainsi, le parti libéral est-il le seul à avoir enregistré un recul si l'on exclut l'indépendant George C. Elias qui n'a obtenu que 371 votes contre 614 acquis en 1968.

De fait, M. Marta, le candidat conservateur, a doublé l'avance que l'ancien député M. Muir détenait sur le parti libéral. Celle-ci représentait en effet 17,7% des votes en 1968. Elle est passée à 34,7%, soit 4,037 à 6,761.

Inversement, au Québec, le nouveau député libéral de Labelle, M. Maurice Dupras, a doublé l'écart qui séparait le candidat conservateur du ministre Cadioux en 1968. Avec une majorité de 7,769 voix (36,9% des votes exprimés), il dépasse de 2,120 voix la majorité de l'ancien député qui représentait 19% du vote total.

M. Dupras a pourtant obtenu 3,159 suffrages de moins que M. Cadioux en 1968, soit 12,642 votes. Cette baisse s'explique par le fait que seulement 44,6% des électeurs, soit 20,961 personnes, se sont présentés aux urnes alors qu'en 1968, 29,867 avaient voté. Les électeurs de 18 à 21 ans avaient pourtant augmenté de 14% le total des personnes ayant droit de vote. En pourcentage, le candidat libéral a toutefois retenu plus de votes que M. Cadioux, soit 60%, ce qui représente une hausse de 7%.

Les conservateurs représentés par M. Paul Gélinas ont vu de leur côté leur part du suffrage global passer de 33,9% à 23,3%, ce qui représente une perte de 10,6%. En 1968, ils avaient en effet obtenu 10,152 suffrages, passant de 7,5% à 16,5%. C'est ainsi que même si 8,906 électeurs de moins qu'en 1968 soit 20,961, se sont présentés aux urnes, le créditiste André Ouellette a obtenu 1,231 votes de plus que son homologue il y a deux ans, soit 3,446. Signalons que le NPD ne présentait pas de candidat cette année. Il avait acquis 5,7% du vote aux élections précédentes.

Si les créditistes ont amélioré leur position dans Labelle, ils ont perdu un siège dans Frontenac alors que les libéraux, représentés par M. Léopold Coriveau, ont augmenté de 21% leur part des suffrages par rapport à 1968. Avec 13,595 votes, 57,8% M. Coriveau devance son principal adversaire créditiste, M. Michel Champagne, par 5,908 voix, soit 25% du total des suffrages.

Le candidat conservateur, M. Victor Paul a obtenu 1,261 votes de moins qu'en 1968, soit une baisse relative de 3,5% du total des suffrages. Ainsi, la part du vote retenu par les conservateurs n'est plus que de 9,5%. Dans Frontenac, seulement 60% des électeurs se sont rendus aux urnes, contre 83% en 1968. Ainsi, l'augmentation de 15% dus aux votes des 18-21 ans a été plus qu'annulée par 23,531 personnes se rendant aux urnes, contre 26,902 en 1968. Cette année, le NPD avait obtenu 4,7% des votes. Il ne présentait pas de candidat lundi.

L'ancien député créditiste de la circonscription et actuel député provincial de Mégantic, M. Bernard Dumont, a noté hier que les jeunes qui avaient droit de vote pour la première fois au fédéral n'ont pas exercé ce droit parce qu'ils étaient, dit-il, traumatisés par les récents événements. Dans un communiqué remis à la presse, M. Dumont qualifie cette victoire libérale "d'un recul stratégique pour les créditistes afin de mieux prendre le pouvoir en 1972".

Selon lui, "la victoire des libéraux dans Fontenac est la victoire de la caisse électorale". Il faut avoir parcouru le comté, dit-il, pour connaître les promesses et l'argent qui a coulé à flot, au-delà de \$500,000 en une journée, pour enlever ce comté aux créditistes".

Au total, 53,4% (63,935) des électeurs ont voté lundi dans les trois circonscriptions. Par rapport à 1968 (chiffres entre parenthèses), ils ont accordé 47,9% (41,6%) de leurs votes aux libéraux, 28,6% (31,7%) aux conservateurs, 20% (19,7%) aux créditistes, 2,8% (5,2%) aux néo-démocrates et 0,6% (0,8%) à un indépendant. En 1968, 80,266 personnes avaient voté.

### Estimations du revenu de la main-d'oeuvre

La première estimation désaisonnalisée du revenu de la main-d'oeuvre pour le mois d'août a atteint 3,928,5 millions de dollars, soit 22,1 millions de plus que l'estimation préliminaire de juillet (3,906,4 millions de dollars). L'estimation rectifiée de juin était de 3,889,3 millions de dollars. (Données du BFS)

## Le syndicat s'élève contre le congédiement de 9 concierges à la Société des Artisans

La Société des artisans est en butte aux pressions syndicales à la suite du congédiement de 9 des 15 employés préposés à l'entretien de l'édifice de cette coopérative d'assurance-vie.

Hier, le syndicat des employés de bureau (CSN) a accusé la Société des artisans d'avoir congédié les 9 concierges pour activités syndicales et a promis d'utiliser tous les moyens légaux de pression et toutes les actions syndicales de solidarité pour obtenir le réembauchage de ces employés.

Les 15 préposés aux travaux du ménage sont actuellement en procédure d'accréditation dans le but d'obtenir une unité de négociation distincte de celle qui regroupe déjà quelque 200 employés de bureau.

À midi, des syndiqués et les employés congédiés ont fait du piquetage pendant une heure environ devant l'édifice de la Société, à l'angle des rues Craig et Saint-Denis.

Le président de la Société, M. René Paré, a nié de son côté que les congédiements soient dus aux activités syndicales des concierges. Il a expliqué la décision en invoquant des raisons administratives.

Les congédiements sont survenus jeudi dernier après que la Société eut signé un contrat par lequel elle confiait à un sous-traitant, Empire Maintenance, l'entretien de l'édifice.

M. Paré a déclaré hier qu'en faisant appel à un sous-traitant, la Société réaliserait des économies variant entre \$7,000 et \$10,000 par an et qu'elle sera en outre libérée du souci de diriger elle-même les concierges dont certains travaillent la nuit.

Le président de la Société a ajouté que le congédiement des 9 employés, au moment même où ceux-ci se formaient en syndicat, est une pure coïncidence dans le temps puisqu'il y a déjà un an que la coopérative pense à remettre à un sous-traitant les travaux de ménage.

Le syndicat, pour sa part, reproche vivement à la Société de ne pas l'avoir consulté sur "cette question d'épargne" et se dit "consterné par cette attitude anti-syndicale".

Les employés en voie d'accréditation ont déposé hier des plaintes formelles en congédiement pour activités syndicales auprès du ministère du travail. M. Paré a déclaré à ce sujet que la Société était prête à défendre son point de vue.

Finalement, le président de la coopérative a dit que tout n'était point perdu pour les employés congédiés puisque le sous-traitant était prêt à en embaucher un certain nombre "pourvu que les concierges acceptent la classification qui leur sera offerte".

## Carrières et Professions

### TRADUCTEURS DEMANDÉS

Une importante maison d'édition de Montréal demande des traducteurs (trices) pour textes anglais.

#### Exigences:

- Avoir une très bonne connaissance du français.
- Avoir terminé un cours d'infirmière ou posséder des diplômes équivalents.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

Case 1410, Le Devoir

### CHEF TECHNOLOGISTE (MÉDICAL)

Nouvel hôpital de 268 lits devant entrer en opération au début de 1971, demande un(e) chef technologiste médical pour prendre charge de ses laboratoires cliniques.

#### QUALIFICATION:

Posséder soit une licence (L.C.S.L.T.) ou un baccalauréat en sciences (option technologie médicale ou biochimie).

#### EXPÉRIENCE:

Minimum 5 ans de service dans un hôpital général de plus de 200 lits.

#### SALAIRE:

Selon échelle traitement (cadres intermédiaires) du ministère de la Santé.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Service du Personnel,  
Hôpital Régional de la Mauricie,  
C.P. 1130, Shawinigan-Sud,  
P. Québec.

### DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

requis par  
l'Association des Enseignants franco-ontariens  
**\$8,000 à \$12,000**

#### FONCTIONS:

1. Rédacteur d'un journal et d'une revue
2. Agent de presse auprès de la radio, la télévision, le journal
3. Au besoin, secrétaire de comités
4. Organisation de journées d'étude

#### COMPÉTENCE:

1. Maîtrise du français
2. Bonne connaissance de l'anglais
3. Expérience dans un travail connexe
4. Intérêt particulier au domaine pédagogique

#### DEMANDES

Les demandes écrites à la main doivent inclure le curriculum vitae, fournir des renseignements détaillés sur l'expérience et les postes antérieurs détenus, mentionner le numéro de téléphone et parvenir avant le 24 novembre à M. Georges Gauthier,

Président du comité du personnel,  
60, rue Boteler, suite 209,  
OTTAWA 2, ONTARIO.

### RÉDACTRICE PUBLICITAIRE

Une grande agence de publicité est à la recherche d'une rédactrice française pour travailler à Toronto. Une bonne occasion pour quelqu'un avec expérience en rédaction ou traduction.

Tél.: 878-3971

R. J. MAUDE ASSOCIÉS

1010 ouest, Ste-Catherine, Suite 1102, Montréal

### Commission Scolaire Régionale Le Royer

Offre d'emploi

### SPÉCIALISTE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

capable de travailler auprès d'enfants présentant des troubles d'apprentissage dans un programme de développement psychomoteur.

Communiquer par téléphone avec:

M. Jean Deslières, Principal  
645-7416

### PHARMACIEN DIPLÔMÉ

L.Ph. ou B.Ph.

Nous offrons un excellent salaire ainsi que des bénéfices marginaux très avantageux. La préférence sera accordée au détenteur d'un diplôme en pharmacie d'hôpital.

Pour entrevue veuillez appeler:

Mme Guérette  
Service du personnel  
Tél.: 844-0161 poste 219

### OFFRE D'EMPLOI

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY recherche un AGENT DE PERSONNEL

#### La tâche:

Assister le Directeur du Service dans l'administration d'un personnel de 1000 employés. Cet agent sera plus spécifiquement attaché au secteur de l'embauche, la définition et l'évaluation de tâches, l'analyse des structures administratives etc. . . .

#### Exigences:

Formation universitaire en Relations Industrielles de préférence. Un minimum de 3 ans d'expérience pertinente. Aptitudes à établir et entretenir de bonnes relations avec le personnel.

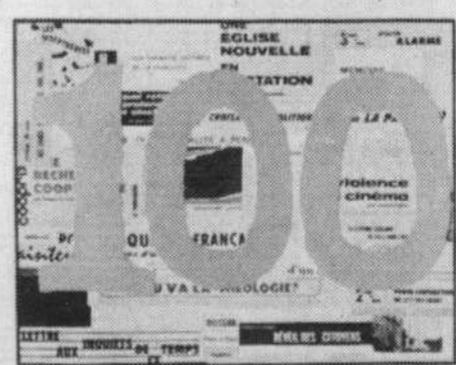
#### Conditions de travail:

Salaire à discuter selon la compétence et l'expérience. Possibilités de promotion. Bénéfices marginaux intéressants.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES sont priées de faire parvenir leur CURRICULUM VITAE avant le 25 novembre 1970 à 16 heures au:

SERVICE DU PERSONNEL  
Concours 70-12b  
1100 Lavigerie, C.P. 244  
Sainte-Foy (Québec 10)

## Maintenant



« L'AFFAIRE CROSS-LAPORTE » p. 274  
« L'ÉVOLUTION DE LA CULTURE, DE L'ÉGLISE ET DU NATIONALISME AU QUÉBEC » p. 282-279  
VICTES DE F. BOURQUE, J.V. HOVORKA ET J. GAUTHIER  
75 cents numéro 100 novembre 1970

En vente dans les kiosques ou les librairies • Ou abonnement ordinaire :

## Maintenant

A remplir et à adresser à:  
MAINTENANT,  
2715 Chemin Côte Ste-Catherine  
Montréal 250 — Tél.: 739-2758

### FORMULE D'ABONNEMENT.

VEUILLEZ RECEVOIR DU SOUSSIGNÉ LA SOMME DE

ABONNEMENT RÉGULIER 1 an \$7.00  
ÉTUDIANT \$3.00  
DE SOUTIEN \$10.00

AU NOM DE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

# Air France vous offre une croisière aux Caraïbes pour \$370.00\* et du soleil du soleil

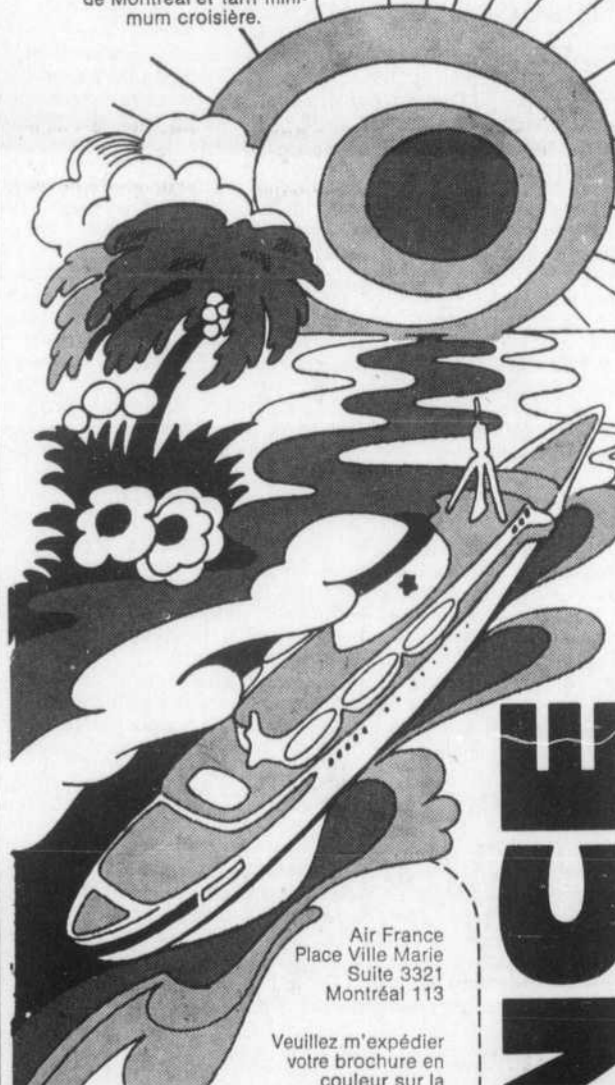
Paradis tropical, îles de poésie, de couleurs, de gaieté, carrefour des races et des traditions les plus variées: voilà les Caraïbes. Sortez de l'hiver et faites une croisière "Star Cruises", à la recherche de votre île.

**SEPT JOURS INOUBLIABLES!**  
Choix de deux itinéraires:  
• la Guadeloupe, Curaçao, La Guaira (Curaçao), Trinidad, la Barbade et la Martinique, à bord du Ms Istra, ou encore  
• la Guadeloupe, Aruba, La Guaira, Grenade, la Martinique et Antigua, à bord du Ms Dalmatia. De plus, possibilité de combiner les deux itinéraires.

Air France vous offre également une croisière spéciale pour le carnaval de Trinidad: une semaine de folle gaieté dans une ambiance étourdissante!

Correspondance à New York.  
Trajet New York-La Guadeloupe en B747.  
Pour tous renseignements, consultez votre agent de voyage ou Air France.

\*Transport au départ de Montréal et tarif minimum croisière.



Air France  
Place Ville Marie  
Suite 3321  
Montréal 113

Veillez m'expédier votre brochure en couleur sur la croisière d'Air France aux Caraïbes.

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_  
Mon agent de voyage est \_\_\_\_\_

La seule ligne B747 Montréal-Paris.  
Le nouvel art de voyager sans payer plus cher.

## Rhodésie Le Conseil de sécurité fait des concessions à la G.-Bretagne

NATIONS UNIES N.Y. (AFP) — Le Conseil de sécurité, a entériné hier soir un arrangement négocié entre la délégation britannique et les membres afro-asiatiques du Conseil en adoptant à l'unanimité une résolution sur la Rhodésie du Sud qui est exemptée des clauses que la Grande-Bretagne avait déclaré inacceptables dans le texte auquel elle a opposé son veto le 10 novembre. Les membres afro-asiatiques du Conseil de sécurité en avaient demandé la réunion à la suite de l'amorce de pourparlers entre le gouvernement britannique et le régime de Salisbury.

Ainsi, la résolution unanimement adoptée hier soir, contrairement au texte qui s'est heurté au veto britannique le 10 novembre, ne contient pas d'injonction à la Grande-Bretagne de s'abstenir de reconnaître tout gouvernement sud-rhodésien qui ne serait pas fondé sur la règle du pouvoir majoritaire.

La délégation britannique avait fait valoir que cette stipulation empiétait sur un domaine réservé du parlement britannique car la charte des Nations unies ne donne nullement au Conseil de sécurité l'autorité de décider les modalités d'une reconnaissance d'un gouvernement par un autre gouvernement. On note par ailleurs que la résolution unanimement adoptée hier soir ne mentionne pas normalement l'Afrique du Sud et le Portugal parmi les Etats réprimandés pour avoir porté assistance à la Rhodésie du Sud.



Le vieux rêve d'unité arabe se concrétisera-t-il cette fois dans le projet de fédération arabe Libye-Egypte-Soudan annoncée la semaine dernière et auquel la Syrie du général Assad (en noir) vient d'annoncer son intention de se joindre. (Carte AP)



Un agent du bureau d'enquête de la Georgie examine ici la ligne téléphonique qui relie directement le bureau du gouverneur Lester Maddox à un centre de la défense nationale pour voir si elle ne cache pas quelque dispositif d'espionnage électronique. Jack Anderson, successeur de Drew Pearson, a prétendu dans sa colonne que trente bureaux de gouverneurs sont ainsi soumis à l'espionnage électronique. (Téléphoto AP)

## Le traité de dénucléarisation des fonds marins

NATIONS UNIES, (AFP) — Le traité de dénucléarisation du fond des mers et des océans et de leur sous-sol approuvé hier par la commission politique de l'ONU comporte des engagements de la part des Etats qui seront parties au traité des procédures de vérification et des dispositions juridiques pour l'entrée en vigueur, la révision éventuelle, ou le retrait du traité.

Les deux premiers articles, où sont énoncés les engagements, se lisent ainsi: 1. Les Etats parties au présent traité s'engagent à n'installer ou à placer sur le fond des mers et des océans ou dans leur sous-sol, au-delà de la limite extérieure de la zone du fond des mers qui est définie à l'article 11, aucune arme nucléaire ou autre type d'arme de destruction massive, ni plus qu'une construction, installation de lancement ou autre installation expressément conçue pour le stockage, les essais ou l'utilisation de telles armes.

2. Les engagements énoncés au paragraphe 1 du présent article s'appliquent aussi à la zone du fond des mers mentionnée dans ledit paragraphe, si ce n'est qu'à l'intérieur de ladite zone du fond des mers ils ne s'appliquent ni à l'Etat riverain, ni au fond des mers situé au-dessous de ses eaux territoriales.

3. Les Etats parties au présent traité s'engagent à aider, encourager ou inciter aucun Etat à se livrer aux activités mentionnées au paragraphe 1 du présent article et à ne participer d'aucune autre manière à de tels actes.

### Article II

1. Aux fins du présent traité, la limite extérieure de la zone du fond des mers

visée à l'article premier coïncidera avec la limite extérieure de la zone de douze milles mentionnée dans la deuxième partie de la convention sur la mer territoriale et la zone contiguë, signée à Genève le 29 avril 1958, et elle sera mesurée conformément aux dispositions de la première partie, section II de ladite convention et conformément au droit international.

L'article cinq stipule que "les parties au traité s'engagent à poursuivre des négociations de bonne foi sur de nouvelles mesures en matière de désarmement afin de prévenir une course aux armements sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol". Cet article répond aux vœux des pays qui insistent pour une dénucléarisation totale des fonds marins.

En ce qui concerne les procédures de vérification, le traité stipule que "tout Etat partie a le droit de vérifier, en les observant, les activités des autres Etats parties sur le fond des mers et dans leur sous-sol au-delà de la zone de douze milles, à condition que cette observation ne gêne pas lesdites activités".

En cas de doutes raisonnables, il y aura d'abord consultations entre les deux Etats intéressés, puis en cas de persistance de ces doutes, information des autres Etats parties qui collaboreront aux fins de toutes autres procédures de vérification, y compris l'inspection appropriée. "Les parties situées dans la région de ces activités, y compris tout autre Etat riverain ou toute autre partie qui en fera la demande seront en droit de

## Les atrocités de la guerre

# Le procès de Calley est ouvert

FORT BENNING, Georgie (AFP) — L'armée américaine accuse un de ses jeunes lieutenants d'être un assassin. Par l'organe du procureur — un capitaine de 29 ans, Aubrey Daniel, qui a terminé ses études de droit il y a quatre ans à peine — elle a requis, hier matin, à l'ouverture de la cour martiale, un verdict de "coupable" contre le lieutenant William Calley, 27 ans, officiellement accusé de meurtre volontaire de 102 civils vietnamiens au moins dans le village de My Lai, en mars 1968.

La cour martiale est composée de six officiers, tous anciens combattants, choisis d'un commun accord par la défense et l'accusation, et présidée par le juge-colonel Reid Kennedy. Elle doit se prononcer non seulement sur la culpabilité du lieutenant Calley mais aussi, en cas de condamnation, sur la peine: prison à vie (majorité de deux tiers) ou mort par pendaison (à l'unanimité).

Le capitaine Daniel a ouvert son réquisitoire par une description des événements le jour où le Lt Calley, à la tête de sa section, a pénétré dans le village en forme de "L", en mission de "reconnaissance et destruction".

"La section, en entrant dans le village

l'a trouvé sans défenses, a déclaré le cap. Daniel, elle y a trouvé des femmes, des enfants et des hommes non-armés". Après avoir fait rassembler les villageois dans la partie nord du hameau, a poursuivi le procureur, le Lt Calley a dit aux soldats Paul Meadlo et Dennis

d'un petit fossé d'irrigation et a donné l'ordre de les exécuter. "Plus de soixante-dix personnes ont été tuées à cet endroit. Un pilote d'hélicoptère, l'adjudant Hugh Thompson a survolé la scène, a vu les cadavres dans le fossé et ne pouvait pas croire ses yeux", s'est écrié



Le lieutenant Calley entouré de ses avocats. (Téléphoto AP)

Conti: "occupez-vous-en". Revenant au bout de quelque temps et voyant que les villageois étaient toujours là, vivants, il a demandé aux deux soldats "pourquoi ne vous en êtes-vous pas occupés?" — "Mais si, nous nous en sommes occupés", répondirent-ils. — "Non, a dit Calley quand j'ai dit occupez-vous en je voulais dire: tuez-les, détruisez-les!". Meadlo s'est mis à pleurer devant un tel ordre. Un photographe, le sgt Ronald Heabrie (NDLR: celui là même qui a ensuite contribué à ébruiter toute l'affaire et a fait publier d'atroces photographies) a vu les gens s'éparpiller et tenter de fuir en panique.

Le procureur a poursuivi: ailleurs, Calley a fait aligner des civils le long

le capitaine Daniel. Calley lui-même, a-t-il ajouté, a frappé un vieil homme à la figure à coups de crosse, il a personnellement tué un enfant qui essayait de s'enfuir.

A l'ouverture de l'audience, le Lt Calley, en réponse à la question formelle du président, s'est levé, s'est mis au garde-à-vous et d'une voix claire et ferme a déclaré: "Je plaide non-coupable".

Pendant tout le réquisitoire du capitaine Daniel, qui se tournait fréquemment vers Calley et pointait son doigt accusateur sur lui, le jeune lieutenant, le rose aux pommettes, se tenait assis, lourdement appuyé sur la table de la défense, et regardait le procureur droit dans les yeux.

participer à cette consultation et à cette coopération".

Si ces consultations n'aboutissent pas à des résultats satisfaisants, un Etat partie pourra saisir le Conseil de sécurité qui pourra prendre les mesures prévues par la charte. "Les activités de vérification devront être exercées sans aucune gêne pour les activités des autres Etats parties... En tenant compte notamment des libertés de la haute mer et des droits des Etats riverains à l'égard de l'exploration et de l'exploitation de leur plateau continental".

Le traité ne peut pas porter atteinte à la position des Etats parties touchant les conventions internationales en vigueur, y compris la convention de 1958 sur la mer territoriale et la zone contiguë, ou les droits ou prétentions que ces Etats pourraient faire valoir.

## Danger de guerre commerciale

# Les EU et le Japon n'ont pas réussi à s'entendre sur la question des textiles

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis sont "prudemment optimistes" en ce qui concerne l'issue de leurs négociations avec le Japon sur les exportations nipponnes de textile, a déclaré hier soir le porte-parole de la Maison Blanche, mais les toutes dernières propositions japonaises sont encore inacceptables, apprend-on d'une autre source autorisée.

Les propositions japonaises jugées inacceptables avaient été avancées dimanche dernier. Hier, l'adjoint présidentiel, M. Peter Flanigan, s'est réuni une nouvelle fois avec M. Nobuhiko Ushiba, ambassadeur du Japon.

Au cours de cette deuxième réunion tenue à la Maison Blanche, M. Flanigan s'est contenté, apprend-on, de faire remarquer à son interlocuteur que la position japonaise était encore par trop éloignée de celle des Etats-Unis.

Il n'a avancé aucune contre-proposition américaine.

(Les Américains demandent aux Japonais de limiter l'accroissement de leurs exportations de 20 types de produits textiles à 5 pour cent par an par rapport à leur niveau de 1969 à partir du 1er janvier prochain et pendant au moins deux ans et neuf mois.

Les Japonais se sont jusqu'à présent déclarés prêts à limiter l'accroissement

des exportations de 17 types de produits à 14 pour cent par an par rapport au niveau de 1970 et seulement à partir du 1er juillet prochain pour une période de deux ans et trois mois.)

Le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré quant à l'ensemble de ces premiers contacts américano-japonais depuis la rupture, l'été dernier, des négociations pour une limitation volontaire des exportations de textile japonais, "bien que certains progrès aient été accomplis, d'autres conversations sont encore nécessaires avant que nous puissions nous engager sur un terrain plus productif".

## Le droit de survol de la RDV

# Hanoi dénonce l'arrogance américaine

HANOI (AFP) — La résolution du Nord-Vietnam de se défendre contre toute atteinte à sa sécurité et sa souveraineté est réaffirmée dans les milieux autorisés où l'on rejette catégoriquement "les allégations" avancées par le secrétaire d'Etat américain et rapportées par "la voix de l'Amérique", faisant état d'un accord tacite pour les vols d'observation au-dessus du Nord Vietnam.

Ces déclarations, qui viennent après celles du secrétaire à la défense M. Melvin Laird, en date du 13 novembre,

visent à donner une couverture légale à des vols d'espionnage dans l'espace aérien de la RDV, souligne-t-on dans ces milieux. On remarque dans ces milieux que rien ne permet aux Etats-Unis de s'arroger le droit de violer la sécurité et la souveraineté du Nord-Vietnam, et de répéter dans l'avenir de tels actes.

Le département d'Etat, après le Pentagone, vient, en effet, de répéter qu'il existait un accord tacite, autorisant des vols de reconnaissance américains sur

le Nord-Vietnam et qu'Hanoi en avait nié l'existence samedi, après qu'un "Phantom" ait été abattu au-dessus de la province de Quang Binh. Les observateurs et les diplomates remarquent cependant que, depuis la cessation des bombardements sur le Nord-Vietnam en 1968, chaque violation de l'espace aérien nord-vietnamien — plusieurs centaines — a donné lieu à des protestations et a déclenché inévitablement la riposte de la DCA nord-vietnamienne, ce qui ne semble pas être la marque d'un accord tacite.

## Les missiles soviétiques à Cuba

# Washington aurait reçu des assurances de Moscou

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ont reçu des assurances privées de l'Union soviétique à propos de Cuba déclarait-on hier de source autorisée à Washington. L'Union soviétique ne construira pas de base sur cette île lui permettant d'utiliser des missiles offensifs. Les Etats-Unis, de leur côté, ne forment aucun plan d'invasion de la République communiste des Antilles.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a réaffirmé que "l'existence d'un accord tacite entre les deux gouvernements" de Washington et de Moscou à ce sujet. "Il n'existe, a-t-il ajouté, aucune divergence de vues sur cette question au sein de

l'administration" à Washington.

M. McCloskey a toutefois fait ressortir "qu'il se trouve toujours des navires soviétiques à Cienfuegos. Nous continuons de surveiller la situation de très près". Le mois dernier la présence à Cienfuegos de navires soviétiques spécialisés, dont un ravitailleur de sous-marins, avait incité le Pentagone à émettre l'hypothèse que l'URSS se proposait peut-être de construire en cet endroit une base pour ses propres sous-marins.

M. McCloskey a dit également qu'à son avis, la présence à Cienfuegos de ces navires "ne constitue pas une violation de l'accord tacite américano-

soviétique). Mais elle nécessite une surveillance étroite et constante".

Le porte-parole du département d'Etat a ajouté que Washington "attache une signification importante" à la déclaration du 13 octobre de l'agence Tass démentant que l'Union soviétique construisait une base navale à Cuba. L'URSS est les Etats-Unis ont été "en contact" ces derniers temps à propos de l'affaire de Cienfuegos.

L'accord tacite en question empêcherait d'autre part l'URSS et les Etats-Unis ont ment à établir lui-même une base que Moscou pourrait utiliser pour amener des armes offensives à Cuba.

**MAINTENANT OUVERT MIDI ET SOIR**

**BENIHANA** — des plats exquis préparés sous vos yeux, sont servis avec délicatesse par une Geisha Japonaise.

**BENIHANA**

STEAK HOUSE JAPONAIS AUTHENTIQUE en haut chez

**BILL WONG'S**

7965 Boul. Décarie Réservations: 731-8202 VASTE STATIONNEMENT GRATUIT

# Air Canada a le tour de vous faire visiter l'Europe.

Spectacles Londres et Paris  
15 jours, logement avec petit déjeuner, billets de théâtres, entrées dans les boîtes de nuit, billet d'avion aller-retour Montréal-Paris et correspondances.

**\$357**

\*Tarif excursion 14-21 jours, aller-retour classe économique, applicable aux membres d'un groupe de 15 personnes ou plus. Réserver au moins 30 jours d'avance.

France-ski  
Plusieurs départs vers les pistes audacieuses et l'après-ski endiablé de Val d'Isère et de La Plagne. Notre brochure vous donne tous les détails.

Exclusivité Air Canada: votre Maître de service. Tous les jours à bord du vol Europe 870.

Veillez m'envoyer votre documentation gratuite. Air Canada, C.P. 598, Montréal 111, P.Q.

Nom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ App. \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Zone \_\_\_\_\_ Prov. \_\_\_\_\_

**AIR CANADA**

Notre affaire, c'est tout le monde.

De nombreux autres voyages Air Canada mettent l'Europe à votre portée, à bon prix. De plus, les bonis-vacances sélectionnés par Air Canada vous suggèrent des séjours à prix d'abaine et vous offrent des extra gratuits. Consultez un agent de voyage et demandez-lui notre documentation. Vous y trouverez un programme imposant de voyages libres ou organisés, de quoi satisfaire tous les itinéraires et tous les goûts. A vous d'en profiter, car avec Air Canada l'Europe est toujours de saison.

## Les "bleus" de l'impôt...

... prendront une teinte plus gaie, si vous diminuez vos impôts et préparez vos "vieux jours" à l'aide d'un plan enregistré d'épargne-retraite. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami... qui s'y connaît!

**ANDRÉ MAILLOUX**  
Suite 1660  
Edifice C.J.L.  
630 ouest, boul. Dorchester  
Montréal 101  
875-5540

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS**

arts

et

spectacles

Le bruit de la ville

VISITE — Pini di San Miniato dirigera deux visites spéciales de l'exposition de porcelaines Ginori du 18e siècle, actuellement en montre au musée des B.A. de Montréal.

PUBLICATIONS — Les éditions de l'Actuelle ont procédé hier au lancement du premier roman de Paul-André Bibeau, "D'un mur à l'autre".

FILMS — Dans le cadre de la Rétrospective du cinéma du Québec, la cinémathèque présentera, ce soir à 21h.30, "Pour la suite du monde".

NOMINATION — Le directeur artistique du Festival Shaw de Niagara-sur-le-Lac, vient d'être nommé directeur artistique du Playhouse de Vancouver.

GALERIES — La galerie Witney a présenté hier une nouvelle exposition de Skalnik. On peut visiter actuellement, à l'Art français, une exposition de paysages de Henri-Jacques Masson.

FOLKLORE — Jacques Labrecque présentera un spectacle audiovisuel sur le folklore du Canada, le dimanche 29 novembre, à 20h.30, au Redpath Hall de McGill.

MUSIQUE — On pourra assister, le 21 novembre à un atelier d'opéra donné par la Faculté de musique de McGill.



Les Grands Ballets Canadiens reprennent la chorégraphie de David Lichine qu'ils ont présentée à Montréal lors de l'ouverture de la Place des Arts en 1963. "Le bal des cadets", oeuvre pétillante et légère, sera donné les 20, 21 et 22 novembre à 20 h 30 et le 22 à 14 h 30.

Parution/Théâtre

Des textes de valeur inégale

par Michel Bélar

Un texte de théâtre ne peut être qu'incomplet; c'est, encore une fois, une évidence. Etant par définition un médium qui exige cette mise en forme qu'est la mise en scène, le théâtre ne peut certes se satisfaire d'une simple lecture.

Publié chez Leméac dans la collection Théâtre canadien, ce "Bateau..." comme le dit Jacques Brault dans son introduction, est du type de ceux qu'il ne faut pas manquer.

ne. "Un bateau...", c'est à la fois, une situation simple, celle de trois naufragés sur un navire en perdition, et, une situation fort complexe, celle de tous les naufragés que nous sommes.

Yves Thériault a tout fait. "Il a été citadin, rural, bourgeois, artisan, ouvrier, intellectuel, boxeur, journaliste, voyageur, courriériste pour hommes, pamphlétaire, marié et célibataire..."

Pour ceux qui regrettent déjà la mort de Jean Giono, survenue il y a à peine quelques semaines, "Fredange" aura peut-être un effet salutaire. On retrouvera dans ce texte le Giono deuxième manière, celui de la vie campagnarde et du souffle dionysiaque.

Domaine anglais: Allan Pearson pour "14 Poems". Les jurys, différents dans chaque catégorie, étaient présidés, par ordre, par Suzanne Paradis, Eva Kuchner, Paul Daveluy, Jacques Blais, Jean-Charles Ponenfant, Albert Melançon, Guy Bertrand et Norman Hebfrey.

Horaire des théâtres

Table listing theatre performances in French and English, including venues like Centaur Theatre and Théâtre de l'Actuelle.

Horaire des cinémas

Table listing cinema showtimes in French and English, including venues like Cinéma de Paris and Cinéma Wilfrid-Pelletier.

Hier soir au Cercle universitaire de Québec

La Province attribue ses "Prix littéraires"

Lors d'une cérémonie qui s'est tenue, hier soir, au Cercle universitaire de Québec, le ministre des Affaires culturelles a officiellement décerné les Prix littéraires annuels de la province de Québec.

On sait que la Province décerne chaque année de tels prix. Voici la liste des récipiendaires dans les différentes catégories.

Poète soviétique au Canada

OTTAWA — Le jeune poète soviétique Andreï Voznesensky donnera une série de causeries portant sur ses oeuvres, dans les universités canadiennes.

de l'Étre" et Gilles Pépin pour "Les Tribunaux administratifs et la constitution".

Essai sur les Lettres, les arts, etc.: Roland Bourneuf pour "Saint-Denis Garneau et ses lectures européennes".

Sciences humaines: André Gélinas pour "Les Parlementaires et l'administration du Québec".

Philosophie, pédagogie, etc.: Louis Leahy pour "Chemin de l'esprit vers

Télévision

Table listing television programs and their broadcast times, including CBFT, CBMT, CFTM, and CFCF channels.

Advertisement for the play 'Midnight Cowboy' at the Verdier Theatre, featuring a photo of the cast and showtimes.

Advertisement for 'Blue Bonnets' horse racing, featuring a photo of a horse and showtimes.

Advertisement for the play 'Lagoya' at the Théâtre Maisonneuve, featuring a photo of the cast and showtimes.

Advertisement for the play 'L'ours et la poupee' at the Dauphin Theatre, featuring a photo of the cast.

Advertisement for the play 'Les choses de la vie' at the Glysée Theatre, featuring a photo of the cast.

Advertisement for the play 'La maison' at the Cinéma de Paris, featuring a photo of Michel Simon.

Advertisement for the play 'Du soleil plein les yeux' at the Fleur de Lys Theatre, featuring a photo of Renard Verley.

Advertisement for the play 'Claude Chabrol' at the Vendôme Theatre, featuring a photo of the cast.

Advertisement for the play 'Que la bête meure' at the Vendôme Theatre, featuring a photo of the cast.

Advertisement for the play 'Steiner Brothers' at the Salle Bonaventure, featuring a photo of the cast.

Advertisement for the play 'L'infonie' at the Salle Wilfrid-Pelletier, featuring a photo of Jean-Pierre Ferland.

Advertisement for the play 'L'amour humain' at the Cinéma Parisien, featuring a photo of the cast.

Advertisement for the concert 'Le vaisseau d'or' at the Louise Lecavelier, featuring a photo of the performers.

Advertisement for the play 'Jean-Paul Belmondo' at the Salle Bonaventure, featuring a photo of the cast.

Advertisement for the play 'L'infonie' at the Salle Wilfrid-Pelletier, featuring a photo of Jean-Pierre Ferland.

# famille et société

Vient de paraître

## La cuisine chinoise apprêtée

par Lisette Gervais

Les femmes au travail ne font pas que travailler... Elles ont des enfants comme les autres, un mari à choyer, et leur ardeur même de faire de l'excellente cuisine, de la cuisine raffinée, de la cuisine chinoise.

Lizette Gervais, animatrice bien connue de la chaîne 10 de télévision, s'intéresse depuis longtemps à la cuisine chinoise. La preuve: en 1964, raconte Yolande Guérard en préface du livre publié hier par Lizette, sous le titre "La cuisine chinoise", alors que nous co-animions à la télévision de Radio-Canada, l'émission "Femmes d'aujourd'hui", Lizette remplaça au pied levé le spécialiste de la cuisine, pour donner aux téléspectateurs une excellente recette de riz à la chinoise.



à trouver. Il suffit de fréquenter les épiceries chinoises de la rue Laguchetière et du quartier chinois de Montréal.

Afin de vous mettre l'eau à la bouche, nous vous donnons ici, l'une des recettes contenues dans "La cuisine chinoise" de Lizette Gervais.

- Boulettes de crevettes**
- 1 lb de crevettes
  - 5 à 10 marrons d'eau (1/2 tasse)
  - 1 c. à table de féculé de maïs
  - 1 c. à thé de sherry
  - 1/2 c. à thé de sel
  - 1/2 c. à thé de sauce soya
  - 1 blanc d'oeuf légèrement battu
  - sel, poivre et glutamate de sodium.

Décortiquer, déveiner et hacher fin les crevettes. Mélanger tous les ingrédients et en faire des boulettes à l'aide d'une cuillère à café.

- Trois manières de servir:
- 1) On peut cuire les boulettes dans la grande friture (environ 3. tasses d'huile d'arachide), jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées, et les servir comme hors-d'oeuvre.
  - 2) Après avoir mélangé les ingrédients, les étendre sur de petits triangles de pain grillé. Frire ces petits canapés dans la grande friture et les servir comme hors-d'oeuvre.
  - 3) On peut aussi cuire les boulettes de crevettes dans un bouillon de poulet, durant 10 minutes, et servir ce plat comme soupe.

que ceux que nous commandons généralement dans les restaurants. Est-il besoin de dire qu'ils sont également beaucoup plus fins et savoureux?

Extrêmement pratique, le livre contient une table de conversion des mesures de cuisine, une liste de produits de remplacement ainsi que la façon amusante de faire son marché à la chinoise. On y indique les noms, contenant et prix des produits, ce qui vous permet de calculer à l'avance, combien vous coûtera telle ou telle petite fantaisie. En fait, tous les produits qui entrent dans la confection à domicile des mets chinois sont faciles

## Le député conservateur H. Grafftey réclame une déclaration des droits du consommateur canadien

Prenant la parole, hier soir, devant la société des jeunes diplômés de l'université Mc Gill, M. Heward Grafftey, membre du parti progressiste conservateur, a réclame une déclaration des droits du consommateur canadien.

Il est urgent, a-t-il dit, que le consommateur canadien puisse se faire entendre. L'écouter ne suffit pas; il faut aussi agir. Ottawa refuse encore de consulter le consommateur de façon significative avant de rédiger lois et règlements.

M. Grafftey est président national du comité chargé de la protection du consommateur canadien.

Actuellement, a poursuivi le conférencier, la plus grande partie de notre industrie secondaire est contrôlée par les Etats-Unis. "Après un examen consciencieux de la situation, je constate que le gouvernement canadien refuse, là où le contrôle américain existe, d'adopter des mesures

qui soient différentes de celles adoptées par Washington."

En réalité, a poursuivi M. Grafftey, nous nous fions à Washington en ce qui concerne la protection du consommateur. Cela s'applique en particulier aux aliments, aux drogues, aux automobiles.

Le directeur des aliments et drogues n'a même pas suffisamment les fonds, ni le personnel pour protéger les Canadiens.

Pourtant, a-t-il dit, l'emploi de plus en plus fréquent de produits chimiques et d'adhésifs dans nos aliments ainsi que les effets nocifs de certaines drogues demanderaient que l'on s'inquiète davantage de la situation et qu'on lui accorde une attention immédiate.

Cette urgence se fait plus particulièrement sentir dans le domaine de l'automobile où la sécurité du chauffeur et des passagers peut être en jeu.

M. Grafftey a insisté pour que le consommateur soit ren-

seigné correctement. C'est son droit strict, a-t-il dit. Il réclame actuellement une telle confusion concernant les poids et mesures, l'étiquetage, les pratiques frauduleuses, etc., que le consommateur très souvent ne sait même pas ce qu'il achète.

Si le consommateur a le droit d'être renseigné, il a aussi le droit d'être protégé. Les contrats d'achat ne sont pas suffisamment explicites.

Le consommateur canadien doit en outre avoir le droit de choisir. Le gouvernement fédéral doit examiner beaucoup plus soigneusement les monopoles et conglomérats qui agissent contre l'intérêt public.

A l'heure actuelle, a conclu M. Grafftey, le consommateur canadien est sans protection. Le ministère de la consommation et des corporations est contradictoire et constitue un intérêt de conflit; on écoute les corporations mais on fait taire le consommateur.

## Le bon joaillier n'est pas touché par l'austérité

Le beau bijou, le bijou original, le bijou symbolique, est toujours une valeur sûre, et les fluctuations économiques, les périodes d'austérité n'ont pas d'influence sur le comportement des acheteurs. Voilà ce que pense le joaillier Edouard Basilières-Portenier qui présente, hier à la presse, une collection d'environ trente pièces représentant un an de travail et de recherche.

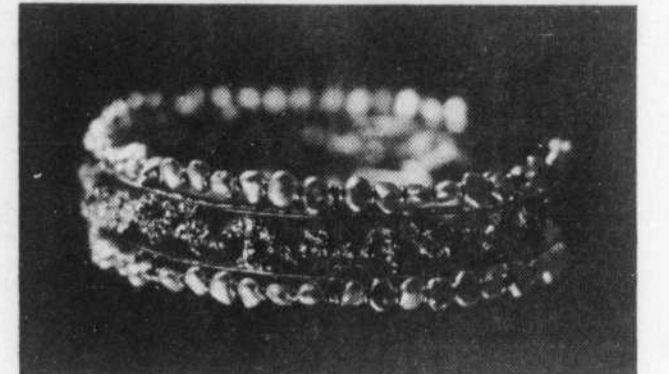
Des bracelets, des bagues, des sautoirs, des broches, boucles d'oreilles, gourmettes et boutons de manchettes, le tout en or, présentés dans une charmante boutique, dans un sous-

sol de la rue Dorchester ouest. Le public à son tour pourra admirer plusieurs créations du jeune joaillier au Salon des métiers d'arts qui aura lieu du 4 au 20 décembre à la Place Bonaventure.

Il est faux de dire que ce sont les vieilles dames riches qui commandent des bijoux. Ce sont d'abord les jeunes couples qui cherchent un symbole moderne pour sceller leur union, ce sont des femmes qui sont amateurs de beaux bijoux comme les hommes sont amateurs de bons vins, ce sont, enfin, certains amoureux qui cherchent pour leur belle une pièce unique, un gage en or d'une fidélité fragile.

Par ses créations, je n'essaie pas d'atteindre la petite fille qui veut à tout prix suivre la mode, mais la femme qui apprécie le beau, nous dit Edouard Basilières-Portenier. Pour ce jeune joaillier, la clientèle québécoise d'expression française est particulièrement intéressante parce qu'elle recherche une création exclusive.

C'est en sculptant des bijoux en fil d'or que le joaillier, à la demande de ses clients, a exécuté des pièces de plus en plus élaborées. A la présentation de presse d'hier, Edouard Basilières-Portenier portait une magnifique bague représentant parfaitement la Manic, en miniature. Dans sa collection, il



Bracelet en or 18 carats signé E. Basilières-Portenier, et intitulé "éternel féminin". Ce bracelet est serti de petites perles baroques dites "perles d'eau douce".

de faire un péripèle en Europe dans le but de rechercher des pierres aux tailles originales. Il participera de plus au concours artistique du Québec.

Son rêve: créer pour les hommes, des bijoux qui leur conviennent et correspondent à leurs goûts. Dans ce domaine, dit-il, il faut bien reconnaître que les femmes sont plus choyées que les hommes.

## Le comité pour le bien-être des enfants noirs est à la recherche de parents adoptifs

L'an dernier, le Children Service Center de Montréal plaçait en adoption cinquante bébés noirs; de ce nombre, quarante-neuf étaient adoptés par des familles blanches, un par une famille noire.

Cette situation est anormale, notait au cours d'une conférence de presse, hier après-midi, M. Victor Phillips, un homme d'affaires de la métropole.

"C'est parce que nous en sommes conscients que nous avons décidé de prendre le problème en main". Un comité composé de onze personnes de la communauté noire de Montréal — hommes d'affaires, travailleurs sociaux, profes-

sionnels, etc. — vient d'être formé à cet effet.

Connu sous le nom de Comité pour le bien-être des enfants noirs de Montréal, il aura un double but: aider à trouver des familles noires désireuses d'adopter un des leurs; soutenir de son appui les familles blanches qui ont déjà adopté un enfant noir. "Le fardeau de ces familles est grand, nous dit M. Phillips, directeur du Comité. Adopter un enfant n'est pas facile au départ; adopter un enfant noir quand on est blanc l'est encore moins, surtout quand on sait la discrimination qui existe."

Le Children Service Center travaille en collaboration avec ce comité. La section de l'a-

doption a retenu, à titre expérimental et pour une période de deux mois, les services d'un noir qui agit comme agent de liaison entre la communauté noire et le Centre d'une part; entre le Centre et les familles blanches qui désirent adopter un enfant noir, d'autre part. Il est important, pour le bien-être de l'enfant, que les parents soient conscients des difficultés auxquelles ils auront à faire face.



Deux femmes, Winifred Czerny, d'origine tchèque, et Anne Gélinas-Brodeur, du Québec, exposent actuellement au Centre des arts visuels (The Potters' Club) sur l'avenue Victoria, à Montréal. Sur notre photo, Winifred Czerny, qui a étudié au musée des Beaux-arts de Montréal, travaille dans son studio de Pointe-Claire; elle se spécialise en sculptures-portraits de terre cuite. Anne Gélinas-Brodeur enseigne à l'université du Québec et a déjà participé à plusieurs expositions depuis 1964. Au Centre des arts visuels, Anne Gélinas-Brodeur expose quelques-unes de ses tapisseries les plus récentes. Influence mexicaine? Peut-être. Anne vient de séjourner au Mexique et y a subi l'influence du soleil.

## Déficients mentaux Un nouveau centre pour les garçons de 12 à 18 ans

Les résultats obtenus dans les premiers centres d'entraînement à la vie et de formation socio-professionnelle, sont la preuve qu'il est possible de faire beaucoup pour ces enfants et adolescents dévotés, a dit, ces jours derniers, le ministre Claude Castonguay, lors de l'inauguration du centre de Sainte-Clothilde de Horton. Ce centre recevra des garçons de 12 à 18 ans souffrant de déficience mentale profonde.

Le centre d'entraînement à la vie, de Sainte-Clothilde, dans le comté d'Arthabaska, est le huitième du genre. Notons qu'il est dirigé par une corporation sans but lucratif. Le ministre de la santé, de la famille et du bien-être a dit que seize établissements du genre ouvriront dans diffé-

rentes régions du Québec d'ici un an, afin de permettre aux enfants et adolescents qui y vivent de se retrouver le plus près possible de leur milieu familial.

Certains projets ont été lancés à titre expérimental et les résultats, a dit le ministre Castonguay, ont prouvé que l'application de thérapies spéciales peut améliorer les conditions de vie de ces enfants et adolescents. C'est à partir de ces expériences que la Direction générale des services à l'enfance du ministère de la famille et du bien-être social a préparé un programme pour le développement d'établissements où l'on pourrait appliquer les méthodes thérapeutiques appropriées, afin de rendre plus actifs plusieurs de ces enfants et adolescents.

## Basford a reçu 1,000 plaintes sur la "publicité trompeuse"

OTTAWA (PC) — Dans un rapport déposé aux Communes, on signale qu'environ un millier de plaintes ont été portées par les Canadiens à la suite de la modification à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui range la publicité fautive et trompeuse au nombre des activités interdites.

Les modifications, proclamées le 31 juillet 1969, interdisent notamment la publicité d'annonces ou de déclarations fausses au sujet du rendement, de l'efficacité ou de la durée d'une chose quelconque, non fondée sur une épreuve suffisante.

Ce rapport déposé par M. Ron Basford, ministre de la Consommation et des corporations, précise que les plaintes ont porté sur environ 650 annonces distinctes.

A la suite de nos enquêtes, précise M. Basford, 18 de ces annonces ont fait l'objet de poursuites et 14 de ces tribunaux ont émis des ordonnances devant les tribunaux au moment de la mise sous presse du rapport, daté du 18 octobre 1970.

M. Basford précise aussi que l'on a fait enquête sur 14 autres plaintes et que la

preuve a été transmise au procureur général du Canada en vue de poursuites possibles.

Les condamnations découlaient de trois accusations au sujet de la publicité et une cause a été rejetée lors de l'audition préliminaire.

Le ministre révèle que les jeux et concours publicitaires reliés à la publicité fautive et trompeuse ont également fait l'objet d'enquêtes de la part du ministère. Un certain nombre de ces causes a été déferé au procureur général du Canada en vue de poursuites possibles.

## Carnet mondain

L'ambassadeur de France au Canada, M. Pierre Sraud, le ministre d'Etat et Mme Gérard Pelletier ainsi que Mme Yves Michaud seront les invités d'honneur de la "fête parisienne" organisée par l'Association Française, sous le patronage du premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, et du

premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Cette soirée aura lieu dans le salon oval de l'hôtel Ritz Carlton, le vendredi 27 novembre, à 19hrs.30. Mme Jean-Louis Brunet assume la présidence de ce dîner-gala dont les bénéfices seront versés au fonds des étudiants-stagiaires pour l'été 1971.



Une conférence de presse avait lieu récemment dans les nouveaux locaux de l'École des Hautes Etudes Commerciales sur le Campus de l'Université de Montréal pour annoncer le 17ème Gala du Commerce qui aura lieu vendredi le 4 décembre prochain, dans les Salons de l'Hotel Reine-Elisabeth. Les membres du comité d'organisation ainsi que les Hommes du Mois honorés lors du Gala étaient présents: de gauche à droite Monsieur Marcel Mercier, Madame Jean-Paul Héroux et Monsieur Claude Roy, tous membres du comité d'organisation.

**LA COUTURE CHEZ SOI**

Joli modèle à encolure nouvelle et aux lignes amincissantes. Une robe pratique pour la saison automne-hiver.

Patron no: 9167

Le patron imprimé no 9167 est offert pour les tailles 8 - 18. (Nouvelle classification des tailles).

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très libéralement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

**BUREAU A SOUS-LOUER**

**SOUS-LOCATION**

Un espace d'environ 800 p.c. pour l'administrateur efficace, situé dans un des plus prestigieux édifices de Montréal. Meublé d'une façon très agréable.

Pour plus de détails, appeler 878-2756

21-11-70

**CHALET A VENDRE**

Autoroute région Ste-Adèle, "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$15,900., terrain compris: \$98.50 par mois. Tél. 731-3501 J.N.O.

**PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361**

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

**A VENDRE**

Ensemble complet de cinéma amateur "Bolley Flex", projecteur super 8, écran, ensemble prise de vue avec Zoom, coupeuse, et autres accessoires. Complètement neuf. Laisserais pour bon prix. Cause départ. Tél. soir-semaine 271-4466 Richard. 21-11-70

**AUTO A VENDRE**

CADILLAC: bonne condition, très propre. Meilleure offre. Tél.: 737-2818 19-11-70

**CITROEN DS 21, Pallas, 1969, 28,000 milles, noire, excellente condition. Prix d'achat \$5,500, vente \$3,000. Tél. bureau 727-0697, résidence 661-3182 23-11-70**

**AUSTIN Mini, 1970, série B. Spécial Intake, alternateur, ventilation, luxe de finition, blanche, 5,000 milles, impeccable, 50HP, prix \$11,700, demande \$1,350. Cause maladie. Tél: Hôpital 256-2681, poste 284, demandez Normand Paradis 1102. 21-11-70**

**BUREAU A SOUS-LOUER**

**SOUS-LOCATION**

Un espace d'environ 800 p.c. pour l'administrateur efficace, situé dans un des plus prestigieux édifices de Montréal. Meublé d'une façon très agréable.

Pour plus de détails, appeler 878-2756

21-11-70

**CHALET A VENDRE**

Autoroute région Ste-Adèle, "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$15,900., terrain compris: \$98.50 par mois. Tél. 731-3501 J.N.O.

**CHALET A LOUER**

Luxeux Bavaois, Ste-Agathe, près pentes, 3 1/2, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meuble colonial, saison. Tél.: 256-6825 (samedi 254-6728). 15-12-70

Maison ou chalet, meublé, très bien situé, près pentes de ski La Rivière, St-Donat. Saison-hiver tél: 276-1577, St-Donat 424-5376 fin de semaine. 21-11-70

**FEMMES DEMANDEES**

RECHERCHEUR demandée. Jeune diplômée en sociologie, sciences politiques, pour faire différentes recherches, aider à préparer articles écrits et diffusés. Heures irrégulières. Salaire de famine, Gérard Vallières, 868-3211 poste 617. 20-11-70

**HOMME DEMANDE**

Une personne ou couple discret et sérieux désirant revenu plein temps ou partiel, possibilité \$2,000 par mois. Tél.: 721-5915 pour rendez-vous seulement. 19-11-70

Vous êtes jeune, cultivé et avez compté certains projets dans le monde de l'édition. Je suis prêt à vous écouter et à vous supporter. Ecrivez-moi à C.P. 306, Station K, Montréal 426. 19-11-70

**LOGEMENTS A LOUER**

Bas de duplex, 5 pièces, endroit très attrayant, \$833 Clamrond. Pour adultes \$155. Tél. 489-6096. 15-12-70

AHUNTSIC: Grande Allée, près Henri-Bourassa, bas, 5 pièces, très propre, \$160, chauffage à l'électricité non compris, salle de lavage, garage, libre 1er décembre. Tél. 384-2778. 24-11-70

**PERSONNEL**

Ne restez pas seul (e). Célébataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-6536. 21-11-70

**RENCONTRES** but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG, 6365 Delorimier. Pour rendez-vous 729-0620 19-11-70

## les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

**Horizontalement**

- 1 - Technique de recherche économique qui fait appel à l'analyse mathématique.
- 2 - Lingé servant à se moucher - Etat physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement.
- 3 - Personne bavarde - Se dit des musulmans restés en Castille après la reconquête chrétienne.
- 4 - Petite baie - Suça le lait de la mamelle - Aluminium.
- 5 - Affection subite qui frappe le malade comme un coup de Misère de nouveau.
- 6 - Chemin de halage - Sentit très mauvais - Lieux où l'on peut se mettre à couvert.
- 7 - Instrument aratoire - Sert à lier.
- 8 - Qui a une longue pratique de quelque chose - Site archéologique et préhistorique à l'extrémité orientale du lac de Neuchâtel.
- 9 - Dispositif permettant de déterminer la position et la distance d'un obstacle par la réflexion contre celui-ci d'ondes radio-électriques - Automobile.
- 10 - Jeter des cris - Sorte de siège qu'on met sur le dos d'une bête de somme.
- 11 - Tintement d'une cloche qui annonce la mort d'une personne - Trou dans le mur - Agent politique de Louis XV.

**Verticalement**

- 1 - Garnir de paille - Gadolinium.
- 2 - Assujéti avec des coins - Opère le maillage.
- 3 - Point cardinal - Fruit du cédraier.
- 4 - Néo - Canadien - Plante abondante dans les prés.
- 5 - Unité de résistance électrique - Linceul dans lequel on ensevelit un mort.
- 6 - Vin doux qui n'a pas encore fermenté - Adresse - Souverain.
- 7 - Sorte de canard - Roue à gorge d'une poule - Fleuve d'Italie.
- 8 - Pièce de bois longue et étroite portée par quatre pieds - Utiliser.
- 9 - Petite jambe.
- 10 - Se rendra - Iridium - Dieu des Vents.
- 11 - Métré d'Européen et d'Asiatique - Louange.
- 12 - D'une manière leste.

**Solution d'hier**

1 LITHOSPHERE  
2 ORIGINAL RIRA  
3 GRETTES GE  
4 EUROPE DECOR  
5 PSAUME ALTE  
6 ET SPERGULE  
7 SIMIENNE EUT  
8 SOLE TORTURE  
9 ANONS UBIAC I  
10 C ONTARIO  
11 EPHORE GIL D  
12 RITEUSE ENTETE

Les marchés boursiers

Les pertes dépassent les gains malgré des indices en hausse

La Bourse de Montréal était irrégulière, hier, au cours d'une séance modérément active. Les industrielles, les services publics et l'indice général ont enregistré des gains, tandis que les banques et les papiers étaient en recul.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 117 à 90, avec 94 titres inchangés.

Dans les mines et pétroles, Aquitaine a monté de 1-4 à \$23 7-8, Imperial Oil de 1-2 à \$18 1-2 et International Nickel de 5-8 à \$47 5-8. Pacific Petroleum a reculé de 1-4 à \$27 1-4, Petrofina Canada de 3-4 à \$16, Falconbridge de 1-2 à \$133 et Trans-Canada PipeLines de 1-2 à \$31 1-2.

Parmi les industrielles, IBM a grimpé de \$9 à \$300, Southern Press de \$1 1-2 à \$52, Dominion Lime Co. de \$1 à \$4.50, Cominco de 5-8 à \$21 1-2, Crush de 1-2 à \$14 et Consolidated Textiles de 3-8 à \$12 3-8.

Du Pont a perdu \$1 à \$13 1-2, Distillers-Seagram 1-2 à \$47 1-4, Belgium Standard Ltd. 1-2 à \$33 1-2, Koffler Stores 102 à \$10 1-4, Columbia Cellulose 1-2 à \$5 3-4 et Canada Steamship Lines 3-8 à \$26 5-8.

Parmi les banques, Commerce a reculé de 1-4 à \$18 5-8 et Canadienne Nationale de 1-4 à \$12 1-4. Nouvelle-Ecosse a monté de 1-4 à \$19 1-4.

A l'indice, les industrielles ont avancé de 1.08 à 166.80, les services publics de .91 à 139.65 et l'indice général de .92 à 162.08. Les banques ont perdu .24 à 165.90 et les papiers .27 à 81.39.

Toronto

Les prix ont nettement avancé, hier alors que la Bourse de Toronto a enregistré une deuxième avance consécutive.

A l'indice, les industrielles ont monté de 90 à 162.44 et les métaux communs de .45 à 89.18. Les aurifères ont perdu 1.76 à 181.53 et les pétroles de l'Ouest sont restés inchangés à 177.38.

Au total, 2.24 millions d'actions ont été échangées, au record de 1.93 lundi. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 219 à 211, avec 267 valeurs inchangées.

Western Canadian Seed Processors a grimpé de 45 cents à \$3.55 après avoir reçu une offre d'acquisition de Dominion Sugar.

Parmi les titres en hausse, Bell a avancé de 3-4 à \$45, Falconbridge de 3-4 à \$133 1-2, Inco de 1-2 à \$47 1-2, International Utilities de 1-2 à \$32, Imperial Oil de 1-2 à \$18 5-8, Supertest Ordinary de 3-8 à \$43 3-8, Moore de 1-2 à \$31 1-4, Mattagami de 3-4 à \$25 1-4, Pine Point de 1-4 à \$33 7-8 et Hudson Bay Mining de 1-4 à \$18 3-4.

Stelco, après avoir annoncé des hausses du prix de l'acier, a perdu 1-8 à \$23 5-8. Dofasco a monté de 3-8 à \$20 3-4.

Parmi les valeurs en baisse, Home A a reculé de \$21 3-4, Westburn de 5-8 à \$6 1-8, Westcoast Transmission de 5-8 à \$18 5-8, Rio Algom de 1-4 à \$14 3-8, Asamera de 1-2 à \$14 1-2 et Scurry-Rainbow de 1-4 à \$22 1-2.

New York

La tendance a encore été irrégulière, hier, à Wall Street. La reprise amorcée en fin de séance la veille s'est d'abord poursuivie pendant les deux premières heures de transactions. Le sentiment qu'une reprise de l'activité économique entraînerait une nouvelle hausse des taux d'intérêt a été ensuite à l'origine de dégagements et le marché a perdu la totalité de son avance initiale. Les affaires ont été peu actives.

Quelques compartiments ont réussi à gagner du terrain. C'est le cas des matériaux de construction, sous l'impulsion d'Armstrong Cork ferme, des automobiles et des tabacs qui ont terminé en progrès modéré. Les caoutchoutières ont progressé légèrement par endroit. Seuls les cinémas se sont effrités, les autres compartiments ayant enregistré des fluctuations irrégulières.

Les pharmaceutiques, les alimentaires, les radio-télévisions, les aéronautiques, les compagnies aériennes, les électroniques, les mécaniques, les papeteries et les sidérurgiques ont été stables. Atlantic Richfield s'est alourdi aux pétrolières où l'on ne note par ailleurs guère de fluctuations sensibles. Du Pont de Nemours s'est inscrit en repli d'un point aux produits chimiques, tandis que Copper Range refaisait une partie de sa baisse de la veille aux cuprifères.

au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne

Table with columns: VOLUME, HAUT, BAS. Lists various stocks like A.G.F. Special, Aguarac, Bald Min, Black Cricket, etc.

au comptoir Ouverture de "Expo-Profits"

Le Québec cherche à développer la production par sous-traitance

par Gilles Léveillé

"Expo-Profits", une exposition de pièces composantes utilisées par les entreprises Soma et Stanley Works du Canada, a été inaugurée hier matin à l'hôtel Windsor de Montréal par le ministre d'Etat à l'industrie et au commerce, M. Claude Simard.

Cette exposition vise à faire connaître aux fabricants du Québec le mode de production par sous-traitance, encore largement ignoré dans la province, et à stimuler par la même occasion la production industrielle régionale. La sous-traitance est la procédure par laquelle un manufacturier confie par contrat à une entreprise la fabrica-

tion d'une ou de plusieurs pièces entrant dans la composition de son produit fini. Elle permet de bénéficier, entre autres avantages, de la spécialisation de certains ateliers, de l'initiative créatrice d'un plus grand nombre et fait aussi l'économie du fardeau des inventaires et des frais de marketing, le tout se traduisant bien sûr par une réduction du coût global de production. Sur le plan plus large de l'économie nationale, elle met à profit une capacité de production souvent inemployée et réduit du même coup le besoin d'importer, sans parler de la contribution qu'elle apporte à la décentralisa-

tion industrielle.

Expo-Profits est une initiative du ministre de l'industrie et du commerce. Elle constitue, a déclaré le ministre, "la première étape d'un effort systématique destiné à allier la puissance de la grande entreprise à la diversité des petites et moyennes industries" et devrait permettre "de multiplier les emplois et de consolider au sein de notre économie toute entière un équilibre qui conditionne la paix sociale."

L'exposition durera trois jours à Montréal et sera reprise à Québec, à compter du 25 de ce mois au Château Frontenac, ainsi qu'à Trois-Rivières. Plus de 1,200 pièces y sont en montre.

La Soma est l'entreprise bien connue qui assemble les voitures Renault au Québec. Le président, M. Martin, qui était présent à l'ouverture d'Expo-Profits, a révélé avoir fait des invitations à près de 1,500 fabricants. Il s'est déclaré confiant de faire la "découverte" d'au moins 30 fournisseurs québécois. Déjà Soma fait appel au savoir faire des industriels de la province; ainsi par exemple le réservoir à essence des voitures Renault est fabriqué dans une entreprise de Valcartier et le cric, dans un atelier de Causapsal. La sous-traitance prend chez Soma une importance particulière du fait de l'accord canado-américain de l'automobile car elle contribue à augmenter le contenu "canadien" du produit fini et facilite ainsi l'obtention d'exemptions de droits de douane.

Stanley Works du Canada est la filiale d'une compagnie américaine, Stanley Tool de New Britain, Conn. située à Roxton Pond, près de Granby, elle a une gamme très diversifiée de produits, allant des outils de menuiserie aux articles de décoration intérieure comme les tringles à rideaux. Son directeur-général, M. Bertrand Corriveau, est lui aussi très confiant de faire des "découvertes" de fournisseurs à l'exposition.

L'entreprise a pour politique d'acheter au Québec à prix égal et même supérieur, jusqu'à concurrence de 5%. Après Expo-Profits, le ministre de l'industrie et du commerce a l'intention d'organiser des manifestations analogues au cours des prochains mois, mettant en lumière d'autres secteurs industriels pouvant bénéficier de la sous-traitance.

NOMINATION A CANRON



C. M. Thomson

Canron annonce la nomination de M. C. M. Thomson au poste de vice-président de groupe de la compagnie. M. Thomson était auparavant vice-président et directeur général de Railway & Power Engineering Corporation, Limited, une filiale de Canron.

Dans ses nouvelles fonctions, M. Thomson prend sous sa responsabilité les filiales suivantes: Matisa Matériel Industriel S.A., Suisse; Pacific Press & Shear Corp. et Tamper Inc., E.-U.; Railway & Power Engineering Corporation, Limited, Canada.

Expédition de ciment

En septembre dernier, les expéditions de ciment ont atteint 938,529 tonnes, contre 886,532 un an plus tôt. Par ailleurs, les expéditions de janvier à septembre ont diminué pour tomber à 5,873,298 tonnes contre 6,128,408 durant la période correspondante de l'année dernière. (Données du B.F.S.)

les indices

MONTREAL

Table with columns: 65, 13, 7, 85, 8. Rows include Changement, Fermeture, Semaine d., Mois dernier, 1970 haut, 1970 bas, 1969 haut, 1969 bas.

TORONTO

Table with columns: Industrielles, Aurifères, Métaux, Pétroles. Rows include Changement, Fermeture, Semaine dernière, Mois dernier, 1970 haut, 1970 bas, 1969 haut, 1969 bas.

DOW JONES

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Ferm., Chang. Rows include Industrielles, Transport, Services publics, Ensemble, Volume: Industrielles, Services publics.

fonds mutuels

Table with columns: Fonds, Off., Dem., Rend. Lists various mutual funds like Abbey Nth Am Fund, A.G.F. Special, Adanac, etc.

les obligations

Cours des titres les plus en demande parmi les émissions récentes

à la clôture le 16 novembre

Table with columns: Canada 7, 15, 7 1/2, 7, 4 1/2, Québec 9 1/4, Québec 9 1/2, Hydro-Ont. 9, Bell Tel. 9 3/8. Includes offer, demande, rend. columns.

Stelco augmente le prix de la plupart de ses produits

TORONTO PC - La première de ce qui s'annonce comme une série d'augmentations des prix de l'acier entrain en vigueur hier. Steel Company of Canada Ltd. Stelco annonçait une augmentation du prix de la plupart de ces produits qui varie entre 3.3 à 5.3 pour cent.

Les autres aciéries canadiennes n'ont pas encore embôité le pas, mais on s'attend généralement à ce qu'elles le fassent sous peu. Quant à Stelco, elle a souligné que cette augmentation de prix respectait les normes fixées par la Commission fédérale des prix et revenus. On sait que cette commission a demandé instamment aux industries canadiennes de maintenir les hausses de prix en de là de leurs augmentations de coût de production.

A Ottawa, un porte-parole de l'organisme de contrôle a toutefois déclaré que la décision de la Stelco sera l'objet d'une enquête. En mars dernier, la commission avait publié un rapport sur la ronde d'augmentations de prix des aciéries qui avait eu lieu en octobre 1969. Ce rapport concluait que les augmentations de 6 pour cent imposées par trois aciéries étaient conformes aux normes, au moment du rapport, mais qu'elles les auraient enfreintes si elles étaient entrées en vigueur en 1969, au moment de leur annonce.

Les observateurs considèrent généralement l'acier comme un bon baromètre de l'ensemble de l'évolution des prix, ce produit servant de

matériaux de base d'un grand nombre de biens durables de consommation, tels les automobiles et les accessoires. L'acier constitue aussi un facteur important du coût de la construction, industrie déjà lourdement frappée par les hausses des prix. Pour sa part, Stelco a justifié cette dernière augmentation par la hausse du coût de la main-d'oeuvre, des matériaux de base et des services. Les augmentations varient selon les produits sidérurgiques. Ainsi le prix de base d'un certain type de tôle d'acier laminé vendu \$115 la tonne aux industries canadiennes, augmenté de 5.3 pour cent, se vendra \$121.

Stelco a expliqué le fait que les hausses de prix ne frappent pas tous les produits, ni dans la même mesure, à cause de la concurrence qu'elle rencontre sur le marché domestique et sur le marché d'importation. Cette compétition se ferait principalement sentir dans le secteur des produits importés de pays où le coût de la main-d'oeuvre est peu élevé.

Table with columns: FONDS COLLECTIF "B", DIVIDENDE NO. 22. Lists various fund details.

Lingots d'acier

La production de lingots d'acier de la semaine close le 7 novembre a été de 227,870 tonnes, soit une baisse de 2.9% par rapport à celle de la semaine précédente (234,630 tonnes). La production de la semaine correspondante de l'année 1969 avait été de 192,230. L'indice de la production, dont la base (100) est la production hebdomadaire moyenne de 1957-1959 (96.10 tonnes), a été de 237 durant la semaine observée, contre 244 la semaine précédente et 200 un an plus tôt. (Données du B.F.S.)

Offrez aux vôtres CE QUE NOUS AVONS DE MEUX

Faites cadeau d'hospitalité à vos relations d'affaires de Montréal... Un dîner au restaurant Le Castillon... Une soirée au cabaret Le Portage... le choix de tout ce que nous avons de mieux... Offrez-leur un bon-cadeau de Noël de l'hôtel Bonaventure.



Présentez des jolies cartes de souhaits contenant des coupures de \$10 - \$15 - ou \$25 pouvant être utilisées en retour de n'importe quels de nos services. Payez-les au moyen de votre carte de crédit American Express. Pour obtenir des renseignements supplémentaires et des formules de commande, appelez Carroll, au poste 604. (514) 878-2332

BONS-CADEAUX de Noël

noranda Noranda Mines Limited

RELEVÉ FINANCIER CONSOLIDÉ POUR LES TROIS TRIMESTRES SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE RELEVÉ ESTIMATIF (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Table with columns: 1970, 1969. Rows include Revenus provenant des métaux, produits et péages, Revenus des placements, Frais d'exploitation, Intérêts sur dette à long terme, Amortissements et dépenses antérieures à la production, Exploration et recherche, Bénéfices avant impôts, Impôts sur le revenu et la production, Bénéfices nets, Bénéfices nets par action.

L'augmentation des bénéfices est une conséquence du commencement de l'exploitation dans le cas de Brenda Mines et de Central Canada Potash dont les résultats sont maintenant consolidés. Les prix des métaux ont été plus élevés qu'en 1969 et les revenus des placements se sont accrues.

Pour compenser dans une certaine mesure ces éléments rassurants, la valeur plus élevée du dollar canadien a fortement influé sur les bénéfices de Noranda, comme sur ceux de tous les autres exportateurs. Les arrêts de travail à deux endroits importants ont été coûteux et la médiocrité des marchés des matériaux de construction ont eu un effet défavorable sur l'industrie forestière et ils ont sapé les bénéfices de fabrication.

Tandis que la plupart des projets importants de construction s'exécutent presque de la façon projetée, l'aluminerie du Missouri accuse un peu de retard et on s'attend à ce que son prix de revient soit plus élevé que celui de la première estimation, principalement par suite de conflits inter-syndicaux et du rendement médiocre de la main-d'oeuvre. Le 15 octobre, en vue du financement des projets divers déjà en cours, la compagnie a fait une émission d'obligations de \$40,000,000 à 9 3/4% d'intérêt échéant dans vingt ans. Trois dividendes trimestriels, de 27.5¢ par action chacun, ont été versés en 1970 et un autre dividende de 30¢ a été déclaré payable le 15 décembre aux actionnaires inscrits en date du 16 novembre.

EXPORTATIONS VERS LA GRANDE-BRETAGNE ET L'EUROPE. Montréalais de langue française s'établissant dans la région de Londres serait disposé à représenter manufacturiers québécois. Les personnes intéressées sont priées d'écrire à Case 1411, Le Devoir, 434 est, Notre-Dame, Montréal. Une réponse est assurée.

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS. CRÉDIT - QUÉBEC INC. Courtiers en valeurs. 200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361 Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél. 692-0745

L'ADMINISTRATION IMMOBILIÈRE PROFESSIONNELLE ASSURE UN REVENU ÉLEVÉ. Pour services de consultation et d'administration à Montréal, Ottawa et Québec, consultez Luc D. Baudouin, E.A., C.P.M. Breveté de l'Institut d'Administration Immobilière 514-849-7659 g.w. properties (quebec) ltd. Suite 475, 2055, rue Peel, Montréal 110, P.Q. une filiale de "GREAT WEST INTERNATIONAL EQUITIES LTD."

cours des changes

Cours des changes entre banques fournis par la Banque Canadienne Nationale

Table with columns: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, France, Hollande, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Nouvelle Zélande, Suède, Suisse. Lists exchange rates for various currencies.

cours du dollar

NEW YORK (PC) - Le dollar canadien a monté de 3-64 et cotait à 98 1-64 en devises américaines. Il était à 97 15-16 il y a une semaine. La livre sterling a flechi de 1-64 et cotait à \$2.39 3-32.

MONTREAL (PC) - Le dollar américain, en termes de devises canadiennes, a baissé de 1-16 à \$1.02 1-16, hier. La livre sterling a perdu 1-16 à \$2.44.

Vers une politique monétaire plus expansionniste aux E.-U. ?

WASHINGTON (AFP) — La commission de l'Open Market de la Réserve Fédérale s'est réunie hier sous la présidence de M. Arthur Burns pour étudier l'opportunité d'adopter une politique monétaire plus expansionniste aux Etats-Unis.

Les délibérations des douze membres de la commission sont secrètes et leurs décisions ne sont rendues publiques qu'avec un décalage de trois mois. Mais les spéculations selon lesquelles la "Fed" serait prête à un nouvel assouplissement des restrictions monétaires imposées pour juguler l'inflation se sont trouvées renforcées lundi par l'annonce qu'à sa réunion du mois d'août la commission de l'Open Market avait déjà décidé de faire en sorte que le taux d'accroissement de la masse monétaire ne tombe pas au-dessous de 5 pour cent et puisse éventuellement être un peu plus rapide.

Devant l'aggravation constante du chômage (6,5 pour cent en octobre) le gouvernement Nixon est actuellement tenté de faire une politique économique plus expansionniste. Mais le budget fédéral est déjà lourdement en déficit en raison de la baisse du rendement des impôts provo-

mais son président, M. Arthur Burns, est très lié au président Nixon.

La décision de s'engager dans une politique monétaire modérément expansionniste avait été prise en août par une majorité de neuf contre trois des douze membres de la commission de l'Open Market. M. Andrew Brimmer, l'un des trois minoritaires, avait estimé que l'assouplissement de la politique monétaire comportait à l'époque trop de risques de relance des pressions inflationnistes.

L'Allemagne fédérale réduit son taux d'escompte à 6 1/2 %

FRANCFORT, (AFP) — Le conseil central de la Banque Fédérale d'Allemagne, réuni hier à Francfort sous la présidence de M. Karl Klagen, a décidé d'atténuer sa politique restrictive de crédit en baissant d'une part le taux d'escompte de 7 à 6,5 p.c. et en réduisant d'autre part le taux des avances sur titres de 9 à 8 p.c.

Cette mesure entrera en application jeudi prochain, la journée de mercredi étant jour férié en Allemagne fédérale.

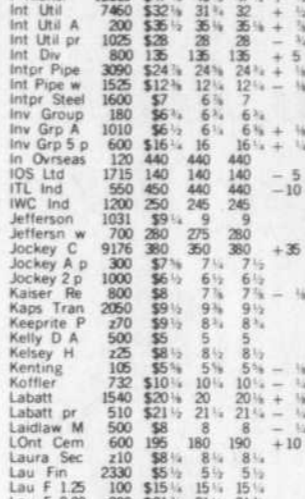
La dernière réduction du taux d'escompte remonte au mois de juillet dernier. A cette date, la Bundesbank décidait d'abaisser de 7,5 p.c. à 7 p.c. son taux d'escompte et, parallèlement, le taux des avances sur titres de 9,5 à 9 p.c. En même temps, l'institut d'émission a décidé de majorer de 15 pour cent à la date du 1er décembre les réserves obligatoires que les instituteurs de crédit sont tenus de placer sans intérêt auprès de la Bundesbank.

Toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like Acme Gas, Adanac, Agnico, etc.

Continentale Can Company



Andrew E. Fox

Nominations chez Continental Can Company



Perry W. Nelson, M.Sc.

M. Neil C. Darrah, vice-président administrateur, annonce deux nominations importantes à la division des produits métalliques de Continental Can Company of Canada Limited.

M. Fox se joindra à Continental en 1945 et occupa des postes importants à la direction du génie et des produits de la division. Avant sa nomination actuelle, il était le directeur général de la production.

M. Nelson entra à la compagnie en 1954 et occupa différents postes à la recherche, au service de l'équipement des clients, à la direction de l'usine et aux ventes. M. Nelson est un diplômé de l'université de la Colombie Britannique et obtint récemment sa maîtrise en sciences du Massachusetts Institute of Technology.

Table of stock market data for Montreal, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like Abitibi, Alcan, Algoma, etc.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Table of stock market data for Montreal, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like Abitibi, Alcan, Algoma, etc.

new york

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like ACF 240, Adress, Admire, etc.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Table of stock market data for Montreal, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like Abitibi, Alcan, Algoma, etc.

new york

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like ACF 240, Adress, Admire, etc.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Table of stock market data for Montreal, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like Abitibi, Alcan, Algoma, etc.

new york

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like ACF 240, Adress, Admire, etc.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Table of stock market data for Montreal, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like Abitibi, Alcan, Algoma, etc.

new york

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch., and various stock symbols like ACF 240, Adress, Admire, etc.

Advertisement for Ford and Mercury vehicles, featuring the headline 'Vous complexez rajouir votre parc de véhicules Ford et Mercury peuvent vous vendre ou vous louer des véhicules 1971 de tous genres.' and an image of a Ford Mustang.

Advertisement for Ford and Mercury vehicles, featuring the headline 'C'est le temps de louer ou d'acheter vos nouvelles Ford ou Mercury. En ce moment, le prix des voitures usagées est intéressant et les concessionnaires Ford et Mercury vous offrent davantage.' and an image of a Ford Mustang.

# l'information

## Attention MM. Palmer, Nicklaus, Player et Casper: "Peter Jackson" devient golfeur!

par MARC THIBEAULT

Claude Longpré, président du club de golf de la Vallée du Richelieu, a annoncé, avant-hier soir, que Peter Jackson, fumeur de cigarettes à ses heures, avait été accepté comme nouveau membre du club de Ste-Julie de Verchères.

Ce qui était sa façon de révéler ce que tout le monde savait depuis l'été dernier, soit que la compagnie Imperial Tobacco, représentée par la marque qui porte le nom "Peter Jackson", était maintenant commanditaire de l'Omniium Canadien, qui date de 1904 et qui, depuis 1936, avait été subventionnée, pour ainsi dire, par la distillerie Seagram. Celle-ci devait encore commander ce grand tournoi annuel l'an prochain et en 1972. Mais, devant le désir d'Imperial Tobacco d'entrer en scène plus ou moins immédiatement, Seagram accepta de céder sa place dès l'été prochain à l'Association royale de golf du Canada qui le méritait certainement. Autrement dit, parlant seulement d'argent, l'Omniium Canadien, en 35 ans, aura passé de \$3.600 à \$150.000. Messieurs de l'Imperial Tobacco, je vous félicite et, ajouta-t-il dans un petit sourire un tantinet malicieux, "je vous souhaite bonne chance".

Que l'Imperial Tobacco s'intéresse sérieusement au golf ne nous surprend pas trop. Elle s'y lance d'ailleurs après des études et analyses approfondies. Avant de risquer de tels montants, une compagnie veut savoir ce qu'il lui rapportera sur le plan commercial aussi bien que celui publicitaire.

Mais déjà, à l'automne de 1966, Imperial Tobacco commença à penser à se lancer dans le golf et nous le savons pertinemment bien puisque ce fut à la suite d'une suggestion venant de notre part. Nous avions alors proposé à cette compagnie de commanditer non pas l'Omniium Canadien, puisqu'il appartenait toujours à Seagram, mais, plutôt, à l'occasion d'Expo '67, un tournoi du circuit professionnel des proctes américaines (Kathy Whitworth, Mickey Wright, Carol Mann, Marilyn Smith, Patty Berg, etc...) auquel nos meilleurs golfeuses canadiennes amateurs, telles que Marlene Stewart Streit, Jocelyne Bourassa, Hélène Gagnon, Dul-

### En 1936

A propos de ces frais supplémentaires qui, à l'année longue (un tel tournoi ne s'organise pas du soir au lendemain), peuvent dépasser les \$200.000, il faut citer les paroles de Jack Clifford, le parfait bilingue vice-président de



Seagram qui, avant-hier soir justement, représentait avec beaucoup de charme et d'humour les anciens commanditaires de l'Omniium du Canada: "Lorsque Seagram prit la commande du tournoi en 1936", déclara-t-il, "on annonça que la bourse en était une de \$5.000. En fait et en prix, nous ne donnions que \$3.300 plus \$300 pour le meilleur golfeur canadien du tournoi. Le montant cachait \$1.200 en réclames commerciales et \$200 comme cachet spécial au secrétaire de l'Association royale de golf du Canada qui le méritait certainement. Autrement dit, parlant seulement d'argent, l'Omniium Canadien, en 35 ans, aura passé de \$3.600 à \$150.000. Messieurs de l'Imperial Tobacco, je vous félicite et, ajouta-t-il dans un petit sourire un tantinet malicieux, "je vous souhaite bonne chance".

Un record?

L'an dernier, alors que l'Omniium Canadien fut disputé à London, Ontario, on atteignit des recettes-record grâce, surtout, à la vente de billets à l'avance pour un montant total de \$196.000. Les directeurs du club Vallée du Richelieu, qui étaient là, ne furent pas sans se promettre de faire tout aussi bien, sinon mieux. L'été prochain. En date du 15 novembre 1969, les membres du club London avaient vendu pour \$25.000 de billets à la semaine. En date d'avant-hier, 16 novembre, le comité des ventes dirigé par le Dr René Robillard avait vendu des billets pour un total de \$65.000, ce qui laisse certes entrevoir la possibilité d'un autre record de recettes.

### La liste

Voici maintenant, dans l'ordre de dates, les tournois de golf qui, l'an prochain, seront commandités par "Peter Jackson" et Imperial Tobacco:  
Omniium de l'Ontario, 17 au 19 juin (dates préliminaires, site à être annoncé), \$16.000;  
Omniium du Québec, 25 au 27 juin (dates préliminaires), club Summerlea, \$16.000;  
Omniium du Canada: 1er au 4 juillet, Club de la Vallée du Richelieu, \$150.000;



## LE CLUB DE GOLF DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC.

Omniium des provinces de l'Atlantique, 8 au 10 juillet (dates prévenues, club à être annoncé), \$5.500;  
Omniium du Manitoba, 15 au 17 juillet (dates prévenues) Club Rosmere Ile Winnipeg, \$8.500;  
Omniium de la Saskatchewan: 22 au 24 juillet, à Regina (dates prévenues, club à être annoncé), \$7.500;  
Omniium de l'Alberta: 29 au 31 juillet, à Calgary (dates prévenues, club à être annoncé), \$8.500;  
Omniium de la Colombie britannique, 5 au 7 août (dates prévenues, site à être annoncé), \$16.000.

Les pros canadiens vainqueurs ou ayant réussi le plus bas total parmi les Canadiens en compétition dans ces tournois, se qualifieront automatiquement pour prendre part à l'Omniium Canadien (ceux des championnats de l'Ontario et du Québec pour celui de 1971, les autres, survenant après, pour celui de 1972).

Le golf professionnel, sur la scène nationale, est donc en meilleure santé que jamais. Sur la scène québécoise et pour le moment, la situation est moins intéressante. On sait que, récemment, la brasserie O'Keefe annonçait qu'elle abandonnait, après 13 ans, sa commandite des tournois pro-am présentés de par le Québec. On espère encore et toutefois subventionner des tournois pour amateurs. Mais sur le plan professionnel et à l'Est, rien de nouveau.

# sportive

## Au hasard des nouvelles

L'UNION SOVIETIQUE a accepté d'envoyer son équipe nationale de hockey aux Etats-Unis le mois prochain. Elle y disputera une série de six matches hors-concours contre autant d'équipes de la ligue Eastern, et ce, selon les règlements de la Ligue Nationale de hockey.

EMILE FRANCIS, des Rangers de New York, et John McLellan, des Maple Leafs de Toronto, sont au moins d'accord sur un point, à savoir qu'un match contre une équipe de l'expansion n'est plus une victoire assurée. McLellan, pour appuyer ses dires, fait remarquer que ses Leafs avaient perdu six points aux mains des Canucks de Vancouver, et Emile Francis fait observer que seulement trois équipes de la division Est ont une moyenne supérieure à .500 cependant que la division Ouest en compte cinq (avant les parties d'hier soir).

NIMA RINDT, veuve du pilote autrichien Jochen Rindt qui a trouvé la mort sur la piste de Monza en septembre dernier, recevait hier à Londres le trophée de championnat du monde des conducteurs enlevé par son mari en 1970. C'est la première fois que ce trophée, couronnant le meilleur pilote de Formules 1 au monde, est attribué à titre posthume.

LE TROPHEE HEC CRIGHTON, attribué annuellement au joueur de football universitaire par excellence au Canada, sera attribué vendredi à l'un des quatre joueurs suivants: Tony Proudford, de Pointe-Claire, second de ligne de l'Université du Nouveau-Brunswick, représentant l'Association athlétique de l'Atlantique; Paul Paddon, quart-arrière de l'Université d'Ottawa, de la Conférence centrale; Heino Lilles, demi de l'Université Queen's de Kingston, de l'Association athlétique Ontario-Québec; et Bob Kraemer, quart-arrière de l'Université du Manitoba, de l'Association athlétique de l'Ouest.

STANLEY ROUS, président de la Fédération internationale de soccer, vient de déclarer que si le Comité olympique international décidait de bannir le soccer des Jeux olympiques, sa fédération mettrait immédiatement sur pied un championnat mondial amateur. Il a ajouté que l'opposition manifestée par certains dirigeants du CIO envers le soccer pourrait fort bien amener la FIS à accélérer le mouvement. Il a enfin dit qu'il était inconcevable que les dirigeants olympiques veuillent réduire à huit le nombre des équipes admises aux Jeux alors que le soccer est le sport le plus populaire dans le monde entier.

LE HOCKEY MINEUR est en marche dans ville de Laval depuis quelques jours déjà. La dernière statistique de Gilles Creamer, du service de la récréation, indique que le succès appartient à la majorité des secteurs dans les différentes catégories. C'est ainsi que Saint-Vincent et Fabreville sont en tête du classement junior, respectivement dans les sections Est et Ouest; Saint-Vincent et Chomedey-Nord dominent le classement cadet; Laval-des-Rapides et Sainte-Dorothée font de même chez les benjamins; et enfin, Duvernay et Chomedey-Sud mènent dans la catégorie minime (pee-wee).

LE CHAMPIONNAT MONDIAL des poids légers pour l'Américain Mando Ramos et l'Écossais Ken Buchanan, sera l'enjeu d'un combat que se livreront ces deux boxeurs, le 5 février prochain à Los Angeles. Le Conseil mondial de la boxe vient en effet d'approuver la présentation, à la condition que le vainqueur du match mette ensuite son titre en jeu, dans les 90 jours, devant l'Espagnol Pedro Carrason. Rappelons que le CMB a déclaré ce titre vacant après la victoire de Buchanan sur Ismael Laguna, en septembre dernier, parce qu'il n'avait pas approuvé le combat.

LE SKI DE FOND est de randonnée à maintenant son école, unique en son genre au Québec, qui ouvrira ses portes à la fin du mois à l'Auberge des Collines de Val-Morin. Jean-Guy Bédard, instructeur en chef de cette école, précise qu'elle vise à fournir à toute la population l'occasion de participer à un sport qui contribue à améliorer la condition physique des individus, tout en leur donnant la chance de se récréer dans un endroit merveilleux des Laurentides. Les leçons s'adressent surtout aux groupes familiaux. Aucune expérience n'est nécessaire et l'équipement sera fourni à ceux qui n'en ont pas. Pour renseignements: 665-8288.

LE DANEMARK, l'un des plus forts pays du monde dans la discipline du badminton, vient de nous déléguer ses quatre meilleurs joueurs: Eln Hansen, Klaus Kaagaard, Poul Petersen et Tom Bacher. Ils ont commencé une tournée canadienne qui les mènera de Sydney, N.-E., jusqu'à Vancouver. Le dernier arrêt de leur séjour sera Montréal, en décembre prochain.



COLEEN WALLACE, "Reine du soccer québécois" de 1970, couronnera celle qui lui succédera, samedi soir prochain à la salle de l'Association Allemande, 20 est rue Crémazie. L'heureuse gagnante du concours de la Fédération de Soccer du Québec gagnera un voyage-excursion de 21 jours à Rome, une courtoisie d'Alitalia.

## FOSTER ET FRAZIER, DEUX GARS CONFIANTS

Par MICHEL HENAUPT

DETROIT (AFP) - Bob Foster, le champion du monde des poids mi-lourd qui affronte Joe Frazier pour le titre toutes catégories ce soir à Detroit, n'a fiche pas le même empressement que son adversaire pour, en cas de victoire, rencontrer Cassius Clay et mettre ainsi fin à la confusion qui règne chez les poids lourds depuis le récent retour du champion déchu mais vaincu.

Il préférerait en effet d'abord boxer le vainqueur du combat des espoirs Foreman-Kirkman, (ce soir également mais à New York) s'il réussissait à être le premier champion mi-lourd à ravir le titre de la catégorie supérieure, exploité qui échappa à un nombre de ses prédécesseurs dont Georges Carpentier, Tommy Loughran, Bill Conn et Archie Moore.

Le calme et taciturne Washingtonien de 31 ans est même tout à fait confiant d'y parvenir avant la huitième ronde.

Cuisses plus puissantes, ce solum épaïs, Bob Foster qui s'est depuis à une abondante suralimentation pour augmenter son poids, est persuadé de réussir le crochet précis et percutant qui aura raison de la "locomotive du ring" qu'est Joe Frazier. "Je ne vais pas seulement gagner, je vais le mettre K.O. dans les sept premières rondes", assure le long boxer noir qui, grâce à son allonge, tentera de se tenir à distance en attendant l'ouverture. Joe Frazier, quant à lui, est beaucoup plus vague dans ses prédictions de victoire. Il entend donner raison aux pronostics, largement en sa faveur, "entre la première et la quinzième ronde", et ensuite aller à l'Astrodome d'Houston ou au Madison Square Garden de New York chercher réparation de la double humiliation que lui a fait subir Mohammad Ali. "En 1965, j'ai battu-t-il. Clay m'a traité de jeune et de maitrelet alors que je débutsais dans le professionnalisme. Maintenant que je suis le champion - l'officiel - il jette une ombre sur mon titre en revenant à la boxe. Je le punirai de ce double affront".

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 10 novembre 1970, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de ST. JEAN CARTAGE INC. dues à LA BANQUE DE MONTRÉAL ont été cédées, transférées et ré-assignées à ST. JEAN CARTAGE INC., a été enregistré le 12 novembre 1970, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 224157.

MONTREAL, le 18 novembre 1970. BRODIE & POLISUK, Avocats.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 10 novembre 1970, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à NADEAU EXPRESS (HUNTINGDON) INC. ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION, a été enregistré le 12 novembre 1970, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 224158.

MONTREAL, le 18 novembre 1970. BRODIE & POLISUK, Avocats.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No 293 318 GILLES GAUTHIER, propriétaire de taxi, résident et domicilié à Montréal, district de Montréal, demandeur.

contre - VALMONT D'ARACHE, autoprof, gentilhomme, résident et domicilié au 2817, rue Duhaie à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux incconnus, défendeur.

IL EST ENJOINT à VALMONT D'ARACHE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 13 novembre 1970. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Me. Louis A. Toupin 288 ouest, rue St-Jacques, 1010 Montréal, Avocat du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No 386 189 LES ENTREPRISES AUCLAIR INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, demanderesse.

contre - GILLES GOUDREAU, autoprof de la Ville et de la cité de Montréal, et maintenant de lieux incconnus, défendeur. IL EST ENJOINT à GILLES GOUDREAU à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 12 novembre 1970. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Mes Shenker & Teitelbaum, 1018 rue Ste-Catherine, ouest, 920, Montréal 116, Qué., Avocats de la demanderesse.

VILLE D'OUTREMONT DEMANDE DE SOUSMISSION: CONSTRUCTION D'EGOUT Des soumissions cachetées dans des enveloppes officielles et fournies à cette fin, et portant la mention "Construction d'égoût", seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 25 novembre 1970, au bureau du Gérant. Chaque soumission devra être faite sur des formulaires officiels fournis par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formulaires ainsi que les cahiers de charges et les enveloppes de retour, au bureau du Gérant, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Ste-Catherine. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Pierre Falure, o.m.a. Greffier de la Ville.

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CREANCIERS Dans l'affaire de la faillite de: FEDERAL AUTO PARTS LTD. corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires et son siège social au 289 est, Jean Talon, Montréal, dans la province de Québec.

failli AVIS est par les présentes donné que FEDERAL AUTO PARTS LTD a fait une cession le 13ème jour de novembre 1970, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25ème jour de décembre 1970, à 11:00 heures de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, 1er étage, Montréal, dans la province de Québec. Le Syndic Paul Hébert C.A. 225, rue St-Jacques, Montréal, P.Q. Tél: 488-8381

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CREANCIERS Dans l'affaire de la faillite de: JEAN CARPENTIER, autoprof, gentilhomme, résident et domicilié au 2170 Henri Bourassa, est. Mtl, P.Q.

failli AVIS est par les présentes donné que JEAN CARPENTIER a fait une cession le 13ème jour de novembre 1970, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25ème jour de décembre 1970, à 10:00 heures de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, 1er étage, Montréal, dans la province de Québec. Le Syndic Paul Hébert C.A. 225, rue St-Jacques, Montréal, P.Q. Tél: 488-8381

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No 277 772 JEAN CLAUDE LACHANCE, du 94 Auguste Laclez à Boucherville, district de Montréal, demandeur.

contre - WILLY MENTHA, du 80, 11e Ave. Roburo, Province de Québec. GILBERT SCHAESE, du 472, rue Grosveau à Montréal. YVON NOISEUX, autoprof, du 514, rue Albert à Cowansville, district de Bedford, et maintenant de lieux incconnus, défendrés.

IL EST ENJOINT à YVON NOISEUX à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 11 novembre 1970. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Mes. Desjardins, Ducharme & Ass, 629 ouest, Bl. Dorchester, Montréal 101, Avocats du demandeur.

MINISTRE DES TRANSPORTS OTTAWA ONTARIO APPEL D'OFFRES DES SOUSMISSIONS CACHEES, adressées au sous-séjour, bureau 108, immeuble Hunter, Ottawa, et portant la mention "Soumission pour éclairage de parc de stationnement et de chemin-traversé, sont reçues jusqu'à 15 heures, heure normale de l'Est, le 8 décembre 1970 pour l'installation de lampadaires de parc de stationnement et de chemin-traversé ainsi que de signaux de circulation à l'aéroport international de Montréal, Dorval (Qué.). On pourra examiner les plans, cahier des charges et autres documents de soumission au bureau de l'acheteur régional, ministère des Transports, pièce 162, immeuble de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval (Qué.), et en obtenir des exemplaires sur dépôt, pour chaque jeu, d'un chèque visé de \$25.00 établi à l'ordre du Receveur général du Canada. On pourra aussi prendre connaissance des plans et du cahier des charges aux bureaux de l'Association de la construction de Montréal.

Le Chef suppléant des Achats et des Contrats, R.J.D. Brown

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 10 novembre 1970, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à ST. JEAN CARTAGE INC. ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION, a été enregistré le 12 novembre 1970, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 224159.

MONTREAL, le 18 novembre 1970. BRODIE & POLISUK, Avocats.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No 388 583 LAVAL BERGERON, gentilhomme, résident et domicilié à St-Apollinaire, district de Québec demandeur.

contre - PATRICE PAUL BRIE, autoprof, gentilhomme, résident au 4880 rue Eplandé, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux incconnus, défendrés.

IL EST ENJOINT à PATRICE PAUL BRIE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 13 novembre 1970. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Me. Roland G. Chauvin 430 St-François-Xavier Montréal 125, Avocat du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No 100564 JARDINS LAMONT LIMITEE, corps politique et incorporé dûment constitué selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en la Cité de St-Laurent, district de Montréal, au 627 boulevard Décarie, suite 5, Demanderesse.

contre - LES HERITIERS COLLECTIFS DE FEU SAMUEL JONATHAN, le quel, de son vivant résidant à Ville Laval, district de Montréal, décédé le 2 novembre 1970. Défendrés.

IL EST ENJOINT à FEU SAMUEL JONATHAN, le quel, de son vivant résidant à Ville Laval, district de Montréal, décédé le 2 novembre 1970, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 10 novembre 1970. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Mes Campbell, Pepper & Ass, 1, Place Ville Marie Montréal 111 Avocat de la demanderesse.

Par ORDRE DE LA COUR L'intimé Ronald Graham Mawhood est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 6 novembre 1970. JACQUES PERRON, REGISTRAIRE. MRS. STECKLER & VIRAG, 218, St. James St. West, Toronto, P.Q.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 10 novembre 1970, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à ST. JEAN CARTAGE INC. ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION, a été enregistré le 12 novembre 1970, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 224160.

MONTREAL, le 18 novembre 1970. BRODIE & POLISUK, Avocats.

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO 10977 DAME IDA ANITA PROVENCHER, ménagère, de la Cité de LaSalle, District de Montréal, requérante.

contre - HOWARD EDWIN ROBINSON, autoprof des Cité et District de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, Intimé. L'intimé est requis de comparaître dans un délai de soixante jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à son intention à la Division des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce. Montréal, 13 novembre 1970. Jacques Perron Régistrateur

FRANÇOIS PERRON REGISTRAIRE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPERIEURE No 11832 DAM CATHAREL HELEN SUTHERLAND MAWHOOD, résident à Ste-Anne de Bellevue, district de Montréal, requérante.

contre - RONALD GRAHAM MAWHOOD, de lieux incconnus, Intimé. L'intimé Ronald Graham Mawhood est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 6 novembre 1970. JACQUES PERRON, REGISTRAIRE. MRS. STECKLER & VIRAG, 218, St. James St. West, Toronto, P.Q.

MONTREAL, le 11 novembre 1970. MRS. LESLYK & CLARKE 1 Place Ville Marie, Suite 1110, Montréal 113, Québec.

# Une soirée Richard contre des Phoques pas trop dorés

par MARC THIBEAULT

Les Golden Seals de Finleyland, pardon, de la Californie, étaient au Forum, hier soir, et malgré de nombreux et inutiles coups de patin et quelques batailles tout aussi futiles, ils ne purent faire mieux que de perdre au compte facile de 5-1 contre des Canadiens de Montréal jouant plus ou moins les gros chats devant des petits phoques pas trop dorés. Les plus gros de ces chats étant un Henri Richard partout sur la patinoire et ayant participé à quatre des cinq buts des siens, un Jean-Claude Tremblay superbe, un Yvan Cournoyer revenant au jeu avec la même fougue qu'il y a trois semaines et un gardien Philippe Myre qui aurait bien mérité d'enregistrer le deuxième blanchissage, comme l'on dit, de sa jeune saison.

John Ferguson? Il joua exactement une minute et 29 secondes (en deux apparitions), histoire de satisfaire une foule le réclamant et de "se faire" un peu les jambes sur une glace qu'il ne croyait plus devoir sillonner.

La première période, jusqu'à la 15ème minute de jeu exactement, fut marquée de montées rapides et variées mais néanmoins un peu monotones. Dans les deux premières minutes, Yvan Cournoyer, plein d'ardeur, arriva seul devant Gary Smith mais ne put compter. Quelques secondes après, Gary Jarrett, qui porte un chandail no 12 comme Cournoyer, connut la même expérience contre Philippe Myre.

Dans la 8ème minute, Mahovlich reçut une belle passe de Savard devant le filet mais Smith bloqua son lancer. Six minutes plus tard, Myre faisait la même chose devant un Gary Creteau seul devant lui.

Bien qu'il ne fut pas crédité d'une passe officielle, c'est Serge Savard qui commença le jeu qui donna au Tricolore son premier but. De la ligne rouge, il passa à un Henri Richard qui, tout en attendant le disque, enjamait la ligne bleue. L'ayant reçu, il avança en zone adverse, feignit un lancer et passa, en plein centre et à 20 pieds du filet, à Mahovlich qui lança entre Vadnais, Stackhouse et les jambières de Smith.

Quatre minutes et 5 secondes après, Canadien portait le compte à 2-0. Savard passa à Marc Tardif qui passa à un Richard jouant l'ail droit. Il avança vers le coin droit puis lança à tout hasard et de coté vers le filet en espérant passer à un Cournoyer passant devant le but en compagnie d'un Ted Hampson le tenant en échec. Le disque frappa la jambe de Hampson et tomba derrière un Smith assez surpris.

Le 3ème but du Canadien, également le 3ème de la saison pour un Richard un peu, beaucoup, partout sur la patinoire, fut encore le résultat d'un jeu inattendu. Alors que la Californie menait une attaque, Vadnais se retrouva avec le disque entre la ligne rouge et la ligne du Canadien, la rondelle étant sortie de la zone défensive du Tricolore. Avant qu'il ne sache ce qui lui arrivait, Vadnais fut durement mis en échec par Mahovlich et, pendant que les deux roulaient sur glace, le disque passa devant un Richard qui s'échappa avec, seul devant lui, le défenseur Stackhouse. Il l'attira et l'amena avec lui jusque devant le filet de Smith et alors qu'ils y arrivaient entre-mêlés, le disque bondissait derrière un gardien ne sachant trop ce qu'il devait arrêter! Mahovlich ne fut pas crédité d'une passe mais sa mise en échec de Vadnais fut l'effort qui causa le but.

Canadien reprit ce but pendant une punition à Mayne Muloin. A la ligne bleue, J.C. Tremblay lança et atteignit un joueur adverse. Mais le disque tomba devant le bâton de Redmond. Ce dernier lança à son tour et atteignit un rival. Mais le disque passa et tomba devant Mahovlich devant le but... et pan!

25 secondes avant la fin, mêlée générale, démarrée par Hextall et Harper. Mo-

EST	G	P	N	Pts	BP	BC
Montréal	9	5	3	54	40	21
Boston	9	4	2	55	48	20
New York	9	4	2	54	31	20
Vancouver	6	9	3	42	55	16
Détroit	4	9	3	45	53	11
Toronto	4	11	0	43	55	8
Buffalo	3	11	2	25	62	8

QUEST	Chicago	St-Louis	Minnesota	Philadelphie	Los Angeles	Pittsburgh	Californie
G	10	3	4	56	34	24	
P	8	3	5	37	29	21	
N	7	5	3	36	35	17	
Pts	6	2	33	36	16		
BP	7	6	1	44	42	15	
BC	4	6	6	42	41	14	
	5	10	2	39	55	12	

LIGUE AMERICAINE	Hier	Baltimore	Cleveland	Hersey	Rochester
G	10	4	1	58	41
P	6	6	2	53	47
N	6	7	2	43	43
Pts	6	7	1	38	45

Ce soir	Buffalo à Toronto	New York à Los Angeles	Boston à Minnesota
G	10	4	1
P	6	6	2
N	6	7	2
Pts	6	7	1

Californie aurait pu, ensuite, profiter d'une punition à Le-maire mais la défensive monténégalaise sut très bien contenir les offensives plus ou moins futiles de "Phoques" pas trop dorés.

**Fergy est là!**  
A 11:32 de la deuxième période, alors que Vadnais venait d'être puni, l'instructeur Ruel fit plaisir aux 16-705 amateurs en envoyant John Ferguson au jeu. On le réclamait depuis la 18ème minute de la 1ère période et Fergy, qui ne devait jouer qu'une minute, reçut une ovation d'une minute avant que l'on puisse poursuivre la partie.

A 12:53, Lapointe décocha un lancer-boulé de la ligne bleue si puissant que le retour alla, en "V", à J.C. Tremblay à l'autre bout de la ligne bleue. J.C., la retourna à son jeune coéquipier et Lapointe y alla d'un autre lancer-canon qui, cette fois, fut bon, le compte passant à 4-0.

Et comme il avait passé le disque à Lapointe en tout premier lieu, Richard fut crédité d'une autre passe.

Une petite bataille entre Larose et Mattiussi anima les choses, les deux recevant des majeures et Larose, en plus, une mineure assez inexplicable puisque ce fut Mattiussi qui était le premier responsable de l'incident.

Ce qui ne changea guère les choses puisque durant les deux minutes où ils furent en minorité, les Canadiens, grâce à Savard, Rochefort, Harper et Tremblay, limitèrent les joueurs de la Californie à 0 lancer!

En début de 3e période, Dennis Hextall et Savard se livrèrent un bon combat de boxe au cours duquel de bons coups furent donnés de part et d'autre. Décision? Match nul.

Californie marqua son seul but en 16ème minute alors que Joe Hardy, dans la zone du Canadien, tenta, près de la ligne bleue, une passe-arrière vers Ernie Hicke, le frère de Bill. Mais Mahovlich l'intercepta et poussa le disque dans le coin droit, où Hardy était rendu. Celui-ci repassa en arrière, cette fois devant le filet de Myre, vers un Ernie Hicke qui avait aussi avancé et qui était bien dégagé pour tromper Myre et lui voler son blanchissage.

**À Blue Bonnets**  
Pari double: Perfect Blend (2) et Uno Amigo (8): \$194.30.  
1ère quintela: Doris Darling (3), Clever Julie (6): \$15.10.  
2ème quintela: Pompier Bill (6) et Tart Yankee (9): \$23.30.  
Exacta: Bare Foot Boy (2) et Drummond Bve (6): \$77.00.  
Mutuel: \$460.477.  
Assistance: 6,823.

LIGUE NATIONALE	EST	G	P	N	Pts	BP	BC
Montréal	9	5	3	54	40	21	
Boston	9	4	2	55	48	20	
New York	9	4	2	54	31	20	
Vancouver	6	9	3	42	55	16	
Détroit	4	9	3	45	53	11	
Toronto	4	11	0	43	55	8	
Buffalo	3	11	2	25	62	8	

LIGUE AMERICAINE	EST	G	P	N	Pts	BP	BC
Chicago	10	3	4	56	34	24	
St-Louis	8	3	5	37	29	21	
Minnesota	7	5	3	36	35	17	
Philadelphie	6	2	33	36	16		
Los Angeles	7	6	1	44	42	15	
Pittsburgh	4	6	6	42	41	14	
Californie	5	10	2	39	55	12	

Ligue Nationale	Hier	Baltimore	Cleveland	Hersey	Rochester
G	10	4	1	58	41
P	6	6	2	53	47
N	6	7	2	43	43
Pts	6	7	1	38	45

Ce soir	Buffalo à Toronto	New York à Los Angeles	Boston à Minnesota
G	10	4	1
P	6	6	2
N	6	7	2
Pts	6	7	1

**Château Laurier... la clef d'Ottawa.**  
Retenez une chambre en cinq sec. 877-4032  
Si vous allez à Ottawa, soyez au centre des activités. Au Château, c'est en plus une chaude hospitalité. Un service excellent. Des chambres et suites spacieuses. Des distractions nombreuses. Une piscine intérieure chauffée. Des bains Sauna. Le stationnement gratuit. Le transport gratuit par autobus de la gare du CN. Un hôtel CN.  
\*Appels de Montréal seulement. Pour appeler sans frais de Québec: Zenith 0-0070.

ment insignifiant mettant fin à une joute facilement gagnée par l'équipe monténégalaise qui, demain soir, affrontera Toronto.

Première période	1-Montréal: Mahovlich (7)	Richard	15:00
2-Montréal: Richard (2) <td></td> <td>Savard, Tardif</td> <td>19:05</td>		Savard, Tardif	19:05
Pun: Aucune			
Deuxième période			
3-Montréal: Richard (3)			2:50
4-Montréal: Lapointe (6)			12:53
Pun: Vadnais, Redmond 4:33, Savard 4:55, Montréal, trop de joueurs sur la glace, servie par Richard 9:16, Vadnais 11:32, Stackhouse, majeure, Larose, mineure, majeure 16:14.			
Troisième période			
5-Californie: E. Hicke (2)			15:08
6-Montréal: Mahovlich (8)			18:06
Pun: Hextall, Savard, majeure 1:57, Roberts 5:35, Muloin 17:03, Hextall, Harper, majeure 19:35.			
Lancers:	Californie	6 8 12 - 26	
Montréal	10 12 11 - 33		
Gardiens:	G. Smith (C), Myre (M).		
Assistance: 16,709.			

## Colette gagne!

Paul Colette, de la Palestre Nationale, a vaincu Victor Bernier, du club Drouin, catégorie 122 livres, dans le principal combat de boxe qui a été présenté, hier, au Centre Paul Sauvé devant environ 400 personnes.

Dans les autres combats, Bobby de Cotret a livré un match nul à Michel Bergeron (75 lbs); Stan Royston a mis KO à la 2ème ronde, Claude Vaillancourt (119 lbs); Joseph Uroo a défait Gilles Mariner (148 lbs); Julien Bolduc a battu Raymond Wilscam (160 lbs); Daniel Lévesque a eu raison d'Yvan Mécure (110 lbs); Petro Kontarini a eu le dessus sur Robert Rousseau (150 lbs); Marc Leblanc a battu Jean Lapointe (135 lbs); Valentino Bragajo a vaincu Maurice Bergeron (175 lbs) et Marc Gervais a défait Normand Amyot (147 lbs).

— Moses Denson, 25 ans, une recrue de l'université Maryland State, à un poste de demi offensif;  
— Gene Cepetelli, à 30 ans, l'un des plus vieux joueurs de l'équipe et de la LNF, au poste de centre offensif;  
— Steve Booras, 21 ans, recrue du club Las Vegas, de la ligue Continentale, à un poste d'ailier défensif, blessé à un genou il y a six semaines, Booras a dû être opéré et il jouera pas avant l'an prochain; son choix constitue quand même une confirmation des éloges unanimes qu'on avait à son endroit.

— Ed George, 23 ans, autre recrue, diplômé de l'université Wake Forest, à un poste de bloqueur offensif;  
— Al Phaneuf, 26 ans, un Montréalais choisi "recrue de l'année" dans l'Est l'an dernier à un poste de demi défensif;  
— Steve Smeare, 21 ans, recrue de l'université Penn State, à l'autre poste d'ailier défensif.

**Hockey**  
**Minnesota 5, Blues 3**  
Première période  
1—Minnesota: Burns (3)  
O'Shea, Manne, ... 5:22  
2—St-Louis: Morrison (4)  
Berenon, Bordelau, ... 10:21  
3—Minnesota: O'Brien (1)  
Williams, ... 10:29  
Pun: Sutherland 6:44, Barrett 9:56.  
Deuxième période  
4—St-Louis: Sutherland (1)  
B. Flager, St-Marseille, ... 11:18  
5—Minnesota: Drouin (6)  
Williams, ... 13:37  
6—Minnesota: Williams (1)  
Goldworthy, Parisse, ... 17:54  
7—St-Louis: Roberts (4)  
St-Marseille, ... 18:56  
Pun: Picard 8:24, Drouin 11:29, Sabourin 11:29, Picard 17:09.  
Troisième période  
8—Minnesota: O'Shea (4)  
Burns, ... 17:01  
Pun: Grant 7:27  
Lancers:  
Minnesota 12 8 7-27  
St-Louis 6 16 11-33  
Gardiens: Worsley (M), Hall (St-L).  
Assistance: 17,883.

**Voyagers 1, Kings 3**  
Première période  
1—Springfield: Dineen (Volman), ... 1:59  
Pun: Côté 13:51, Potvin 17:34, Roberto 18:41.  
Deuxième période  
2—Springfield: Goring, ... 1:56  
3—Montréal: Lefley (Gray, Huck), ... 5:20  
4—Springfield: Dineen (Volman, Stanfield), ... 14:15  
Pun: Miller 5:15, Hyndman majeure, Gibbons mineure, majeure 17:41.  
Troisième période  
Aucun but.  
Pun: Gagnon, Landon 19:12, Lemieux 19:39.  
Lancers:  
Springfield 18 8 10-36  
Montréal 11 12 9-32  
Assistance: 2,500

— Mike Widger, 22 ans, recrue du Virginia Polytechnic Institute, à un poste de second tiers extérieur.

C'est donc dire que sur 24 postes, huit sont occupés par des joueurs de l'instructeur Sam Etcheverry.

Deux autres recrues ont également été choisies sur l'équipe d'étoiles, soit le quart-arrière Gary Wood et le demi défensif Al Marcelin.



LE PREMIER DES DEUX BUTS DE MAHOVLICH -- A l'instar d'Henri Richard, le grand Pete Mahovlich, hier soir au Forum, a marqué deux buts. Voici son premier (et 7ème de la saison) à 15:00 de la 1ère période et dont sont témoins le gardien Gary Smith et Mickey Redmond. (Photo LE DEVOIR par Donati)

## 8 Alouettes parmi les "as"

Huit porte-couleurs des Alouettes de Montréal, dont cinq recrues, font partie de l'équipe d'étoiles de la section Est de la Ligue Canadienne de football, dont on a annoncé hier la formation. Cinq des Montréalais élus s'alignent à la défensive.  
Les huit, dont six sont des Américains:  
— Charlie Collins, un "vétérain" de 24 ans, qui s'est joint à l'équipe vers la fin de la saison 1968, au poste de second tiers de centre;  
— Les Chats-Tigres de Hamilton, champions du calendrier régulier, et les Argonauts de Toronto, détenteurs du 2ème rang, ont placé six joueurs chacun sur la formation de rêve, Ottawa obtenant quatre postes seulement.

**Le scrutin**  
Le choix des équipes a été fait à la suite d'un scrutin parmi les chroniqueurs de football du Canada.  
Au poste de quart-arrière, là où Russ Jackson, des Riders, avait été un choix unanime au cours des quatre dernières saisons avant de prendre sa retraite, Wood, son successeur, a recueilli 20 voix, contre 8 pour Wally Gabler, du Hamilton, deux pour Tom Wilkinson, du Toronto, et un chacun pour Joe Zuger, du Hamilton, et Sonny Wade, des Alouettes.



— L'Est compte un tout nouveau champ-arrière à comparer à l'an dernier, Bill Symons, du Toronto, a été un choix unanime, tandis que Denson et Dave Fleming, du Hamilton, ont également recueilli plusieurs voix.  
— L'an dernier, le champ-arrière se composait de Vic Washington, Dave Raymer et Dennis Duncan. Ces deux derniers n'ont obtenu que très peu de points au scrutin.  
— Charlie Bray, comme garde, et Mel Profit, comme ailier rapproché, tous deux de Toronto, Ellison Kelly, comme bloqueur, et Tommy Joe Coffey, comme ailier éloigné, tous deux du Hamilton, conservent leur poste de l'an

dernier sur l'équipe offensive. Coffey y est d'ailleurs élu pour une 4ème saison consécutive.

À la défensive, Angelo Mosca, du Hamilton, en est à sa 5ème équipe d'étoiles, tandis que son coéquipier Garney Henley, un choix unanime, est un "as" pour la 6ème saison d'affilée. Marv Luster, du Toronto, est un autre choix unanime, tout comme Charlie Collins.

Booras ne l'emportait que par une seule voix sur Ed Harrington, du Toronto, comme ailier défensif.

Parmi les absents de marque, on note le capitaine John Barrow, du Hamilton, le demi défensif Dick Thornton, du Toronto, et Kenny Lehman, des Riders, ce dernier ayant une fiche de cinq saisons consécutives comme second tiers extérieur. Il faut dire qu'il a été blessé au début de la saison et n'a pu revenir au jeu par la suite.

**Voici les équipes:**  
**OFFENSIVE** — quart-arrière: Wood; demi: Denson, Symons et Fleming; flaqueur: Jim Thorpe (Toronto); centre: Cepetelli; gardes: Bray et Bill Danychuk (Hamilton); bloqueurs: Kelly et George; ailiers: Profit et Coffey.  
**DEFENSIVE** — ailiers: Smeare et Booras; bloqueurs: Mosca et Marshall Shirk (Ottawa); second tiers de centre: Collins; second tiers extérieurs: Widger et Jerry Campbell (Ottawa); demi défensifs: Henley, Luster, Jim Tomlin (Toronto), Phaneuf et Marcelin.

## INSCRITS À B.B.

**CE SOIR**  
**PREMIERE COURSE**  
Trot N.G. de \$6,500 BOURSE: \$1,500  
1—Killary Pride G. Hendon 2-1  
2—Dave G. Herbert 5-2  
3—Waballa R. Panton 3-1  
4—Sandy M. Bouvette 9-2  
5—Princeton Lobell D. MacTavish 9-1  
6—Charron D.M. Watson 8-1  
2—Armbr Jaz C. Grisé 10-1  
3—Jersey Lester C. Pelletier 12-1  
**DEUXIEME COURSE**  
Ambly N.G. de \$3,000 (all) BOURSE: \$1,300  
1—Great Drummer M. Turcotte 5-1  
2—Jerry Flyer W. Mosher 5-2  
3—Rusty Moko R. Bouthillier 3-1  
4—Spunky Joe G. Paquette 4-1  
5—Sidney Frost J. Findley 5-1  
4—Pleasant Emma J. Hébert 6-1  
5—Glendale Richard Y. Filion 8-1  
6—Catin Drummond G. Jutra 10-1  
7—Sherman David J. MacGregor 12-1  
8—AE-Mr. Mary F. Nadeau 1-1  
9—Green River Thibe R. Samson 1-1  
**TROISIEME COURSE**  
Ambly N.G. de \$3,000 (all) BOURSE: \$1,400  
1—Gorde Parker M. Picard 2-1  
2—Dancers Boy M. Turcotte 5-2  
3—Nakomis J. Findley 5-1  
4—Grandos Joe G. Filion 4-1  
5—Meadow Byrd L. Desrosiers 5-1  
3—Lord Sabathery F. Leboeuf 6-1  
5—Drummond Time G. Jutra 8-1  
4—Mr. Smoke G. Hendon 10-1  
**QUATRIEME COURSE**  
Trot à réclamer \$5,000-\$6,500 BOURSE: \$1,600  
1—Trader Dillon G. Lachance 3-1  
2—Prince Randolph J. Hébert 7-2  
3—Josedale War God M. Dostie 4-1  
4—Joe Rodney G. Filion 9-2  
5—RD'Y Be A. Bédard 5-1  
3—F.C. Von R. Paradis 6-1  
6—Floradene J.C. Martineau 8-1  
1—Bethel Mr. Mic G. Pelletier 8-1  
8—Gloria Elkington P.E. Alain 12-1  
**CINQUIEME COURSE**  
Ambly à réclamer \$5,500 BOURSE: \$1,300  
6—Baylor Hanover G. Hendon 3-1  
1—Sims Sam P. Sauvé 7-2  
4—Snaah Rhythm G. Lachance 4-1  
3—Rokete D. MacTavish 5-1  
2—Milles Rose R. Samson 6-1  
8—Minouché N. Lefebvre 8-1  
5—Berth Western F. Foley 10-1  
5—J.J. Dale R. Montroy 12-1  
AE—Lew James S. Grisé  
H Lee Kerry J.C. Martineau

**SIXIEME COURSE**  
A réclamer \$4,000—Ambly— BOURSE: \$1,300  
4—Topaz Why J. Hébert 3-1  
2—Stewart Piero Y. Gamache 5-2  
1—Camden Paloma Pas nommé 4-2  
8—Bethel Adios Pas nommé 9-2  
6—Bethel Adios F. Oda 5-1  
8—Radisson G. Hendon 6-1  
7—Adios Globe A. Hanna 8-1  
6—Campbse Chief J. Duford 12-1  
AE—Dazelle Red J. Duford  
Turn Signal G. Filion  
**SEPTIEME COURSE**  
NG de \$3,500—Trot— BOURSE: \$1,400  
9—Davey Mir J. Hébert 5-2  
4—Ranch Lad Y. Filion 3-1  
6—Kentucky Admiral A. Hanna 7-2  
5—Rash Statement J. MacGregor 4-1  
3—Sandy Glen M. Lefebvre 6-1  
2—Todd Mile P. Caldwell 8-1  
8—Corker Dean Pas nommé 8-1  
7—T. Mountains Fary Joe Foley 10-1  
1—Wycrest Tom G. Hendon 12-1  
AE—Dazelle Red Turn Signal G. Filion  
**HUITIEME COURSE**  
Ambly—N.G. de \$5,500 BOURSE: \$1,400  
3—Speedy Ed G. Hendon 3-1  
2—Dora Good Night A. Hanna 7-2  
4—Canadian Lobell J. MacGregor 4-1  
1—Raso M. Turcotte 9-2  
7—T. Parker R. Samson 6-1  
2—Benjamin Hanover S. Grisé 6-1  
8—Rare Byrd G. Paquette 8-1  
6—Duc Drummond G. Dumont 10-1  
**NEUVIEME COURSE**  
Ambly à réclamer \$10,000— BOURSE: \$1,800  
2—Willoway Capser M. Bouvette 3-1  
2—Muncy Again A. Hanna 5-2  
3—Dilly Bob Dr. J. Findley 5-1  
1—T.J. Parker R. Samson 6-1  
6—Speedy Satan S. Grisé 8-1  
17—Maungalatar Pas nommé 8-1  
4—Ray Mir Y. Vanier 20-1

**DIXIEME COURSE**  
Ambly à réclamer \$5,500 BOURSE: \$1,500  
1—Active Bud S. Grisé 7-2  
9—Dukes Victor Pas nommé 4-1  
4—Dino Mir P. Lacharité 5-1  
5—Observation Post Y. Filion 9-2  
8—Corker Dean G. Bolby 6-1  
7—Hal Dew G. Hendon 8-1  
6—Keystone Sturdy C. Bourgeois 10-1  
6—Speedy Painter M. Lachance 12-1  
AE—Sr Chief J.G. Larrau  
Drummond King Pas nommé

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES DE BUREAUX**  
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX  
**STATIONNEMENT**  
Canada Dactylographe Inc.,  
7035 AVE. DU PARC  
270-1141

**Brevets d'invention**  
**MARQUES DE COMMERCE**  
**Marion, Robic & Robic**  
ci-devant  
Marion & Marion  
**2100, rue DRUMMOND**  
Montréal, 25 288-2152

Encouragez nos annonceurs

**Enseignement correctif individuel en Mathématiques, (10 ans d'expérience)**  
Échec, renforcement, passage au régulier, secondaire I, II, III, IV et V.  
Diagnostic et correction.  
Jean Auger - Orthopédagogue - 339-5001

## Les sports à la pige

MOSES DENSON, le sensationnel demi offensif des Alouettes, préfère de beaucoup un terrain sec à un terrain détrempé, comme c'était le cas dimanche à l'Autostade. Lors du premier match de la série finale de deux parties au total des points entre son équipe et les Chats-Tigres de Hamilton. De la façon dont Denson s'est moqué des défenseurs ennemis, les quelque 33.212 amateurs présents ne sont peut-être pas d'accord avec lui. N'empêche que la brillante recrue de 25 ans, un athlète de 205 livres et 6 pieds un pouce, espère que le terrain du stadium municipal de Hamilton sera sec samedi, lorsque les deux clubs mettront un terme à leur série. Incidemment, Denson évoluait pour l'équipe de l'université Maryland State l'an dernier, mais n'a pas terminé son séjour académique pour raisons financières. L'instructeur de cette équipe en 1968 n'était nul autre que Bob Ward, aujourd'hui instructeur à la défensive des Alouettes, celui que l'on commence à considérer comme un génie dans les milieux du football canadien. N'a-t-il pas, à sa première saison à Ottawa l'an dernier, aidé les Rough Riders à remporter la coupe Grey? Quant à Denson, il sera éligible au repêchage collégial américain au printemps, et nul autre que Jim Tribie, ancien pilote des Alouettes et maintenant député des Géants de New York, de la LNF, semble très intéressé à placer son nom sur la liste de protection newyorkaise.

JIM MEREDITH, quart-arrière des Cowboys de Dallas l'an dernier, n'en revient pas encore. Avant-hier soir, de retour à Dallas comme commentateur pour le réseau ABC, il entendit tout à coup les 69.323 spectateurs assistant au match entre les Cowboys et les Cardinals de St-Louis le réclamer sur



Le président Nixon s'est fait photographier lundi dans son bureau en compagnie de l'artiste noire Pearl Bailey, en visite à la Maison Blanche. (Téléphoto AP)

## La télévision par câble: le cabinet s'y intéresse

QUEBEC (Par G.L.) — Le ministère des communications du Québec n'a pas été consulté par le Conseil de la radio-télévision canadienne au sujet de la télévision par câble, mais il suit de près cette question et le conseil des ministres en discutera "dans les jours qui viennent".

C'est ce que le premier ministre et le ministre on fait savoir hier à l'Assemblée nationale, en réponse à des questions de MM. Bertrand, Jean-Noël Tremblay et Laurin.

Le chef de l'UN a demandé à M. Bourassa ce qu'il entendait faire pour que la société National Cablevision, qui dessert l'est de Montréal, soit acquise par des intérêts francophones québécois, étant donné que cette société doit trouver preneur canadien pour ses actifs d'ici quelques mois.

M. Bourassa a répondu: "Je suis au courant de la question. Je viens jus-

tement d'en discuter avec le ministre des communications. Le conseil des ministres va discuter de la question dans les jours qui viennent".

M. Laurin a ensuite demandé si le ministre québécois avait été consulté ou avait fait des représentations auprès du CRTC avant que l'acquisition de Cable TV Limited par le Montreal Star ne soit approuvée, étant donné qu'il s'agit là d'une matière qui, au dire même du ministre, relève d'abord du Québec.

M. L'Allier a répondu que son ministère n'avait pas été consulté, mais qu'il étudie la question de près. Il a ajouté: "Ce n'est pas une question qui peut se régler partiellement au moment d'une transaction ou d'une autre. La question du câble qui est étudiée actuellement l'est essentiellement dans l'optique de faire servir cet instrument de communication au développement et à la protection de la culture québécoise."

## Le français à Sainte-Thérèse: Bourassa est prêt à intervenir

QUEBEC (Par G.L.) — Le premier ministre est disposé à intervenir personnellement — si cette intervention peut contribuer à la solution du conflit — auprès de General Motors, à Sainte-Thérèse.

M. Bourassa a dit hier qu'un membre de son bureau avait communiqué avec les représentants du syndicat et qu'il est en voie de "décider s'il serait opportun d'organiser une rencontre avec les représentants de la compagnie et du syndicat où le chef du gouvernement serait présent". Il a ajouté qu'il était "disponible", si cela pouvait aider à régler le litige.

Le point en litige porte sur le statut du français à l'usine locale de la GM, plus précisément semble-t-il, sur le refus de la société de soumet-

tre les griefs à un arbitre de langue française, et de reconnaître le français comme langue de travail à tous les niveaux.

M. Bourassa a déjà fait des démarches pour rendre le français langue de travail à Sainte-Thérèse, disant même que son succès à cet égard pourrait être un "test" de sa politique visant à promouvoir le français au travail partout au Québec. Il a multiplié les rencontres.

Cette difficulté "locale" est la seule qui subsiste pour que les employés québécois de la GM acceptent le nouveau contrat de travail, comme l'ont fait leurs confrères des États-Unis.

D'autre part, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fait appel, dans un communiqué, "à la clairvoyance et au réalisme des dirigeants de GM du

### Une directive aux fonctionnaires du Québec

# Toute communication se fera en français

QUEBEC (Par G.L.) — Le gouvernement du Québec a émis des directives à ses fonctionnaires pour que les communications avec les entreprises, les corps publics et les institutions se fassent dorénavant exclusivement en français.

Répondant à une question de M. Bertrand, le premier ministre a confirmé que des décisions en ce sens ont été prises récemment au conseil des ministres. "Cela, a dit M. Bourassa, fait partie de la politique générale du gouvernement que je dirige, de promouvoir, dans toute la mesure du possible, le statut de la

langue française au Québec."

Cette décision administrative ne touche pas les communications avec les individus, qui continueront de se faire dans l'une ou l'autre langue. S'il en était autrement, "je pense que ça pourrait créer des préjudices, étant donné la proportion relativement importante des groupes ethniques non francophones au Québec."

Le chef de l'UN faisant observer que cette pratique a cours au Québec depuis un bon bout de temps déjà, M. Bourassa a répliqué qu'au contraire, d'après les

informations soumises au conseil des ministres, les recommandations administratives qui viennent d'être faites constituent un changement.

M. Bourassa n'en a pas dit plus. Il semble, d'après les informations d'abord publiées par "Le Soleil", que la directive établit le principe du bilinguisme au niveau des communications de l'État avec les citoyens, conformément aux dispositions de la loi 63 de l'an dernier, et de l'unilinguisme français aux autres niveaux. La nouveauté vient de ce que, dorénavant, les communications

avec les organismes et les sociétés faisant affaires au Québec, quelles qu'elles soient, de même qu'avec les gouvernements fédéral et provinciaux, se feront uniquement en français.

Jusqu'ici, semble-t-il, même le ministère des affaires intergouvernementales communiquait dans les deux langues avec Ottawa et les autres provinces.

Les dispositions nouvelles manifestent l'intention du gouvernement québécois de s'afficher de plus en plus comme État francophone au sein de la fédération canadienne.

## L'industrie aérospatiale ne peut sortir du marasme sans intervention gouvernementale

par François Barbeau

L'industrie aérospatiale du Canada est en perte de vitesse et une intervention du gouvernement pourrait seule l'aider.

C'est ce qu'ont convenu hier un groupe de spécialistes au congrès canadien de l'aéronautique et de l'espace en notant que la meilleure preuve de la piètre situation de l'industrie était la mise à pied de nombreux employés d'avionnerie à Montréal et à Toronto.

Les spécialistes qui participaient hier à la discussion sur le sujet, tous représentants du ministère canadien de l'industrie et du commerce ou de sociétés aéronautiques canadiennes, attribuent cette situation à la guerre du Vietnam.

Le gouvernement américain, ont-ils expliqué, consacre d'importantes sommes à son matériel de guerre, ce détournant ainsi les fonds qui pourraient être normalement consacrés à la recherche et au développement de l'industrie aérospatiale en temps de paix.

Le président de l'Association canadienne des industries de l'aéronautique, M. David Mundy, attribue pour sa part le ralentissement de l'industrie aérospatiale canadienne à la relativement faible importance du budget canadien de la défense.

Il faudrait, selon M. Mundy, en arriver à une plus étroite collaboration entre le gouvernement et l'industrie pour déterminer une formule de croissance soutenue.

La collaboration du gouvernement pourrait toucher par exemple le domaine de la commercialisation.

Un haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie M. J. L. Harrison, a différé d'opinion avec M. Mundy en soutenant que l'existence de l'industrie ne pouvait être justifiée que par les exportations.

Il est important de se spécialiser, a fait remarquer M. Harrison, mais l'industrie canadienne de l'aéronautique serait imprudente de mettre tous ses oeufs dans le même panier puisque les autres nations peuvent facilement mettre au point des produits concurrentiels.

"Puisque notre puissance repose sur les exportations, nous devons miser surtout sur les marchés étrangers".

Les marchés étrangers, pour le Canada, sont principalement les États-Unis, qui ont acheté 88% de la production canadienne de l'aéronautique en 1967. Les

ventes canadiennes dans ce domaine sont en majorité des ventes de pièces.

Une autre session du congrès a été consacrée à l'étude du bruit des avions.

Un représentant de la compagnie Douglas Aircraft a fait remarquer aux dé-

légués qu'il existait déjà des moyens très efficaces pour atténuer les bruits d'avions aux abords des aéroports, mais que les résultats n'étaient concluants qu'aux abords immédiats des aéroports.

Un ingénieur de la compagnie Air

Canada, ayant pris soin de préciser que son opinion n'était pas celle de la compagnie, a de son côté déploré l'inertie des autorités qui permettent la construction de résidences à proximité des aéroports en dépit des protestations des citoyens.

## Le Canada devrait participer à un projet spatial international

La collaboration du Canada à une institution spatiale vraiment internationale appuyée par bon nombre de pays lui donnerait plus d'influence que s'il cherchait à se faire entendre auprès des États-Unis, en raison de la contribution nécessairement très modeste qu'il aurait apporté au programme de la NASA.

Telle est la thèse qu'exposait hier soir le président du Conseil du trésor, M. Charles Drury, aux délégués au Congrès canadien de l'aéronautique et de l'espace.

Cette institution spatiale internationale qu'entrevoit M. Drury dériverait de l'Organisation spatiale européenne à laquelle l'Australie et le Japon.

"Les discussions sur les futurs programmes spatiaux portent sur des périodes de courte ou de moyenne durée alors

qu'il faudrait penser à 1980 et au-delà, au moment où les activités qui se dérouleront dans l'espace auront une portée presque certainement beaucoup plus internationale qu'aujourd'hui."

L'adhésion du Canada à l'Organisation spatiale européenne pourrait peut-être, selon M. Drury, permettre d'entreprendre, avec des pays dont les ressources sont comparables à celles du Canada, des projets comme l'élaboration d'un "train spatial" pour les voyages interorbitaux dans le système post-Apollo.

"Une participation à titre de membre adjoint ou associé ne nous obligerait pas à collaborer à un tel projet puisqu'il appartiendrait seulement au Canada de se joindre ou non à de tels programmes."

"Une association du Canada aux pays européens, de poursuivre M. Drury,

pourrait fournir à notre pays l'occasion de trouver des débouchés commerciaux pour les capacités techniques que nous développons grâce aux accords conclus avec les États-Unis au sujet des recherches et perfectionnements relatifs au programme post-Apollo."

Le président du Conseil du trésor a donné un autre exemple des avantages que le Canada aurait à une telle association avec des pays européens: participation à un projet de satellite pour la régulation du trafic aérien.

Cette collaboration pourrait se traduire par la suite par des avantages marqués dans la production de ce satellite, puis dans l'organisation et la gestion de ce système. "L'histoire de l'INTELSAT nous pousse à entrer dans la course de bonne heure".

### Thérèse Roux, de la CECM

## Le coût de l'éducation ne peut que croître

par Gilles Provost

Quoi qu'on fasse, le coût de l'éducation ne peut qu'augmenter dans les années à venir, selon la présidente de la CECM, Mme Thérèse Lavoie-Roux. "Même avec une administration très bien rodée, on pourra tout au plus limiter l'augmentation des coûts mais on ne pourra l'éliminer", a-t-elle déclaré hier midi devant les membres de la Chambre de Commerce de Montréal.

Pour étayer son affirmation, Mme Roux a rappelé que 81% des dépenses actuelles de la CECM sont absolument inévitables puisqu'elles représentent les salaires des enseignants et le service de la dette sur les constructions d'écoles. Sur un budget de \$197 millions, il ne reste que \$41 millions sur lesquels nous pouvons exercer notre action, a-t-elle dit.

Après avoir rappelé que le budget de la CECM a quadruplé en neuf ans

alors que le nombre d'élèves augmentait de 35%, Mme Roux s'est demandé comment la CECM pourrait garder les taxes scolaires à leur taux actuel. "Il faudra un miracle si nous continuons dans la même voie", a-t-elle commenté.

Pour sa part, même "au risque d'en désappointer quelques-uns", elle affirme qu'elle ne vise pas à diminuer le budget de la commission mais plutôt à veiller "à ce que l'argent dépensé

le soit toujours dans les meilleurs intérêts de l'éducation."

A ce sujet, Mme Roux a rappelé la décentralisation pédagogique de plus en plus poussée de la CECM et a dévoilé les achats de moindre importance étaient faits directement par les écoles, on réduirait de 24% le nombre des commandes émises par le service du matériel." Cela n'impliquerait que près de 2% de l'ensemble des achats mais améliorerait grandement le rendement du service.

## Le regroupement ne prévoit pas de commissions scolaires unifiées

Le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre, a annoncé lundi soir aux commissions scolaires de la vallée du Richelieu que le gouvernement n'a pas l'intention de créer dans l'immédiat des commissions scolaires unifiées dans toute la province.

De même, dans une entrevue accordée à Pierre Pascau du poste CKLM (entrevue qui sera diffusée dimanche matin à 10h30) M. Saint-Pierre a répété la même idée:

"Le passage des commissions scolaires confessionnelles actuelles aux nouvelles commissions scolaires unifiées demanderait un effort assez considérable à la fois au groupe anglophone et à la fois, si on peut employer l'expression, aux groupes pro-catholiques qui pourraient voir là une difficulté religieuse."

M. Saint-Pierre a cependant indiqué

clairement sa préférence personnelle pour ce mode de regroupement. Il a laissé entendre que le gouvernement conserverait probablement la division confessionnelle actuelle: "Je ne pense pas qu'une division linguistique soit souhaitable", a-t-il dit à CKLM.

Quant à la division sur une base confessionnelle, c'est celle qui existe déjà et il n'est pas impossible qu'on la conserve, a indiqué le ministre: "En tout cas, c'est la première question à laquelle devra répondre le conseil des ministres quand il étudiera la question, la semaine prochaine".

**7... 6... 5... 4... 3... 2... 1... Partez gagnant avec Ski-Doo 71!**

7 séries différentes • 6 Québécois sur dix préfèrent Ski-Doo • 5 améliorations importantes cette année: moteur encore plus fiable, chenille à sculptures profondes, suspension à glissières, capot en polycarbonate, skis facilitant les virages • Un service qui se met en 4 • 3 bonnes raisons d'acheter Ski-Doo: qualité supérieure, prix imbattable, service professionnel d'après-vente • Elan\*: si bon marché qu'on peut s'en offrir 2 • Ski-Doo: bon 1er partout!

**chez nous, c'est Ski-doo®**

\* Marques de commerce Bombardier Ltée, Valcourt — Qué., Canada

<b>Lanlhier &amp; Lalonde</b> 4411, rue Papineau Montréal 526-4411	<b>R. P. Dubois Inc.</b> 3635, Montée des Sources Dollard Des Ormeaux 684-2348	<b>Pierrefonds Auto-Neige Enr.,</b> 14350, boul. Gouin ouest Pierrefonds 626-2122 - 626-5145	<b>VINCENT Forques</b> AUTOMOBILES INC. 15949, Sherbrooke est. Pointe-aux-Trembles 642-7411
<b>Pigeon Marine &amp; Sports Inc.</b> 6767, est, Henri-Bourassa Montréal-Nord Tél. 325-1010	<b>AUTO-CENTRE DUPUIS</b> 1580, Amherst Montréal 842-5151 - poste 337 ou 339	<b>Normand Beaudoin Auto</b> 5653, boul. Sauvé, Laval-Ouest, 627-0362	

**Café The Confiture**  
 ADOPTÉZ LES PRODUITS  
**DESY**  
 RECONNUS LES MEILLEURS  
 J.A. DESY Ltée  
 MONTRÉAL  
 521-1104